



Recommandation de la branche

# Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH

Document d'application pour les processus standardisés  
d'échange de données dans le marché électrique suisse  
Partie «SDAT-CH-Processus de changement»

SDAT – CH 2022

## Publication et contact

### Éditeur

Association des entreprises électriques suisses AES  
Hintere Bahnhofstrasse 10  
CH-5000 Aarau  
Téléphone +41 62 825 25 25  
Fax +41 62 825 25 26  
info@electricite.ch  
www.electricite.ch

### Auteurs

Conformément au document principal.

Ce document a été élaboré avec l'implication et le soutien de l'AES et des représentants de la branche.

L'AES approuve ce document à la date du 11.05.2022.

---

**Imprimé** n° 1009f, édition mai 2022 (édition française, le texte original en allemand fait foi en cas de contestation)

### Copyright

© Association des entreprises électriques suisses AES

Tous droits réservés. L'utilisation des documents pour usage professionnel n'est permise qu'avec l'autorisation de l'AES et contre dédommagement. Sauf pour usage personnel, toute copie, distribution ou autre usage de ce document sont interdits. Les auteurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans ce document et se réservent le droit de le modifier en tout temps sans préavis.

Ce document est un document de la branche sur le marché de l'électricité. Il fait office de directive selon l'art. 27, al. 4 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. La Commission Données énergétiques de l'AES s'occupe de maintenir à jour le document.

**REMARQUE:** en cas de modifications de la législation ultérieures à la publication de ce document, les lois, ordonnances, décisions et directives (notamment de l'EICom) priment les dispositions du présent document.



## Sommaire

Domaine d'application et subdivision du document.....	8
1. Processus de changement.....	9
1.1 Généralités.....	9
1.1.1 Rôles et points de mesure.....	9
1.1.2 Validité.....	9
1.1.3 Responsabilité des fournisseurs.....	9
1.1.4 Responsabilité des responsables de services-système (RSS).....	9
1.1.5 Délais.....	10
1.1.6 Exactitude des indications.....	10
1.2 Fournisseurs.....	11
1.2.1 Changement de fournisseur.....	11
1.2.1.1 Description structurée.....	11
1.2.1.2 Diagramme de séquence.....	13
1.2.1.3 Diagramme de classes 'Demande de changement' (séquence 1).....	14
1.2.1.4 Diagramme de classes 'Confirmation de changement' (séquence 2).....	15
1.2.1.5 Diagramme de classes 'Refus de changement' (séquence 2).....	16
1.2.1.6 Diagramme de classes 'Notification de changement' (séquence 3).....	17
1.2.1.7 Diagramme de classes 'Notification de changement' (séquence 4).....	18
1.2.2 Fin de fourniture.....	19
1.2.2.1 Description structurée.....	19
1.2.2.2 Diagramme de séquence.....	19
1.2.2.3 Diagramme de classes 'Notification de fin de fourniture' (séquence 1).....	20
1.2.2.4 Diagramme de classes 'Confirmation de fin de fourniture' (séquence 2).....	21
1.2.2.5 Diagramme de classes 'Refus de fin de fourniture' (séquence 2).....	22
1.2.2.6 Diagramme de classes 'Information de fin de fourniture' (séquence 3).....	23
1.2.3 Approvisionnement de base.....	24
1.2.3.1 Description structurée.....	24
1.2.3.2 Diagramme de séquence.....	24
1.2.3.3 Diagramme de classes 'Annonce d'approvisionnement de base' (séquence 1).....	25
1.2.3.4 Diagramme de classes 'Information d'approvisionnement de base' (séquence 2).....	26
1.2.4 Approvisionnement de remplacement.....	27
1.2.4.1 Description structurée.....	27
1.2.4.2 Diagramme de séquence 'Approvisionnement de remplacement'.....	27
1.2.4.3 Diagramme de classes 'Annonce d'approvisionnement de remplacement' (séquence 1).....	29
1.2.4.4 Diagramme de classes 'Information de l'approvisionnement de remplacement' (séquence 2).....	30
1.3 Consommateur final.....	31
1.3.1 Emménagement / changement de consommateur final.....	31
1.3.1.1 Description structurée.....	31
1.3.1.2 Diagramme de séquence.....	31
1.3.1.3 Diagramme de classes 'Annonce de l'emménagement / du changement de consommateur final' (séquence 1).....	33



1.3.1.4	Diagramme de classes 'Confirmation de l'emménagement / du changement de consommateur final' (séquence 2) .....	34
1.3.1.5	Diagramme de classes 'Refus de l'emménagement / du changement de consommateur final' (séquence 2) .....	35
1.3.1.6	Diagramme de classes 'Information' (séquence 3) .....	36
1.3.1.7	Diagramme de classes 'Information' (séquence 4) .....	37
1.3.2	Déménagement.....	38
1.3.2.1	Description structurée .....	38
1.3.2.2	Diagramme de séquence .....	38
1.3.2.3	Diagramme de classe 'Notification de déménagement' (séquence 1) .....	40
1.3.2.4	Diagramme de classes 'Confirmation de déménagement' (séquence 2) .....	41
1.3.2.5	Diagramme de classes 'Refus de déménagement' (séquence 2).....	42
1.3.2.6	Diagramme de classes 'Information de déménagement' (Séquence 3).....	43
1.4	Responsables de services-système (RSS) .....	44
1.4.1	Annonce de RSS.....	44
1.4.1.1	Description structurée .....	44
1.4.1.2	Diagramme de séquence .....	44
1.4.1.3	Diagramme de classes 'Annonce de RSS' (séquence 1) .....	45
1.4.1.4	Diagramme de classes 'Confirmation de l'annonce de RSS' (séquence 2).....	46
1.4.1.5	Diagramme de classes 'Refus de l'annonce de RSS' (séquence 2) .....	47
1.4.1.6	Diagramme de classes 'Information de l'annonce de RSS' (séquence 3).....	48
1.4.2	Cessation d'activité d'un RSS.....	49
1.4.2.1	Description structurée .....	49
1.4.2.2	Diagramme de séquence .....	49
1.4.2.3	Diagramme de classe 'Cessation d'activité d'un RSS' (séquence 1) .....	50
1.4.2.4	Diagramme de classe 'Confirmation de cessation d'activité d'un RSS' (séquence 2) .....	51
1.4.2.5	Diagramme de classe 'Refus de cessation d'activité d'un RSS' (séquence 2).....	52
1.4.2.6	Diagramme de classes 'Information de la cessation d'activité d'un RSS' (séquence 3) .....	53
1.5	Autres processus .....	54
1.5.1	Changement des données de référence du client final par le FN/PR.....	54
1.5.1.1	Description structurée .....	54
1.5.1.2	Diagramme de séquence Changement des données de référence du client final par le FN/PR .....	54
1.5.1.3	Diagramme de classes 'Information Changement des données de référence du CF par le FN/PR' (séquence 1).....	56
1.5.2	Changement de données de référence du point de mesure .....	57
1.5.2.1	Description structurée .....	57
1.5.2.2	Diagramme de séquence 'Changement de données de référence du point de mesure' .....	57
1.5.2.3	Diagramme de classes 'Changement des données de référence du point de mesure' (séquence 1).....	58
1.5.3	Échange de listes d'attribution .....	59
1.5.3.1	Description structurée .....	59
1.5.3.2	Diagramme de séquence 'Échange de listes d'attribution' .....	59
1.5.3.3	Diagramme de classes 'Liste d'attribution FR/PR' (séquence 1) .....	60
1.5.3.4	Diagramme de classes 'Liste d'attribution RSS' (séquence 2) .....	61



1.5.4	Demande 'Date de changement' .....	62
1.5.4.1	Description structurée .....	62
1.5.4.2	Diagramme de séquence 'Demande date de changement' .....	62
1.5.4.3	Diagramme de classes 'Demande date de changement' (séquence 1) .....	63
1.5.4.4	Diagramme de classes 'Demande date de changement – réponse' (séquence 2) .....	64
1.5.4.5	Diagramme de classes 'Demande date de changement – refus' (séquence2).....	65
1.5.5	Demande 'Informations concernant le point de mesure' .....	66
1.5.5.1	Description structurée .....	66
1.5.5.2	Diagramme de séquence 'Demande d'informations concernant le point de mesure' .....	66
1.5.5.3	Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure' (séquence 1) .....	67
1.5.5.4	Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse' (séquence 2) .....	68
1.5.5.5	Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – refus' (séquence 2) .....	69
1.5.6	Demande de données de mesure (SVC/SVI) .....	70
1.5.6.1	Description structurée .....	70
1.5.6.2	Diagramme de séquence 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) .....	70
1.5.6.3	Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) (séquence 1) .....	72
1.5.6.4	Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – réponse (séquence 2) .....	73
1.5.6.5	Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – refus (séquence 2) .....	74

## Liste des figures

Figure 1:	Diagramme de séquence 'Changement de fournisseur'	13
Figure 2:	Diagramme de classes 'Demande de changement'	14
Figure 3:	Diagramme de classes 'Confirmation de changement'	15
Figure 4:	Diagramme de classes 'Refus de changement'	16
Figure 5:	Diagramme de classes 'Notification de changement'	17
Figure 6:	Diagramme de classes 'Notification de changement'	18
Figure 7:	Diagramme de séquence 'Fin de fourniture'	19
Figure 8:	Diagramme de classes 'Notification de fin de fourniture'	20
Figure 9:	Diagramme de classes 'Confirmation de fin de fourniture'	21
Figure 10:	Diagramme de classes 'Refus de fin de fourniture'	22
Figure 11:	Diagramme de classes 'Information de fin de fourniture'	23
Figure 12:	Diagramme de séquence 'Approvisionnement de base'	24
Figure 13:	Diagramme de classes 'Annonce d'approvisionnement de base'	25
Figure 14:	Diagramme de classes 'Information d'approvisionnement de base'	26
Figure 15:	Diagramme de séquence 'Approvisionnement de remplacement'	27
Figure 16:	'Annonce d'approvisionnement de remplacement'	29
Figure 17:	Diagramme de classes 'Information de l'approvisionnement de remplacement'	30



Figure 18:	Diagramme de séquence 'Emménagement / changement de consommateur final'	31
Figure 19:	Diagramme de classes 'Annonce de l'emménagement / du changement de consommateur final'	33
Figure 20:	Diagramme de classes 'Confirmation de l'emménagement / du changement de consommateur final'	34
Figure 21:	Diagramme de classes 'Refus de l'emménagement / du changement de consommateur final'	35
Figure 22:	Diagramme de classes 'Information'	36
Figure 23:	Diagramme de classes 'Information'	37
Figure 24:	Diagramme de séquence 'Déménagement'	38
Figure 25:	Diagramme de classes 'Notification de déménagement'	40
Figure 26:	Diagramme de classes 'Confirmation de déménagement'	41
Figure 27:	Diagramme de classes 'Refus de déménagement'	42
Figure 28:	Diagramme de classes 'Information de déménagement'	43
Figure 29:	Diagramme de séquence 'Annonce de RSS'	44
Figure 30:	Diagramme de classes 'Annonce de RSS'	45
Figure 31:	Diagramme de classes 'Confirmation de l'annonce de RSS'	46
Figure 32:	Diagramme de classes 'Refus de l'annonce de RSS'	47
Figure 33:	Diagramme de classes 'Information de l'annonce de RSS'	48
Figure 34:	Diagramme de séquence de la cessation d'activité d'un RSS	49
Figure 35:	Diagramme de classe 'Cessation d'activité d'un RSS'	50
Figure 36:	Diagramme de classe 'Confirmation de cessation d'activité d'un RSS'	51
Figure 37:	Diagramme de classe 'Refus de cessation d'activité d'un RSS'	52
Figure 38:	Diagramme de classes 'Information de la cessation d'activité d'un RSS'	53
Figure 39:	Diagramme de séquence 'Changement des données de référence du client final par le FN/PR'	54
Figure 40:	Diagramme de classes Information 'Changement des données de référence du CF par le FN/PR'	56
Figure 41:	Diagramme de séquence 'Changement de données de référence du point de mesure'	57
Figure 42:	Diagramme de classes 'Changement des données de référence du point de mesure'	58
Figure 43:	Diagramme de séquence 'Échange de listes d'attribution'	59
Figure 44:	Diagramme de classes 'Liste d'attribution FR/PR'	60
Figure 45:	Diagramme de classes 'Liste d'attribution RSS'	61
Figure 46:	Diagramme de séquence 'Demande date de changement'	62
Figure 47:	Diagramme de classes 'Demande date de changement'	63
Figure 48:	Diagramme de classes 'Demande date de changement – réponse'	64
Figure 49:	Diagramme de classes 'Demande date de changement – refus'	65
Figure 50:	Diagramme de séquence 'Demande d'informations concernant le point de mesure'	66
Figure 51:	Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure'	67
Figure 52:	Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse'	68
Figure 53:	Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – refus'	69
Figure 54:	Diagramme de séquence 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI)	70
Figure 55:	Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) (séquence 1)	72
Figure 56:	Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – réponse (séquence 1)	73

Figure 57: Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – refus (séquence 2)

74

## Liste des tableaux

Tableau 1:	Description structurée du changement de fournisseur	12
Tableau 2:	Description de la séquence ,changement de fournisseur'	13
Tableau 3:	Description structurée 'Fin de fourniture'	19
Tableau 4:	Description de la séquence 'Fin de fourniture'	19
Tableau 5:	Description structurée 'Approvisionnement de base'	24
Tableau 6:	Description de la séquence 'Approvisionnement de base'	24
Tableau 7:	Description structurée 'Approvisionnement de remplacement'	27
Tableau 8:	Description de la séquence 'Approvisionnement de remplacement'	28
Tableau 9:	Description structurée 'Emménagement / changement de consommateur final'	31
Tableau 10:	Description de la séquence 'Emménagement / changement de consommateur final'	32
Tableau 11:	Description structurée 'Déménagement'	38
Tableau 12:	Description de la séquence 'Déménagement'	39
Tableau 13:	Description structurée 'Annonce RSS'	44
Tableau 16:	Description de la séquence 'Annonce RSS'	44
Tableau 15:	Description structurée de la cessation d'activité d'un RSS	49
Tableau 16:	Diagramme de séquence de la cessation d'activité d'un RSS	49
Tableau 17:	Description structurée changement des données de référence	54
Tableau 18:	Description de la séquence 'Changement des données de référence du client final par le FN/PR'	55
Tableau 19:	Description structurée 'Changement de données de référence du point de mesure'	57
Tableau 20:	Description de la séquence 'Changement des données de référence du point de mesure'	57
Tableau 21:	Description structurée 'Échange de listes d'attribution'	59
Tableau 22:	Description de la séquence 'Échange de listes d'attribution'	59
Tableau 23:	Description structurée 'Demande date de changement'	62
Tableau 24:	Description de séquence 'Demande date de changement'	62
Tableau 25:	Description structurée 'Informations concernant le point de mesure' :	66
Tableau 26:	Description de séquence 'Demande d'informations concernant le point de mesure'	66
Tableau 27:	Description structurée 'Données de mesure' (SVC/SVI)	70
Tableau 28:	Description de séquence 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI)	71



## Domaine d'application et subdivision du document

Le document de la branche **Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH** (SDAT – CH) décrit les processus d'échange des données (p. ex. échange de données de mesure, processus de changement) et leur mise en œuvre obligatoire. Il se compose désormais de trois parties et de quatre annexes.

- La partie «SDAT-CH-Bases et définitions» est le document principal de SDAT-CH. Il contient l'introduction, les principes, le modèle de rôles, ainsi qu'une référence aux sous-documents valables (il correspond aux chapitres 1, 2 et 5 à 11 de la précédente édition). Le document principal fait partie intégrante de toute consultation sur le SDAT-CH, car il contient la référence aux sous-documents valables. Toutes les autres parties peuvent faire partie d'une consultation ou rester valables tels quels.
- La partie «SDAT-CH-Processus de changement» contient les descriptions de processus pour les changements de fournisseur ainsi que les demandes de données de référence y relatives (cela correspond au chapitre 3 de la précédente édition).
- La partie «SDAT-CH-Processus d'échange de données de mesure» contient les descriptions de processus pour l'échange de données de mesure (cela correspond au chapitre 4 de la précédente édition).
- Les annexes 1 à 4 restent inchangées:
  - Annexe 1, Acknowledgement et Error Handling
  - Annexe 2, Annulation et interruption de processus
  - Annexe 3, Core Components (classes, attributs, listes de code,...)
  - Annexe 4, Schémas XML

Le présent document est le document «SDAT-CH-Processus de changement».



## 1. Processus de changement

### 1.1 Généralités

#### 1.1.1 Rôles et points de mesure

- (1) Les processus de changement induisent un changement de l'attribution des rôles aux points de mesure. Les processus décrits ci-dessous traitent l'échange de données qui est nécessaire afin que tous les rôles concernés possèdent les informations requises. Les aspects contractuels, tels que la résiliation et la conclusion des contrats, ne sont pas décrits ici, leur existence est présumée.
- (2) Les processus de changement présupposent que l'initiateur du processus (en règle générale le fournisseur) connaît la désignation du point de mesure, sinon le traitement automatique est impossible ou du moins difficile. Il peut obtenir la désignation du point de mesure de différentes manières:
  - Le client l'indique à celui qui lance le processus. Il peut la trouver sur sa facture (d'utilisation du réseau ou de consommation d'énergie) ou sur un contrat existant.
  - Avant d'emménager, le client demande la désignation du point de mesure à l'ancien locataire ou au propriétaire.
- (3) Afin d'assurer les processus et en particulier le décompte, il faut attribuer la désignation du point de mesure avant ou tout au moins en même temps que l'installation du compteur.

#### 1.1.2 Validité

- (1) Dans les processus décrits ci-dessous, le terme 'consommateur final' désigne également les unités de production, et le terme 'fournisseur' désigne aussi les producteurs.

#### 1.1.3 Responsabilité des fournisseurs

- (1) Les processus lors de changements, donc les modifications d'attribution de rôles aux points de mesure sont initiés par les fournisseurs. Le fournisseur mettant en route un processus est entièrement responsable des conséquences de ses messages.
- (2) Le gestionnaire de réseau part de l'hypothèse que les conditions préalables liées aux processus sont remplies et que les messages sont corrects, donc que les fournisseurs correspondent aux contrats de livraison de ces derniers. Le gestionnaire de réseau peut exiger en cas de suspicion de fraude les renseignements et documents nécessaires de la part du fournisseur.
- (3) Après l'écoulement des délais, il n'est possible de corriger les attributions aux points de mesure qu'à l'avenir. Les conséquences d'erreurs ou de conflits entre parties contractantes sont à régler entre responsables et victimes.

#### 1.1.4 Responsabilité des responsables de services-système (RSS)

- (1) Les processus lors de changements, donc les modifications d'attribution de rôles aux points de mesure, sont initiés par les responsables de services-système (RSS). Le responsable de services-système mettant en route un processus est entièrement responsable des conséquences de ses messages.



- (2) Le gestionnaire de réseau part de l'hypothèse que les conditions préalables liées aux processus sont remplies et que les messages sont corrects, donc correspondent aux contrats des responsables de services-système. Le gestionnaire de réseau peut exiger en cas de suspicion de fraude les renseignements et documents nécessaires de la part du responsable de services-système.
- (3) Après l'écoulement des délais, il n'est possible de corriger les attributions aux points de mesure qu'à l'avenir. Les conséquences d'erreurs ou de conflits entre parties contractantes sont à régler bilatéralement.
- (4) Pour plus de détails sur les pools de réglage et les tâches du RSS, consulter le document de la branche intitulé «Attachement de pools de réglage au marché suisse des services-système».

#### **1.1.5 Délais**

- (1) Le changement de l'attribution d'un rôle à un point de mesure, qui résulte d'un échange de données, peut être fixé à n'importe quelle date (au jour près) avec un préavis d'au moins 10 jours ouvrables (JO) (cf. les descriptions détaillées des délais aux différents processus). Du point de vue technique, il n'y a pas de raison d'imposer des restrictions plus contraignantes.

#### **1.1.6 Exactitude des indications**

- (1) Les processus décrits ci-dessous ne traitent que des indications correctes et fournies dans les délais prescrits. Le destinataire refuse la réception de toute erreur. Le refus ou l'acceptation d'une demande de changement se réfère au contenu exact de la demande (par exemple: avec la date de début indiquée).



## 1.2 Fournisseurs

### 1.2.1 Changement de fournisseur

#### 1.2.1.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Changement de fournisseur.
<b>Brève description</b>	Ce processus décrit les interactions qui se produisent entre les acteurs du marché lorsqu'il s'agit d'attribuer un nouveau fournisseur (et son responsable de groupe-bilan) à un point de mesure ou que le fournisseur actuel change de groupe-bilan. S'il y a, par ailleurs, des modifications du côté du consommateur final (emménagement, déménagement), il faut appliquer le chapitre 1.3.
<b>Précondition</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un consommateur final a conclu avec un fournisseur un nouveau contrat de fourniture ouvert. La résiliation de son contrat de fourniture ouvert (s'il existe) avec l'ancien fournisseur entre en vigueur à la même date. Le consommateur final est d'accord avec l'ancien et avec le nouveau fournisseur sur les conditions contractuelles de la fourniture d'électricité.</li><li>• La relation commerciale entre le GRD et le fournisseur est réglée (contrat cadre, CG ou autre accord).</li><li>• Le fournisseur actuel change de groupe-bilan.</li></ul>
<b>Postcondition</b>	Tous les acteurs de marché sont informés du changement. L'ancien fournisseur peut établir sa facture de clôture. Le nouveau fournisseur peut fournir le client. Le nouveau fournisseur est informé des éventuels RSS attribués.
<b>Postcondition en cas d'erreur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le changement de fournisseur ne peut pas avoir lieu au moment voulu, mais il peut être réalisé à une date ultérieure.</li><li>• Le changement de fournisseur n'a pas pu être réalisé.</li><li>• Annulation: Le nouveau fournisseur peut annuler la demande de changement en cas d'erreur (cf. l'annexe 2).</li></ul>
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un consommateur final a conclu avec un nouveau fournisseur un nouveau contrat de fourniture ouvert se référant à son point de mesure existant.</li><li>• Un consommateur final a conclu avec un fournisseur un contrat de fourniture ouvert se référant à un nouveau point de mesure.</li><li>• Le fournisseur actuel change de groupe-bilan.</li></ul>
<b>Remarque</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Si l'ancien FR/PR ne reçoit pas d'information sur le changement, il doit se désinscrire du point de mesure au moyen du processus 'Fin de fourniture'.</li><li>2. Lorsqu'un fournisseur veut attribuer un point de mesure qu'il fournit à un autre groupe-bilan, il s'applique à lui-même ce processus de changement de fournisseur, en indiquant le nouveau groupe-bilan. Cela doit être fait pour chaque point de mesure qui est attribué.</li><li>3. Le paramètre «GridBillingMethodType» indique au GRD si c'est le fournisseur ou le GRD qui facture l'utilisation du réseau. Si aucun paramètre n'est indiqué, l'utilisation du réseau est facturée au consommateur final par le GRD.</li><li>4. Un changement de fournisseur peut être demandé au maximum 24 mois avant la date de changement auprès du gestionnaire de réseau de distribution.</li><li>5. Lorsque l'on répond par un refus à une demande de changement de fournisseur, il faut indiquer un motif adéquat et compréhensible. Un changement de fournisseur peut être refusé par le gestionnaire de réseau de distribution pour les raisons suivantes:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le point de mesure est dans l'approvisionnement de base et ne dispose pas d'un accès valide au réseau.</li><li>○ Le changement de fournisseur a été annoncé trop tôt (voir point 4).</li><li>○ La demande n'est pas faite dans les délais impartis.</li><li>○ La nouvelle demande de changement de fournisseur est en concurrence avec une demande plus ancienne. Ici, c'est la demande qui a été déposée en premier (c.-à.-d. la plus ancienne) qui est approuvée dans la mesure où elle est justifiée. Pour le motif de refus de la «nouvelle demande», il faut faire la différence: l'ancienne demande a-t-elle déjà été approuvée, ou pas? Si le changement de fournisseur a déjà été approuvé, le gestionnaire de réseau de distribution doit indiquer le motif suivant au «nouveau» fournisseur: «La fourniture de ce PM a déjà eu lieu à cette date». Dans une étape ultérieure, il revient alors au nouveau fournisseur de clarifier la situation et, le cas échéant, de déposer une nouvelle demande clarifiant la situation.</li></ul></li></ol>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mesure de la production ou de la consommation propre en connexion à des réseaux amont (derrière la mesure de l'excédent)</li> <li>○ Responsable de groupe-bilan non autorisé, inconnu, EIC inconnu</li> <li>○ Fournisseur non autorisé, inconnu, EIC inconnu</li> <li>○ L'attribution du rôle de la personne qui fait la demande existe déjà.</li> <li>○ Point de mesure inconnu</li> </ul>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 1: Description structurée du changement de fournisseur



### 1.2.1.2 Diagramme de séquence

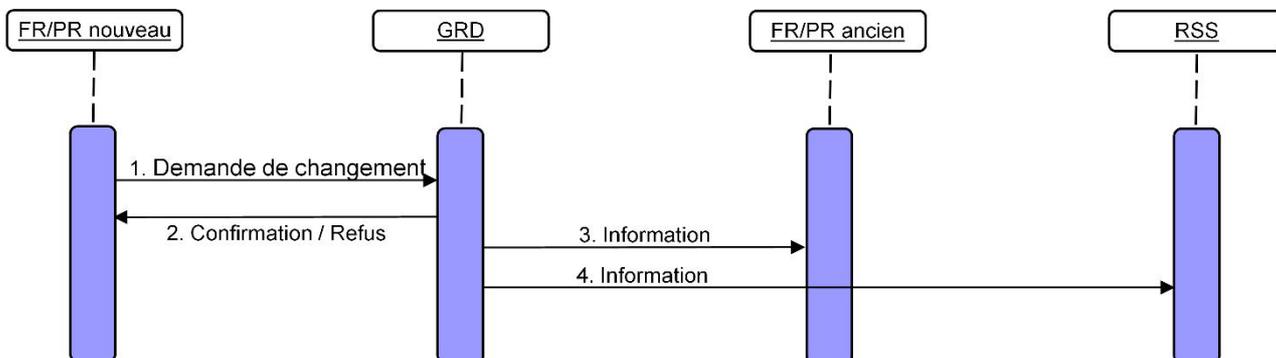


Figure 1: Diagramme de séquence 'Changement de fournisseur'

Nr.:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/ conditions
1	Le nouveau FR envoie au GRD une demande de changement.	point de mesure, date du changement	Immédiatement, mais au plus tard 10 JO avant le début de la fourniture.	392	Le consommateur final doit être d'accord avec l'ancien et avec le nouveau fournisseur sur les conditions contractuelles de fourniture d'électricité
2	Le GRD envoie au nouveau FR une confirmation ou un refus.	point de mesure, date du changement	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	414	En cas de refus, le processus est terminé. Motif possible du refus: Point de mesure non autorisé à changer.
3	Le GRD informe l'ancien FR du changement.	point de mesure, date finale	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	E44	Cette étape du processus est caduque si l'ancien fournisseur s'est annoncé comme tel auparavant, puisqu'il reçoit cette information sous la forme de quittance de dédite* (voir le processus de fin de fourniture) <sup>1</sup> .
4.	Le GRD envoie l'information de changement au RSS	Point de mesure, date du changement	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure

Tableau 2: Description de la séquence ,changement de fournisseur'

<sup>1</sup> Les systèmes des gestionnaires de réseau de distribution contrôlent si une relation existante doit être dissoute à la date indiquée ou non. Si une telle relation doit être dissoute, puisque le responsable ne l'a pas encore fait de lui-même, (processus de fin de livraison), ce pas de processus est à entamer selon le processus ci-dessus pour la date en question.



### 1.2.1.3 Diagramme de classes 'Demande de changement' (séquence 1)

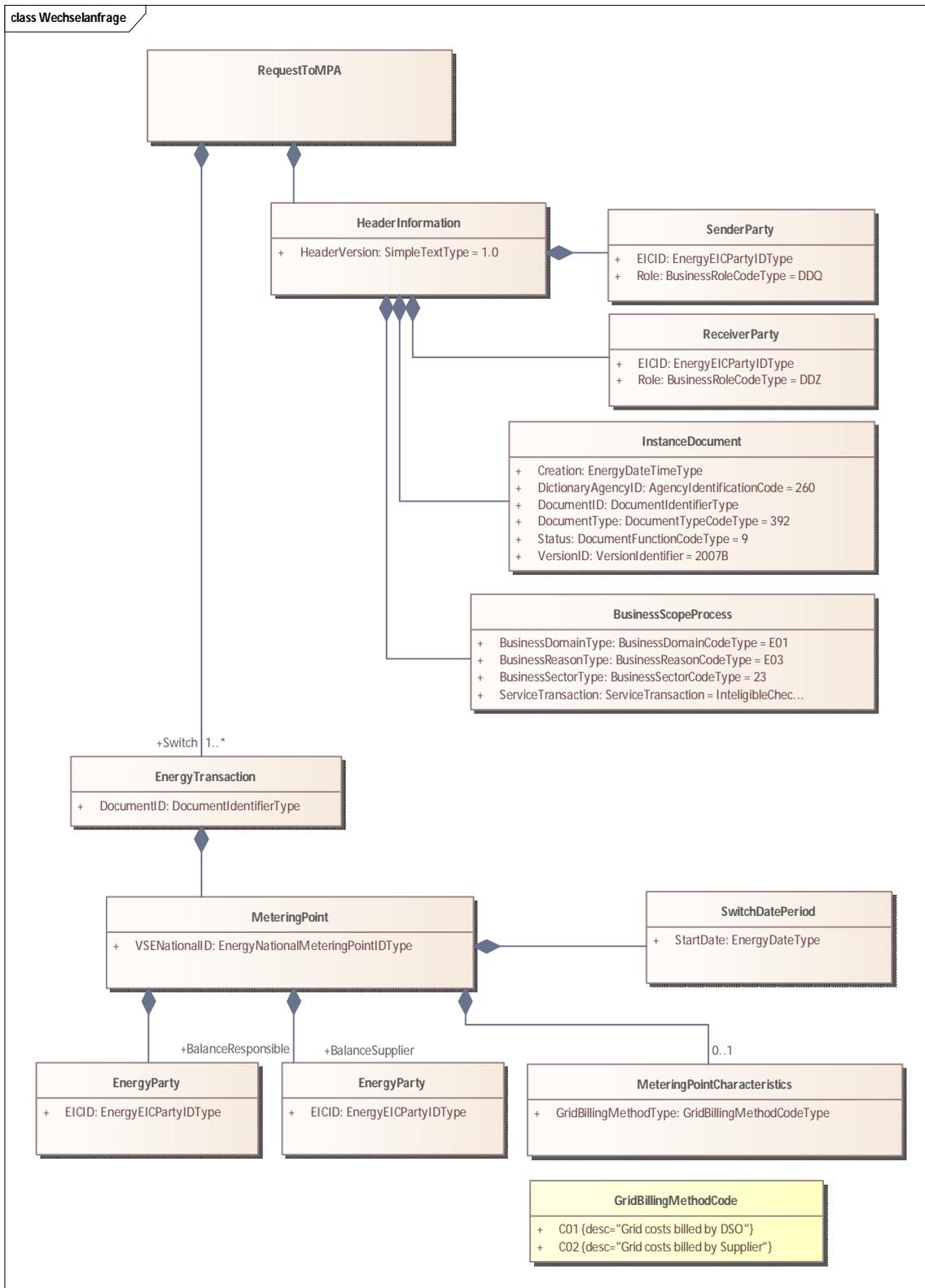


Figure 2: Diagramme de classes 'Demande de changement'



### 1.2.1.4 Diagramme de classes 'Confirmation de changement' (séquence 2)

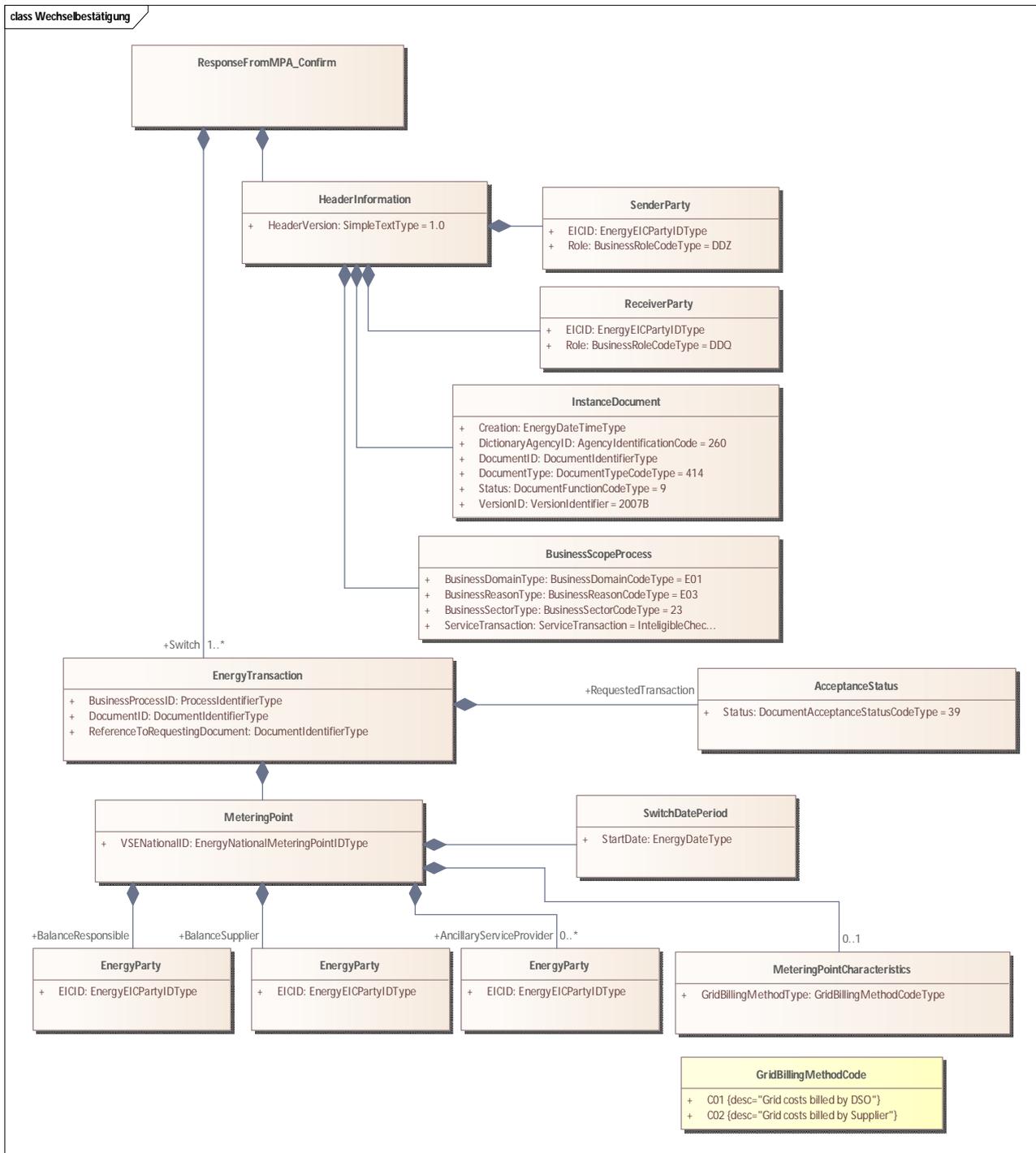


Figure 3: Diagramme de classes 'Confirmation de changement'



### 1.2.1.5 Diagramme de classes 'Refus de changement' (séquence 2)

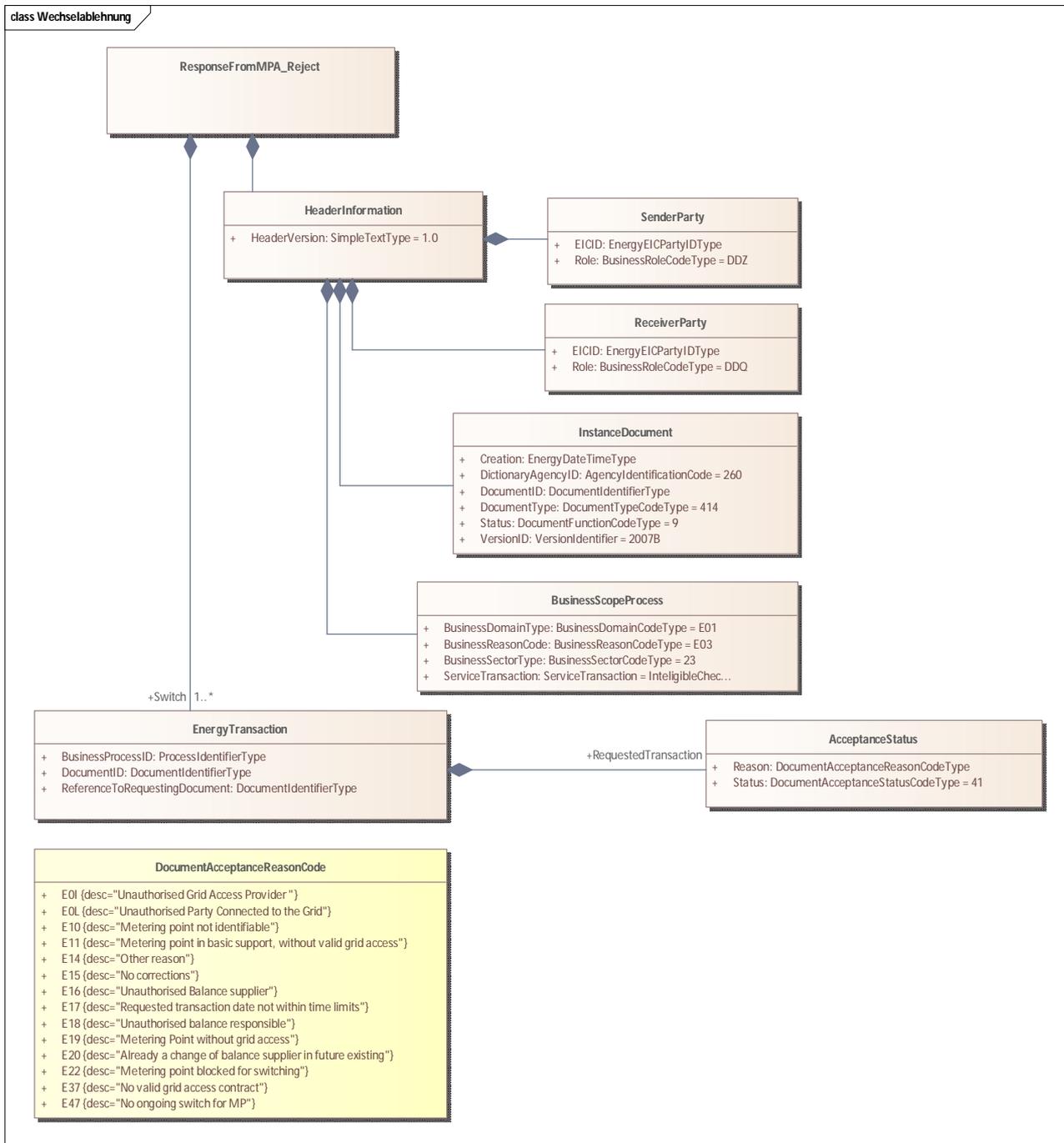


Figure 4: Diagramme de classes 'Refus de changement'



### 1.2.1.6 Diagramme de classes 'Notification de changement' (séquence 3)

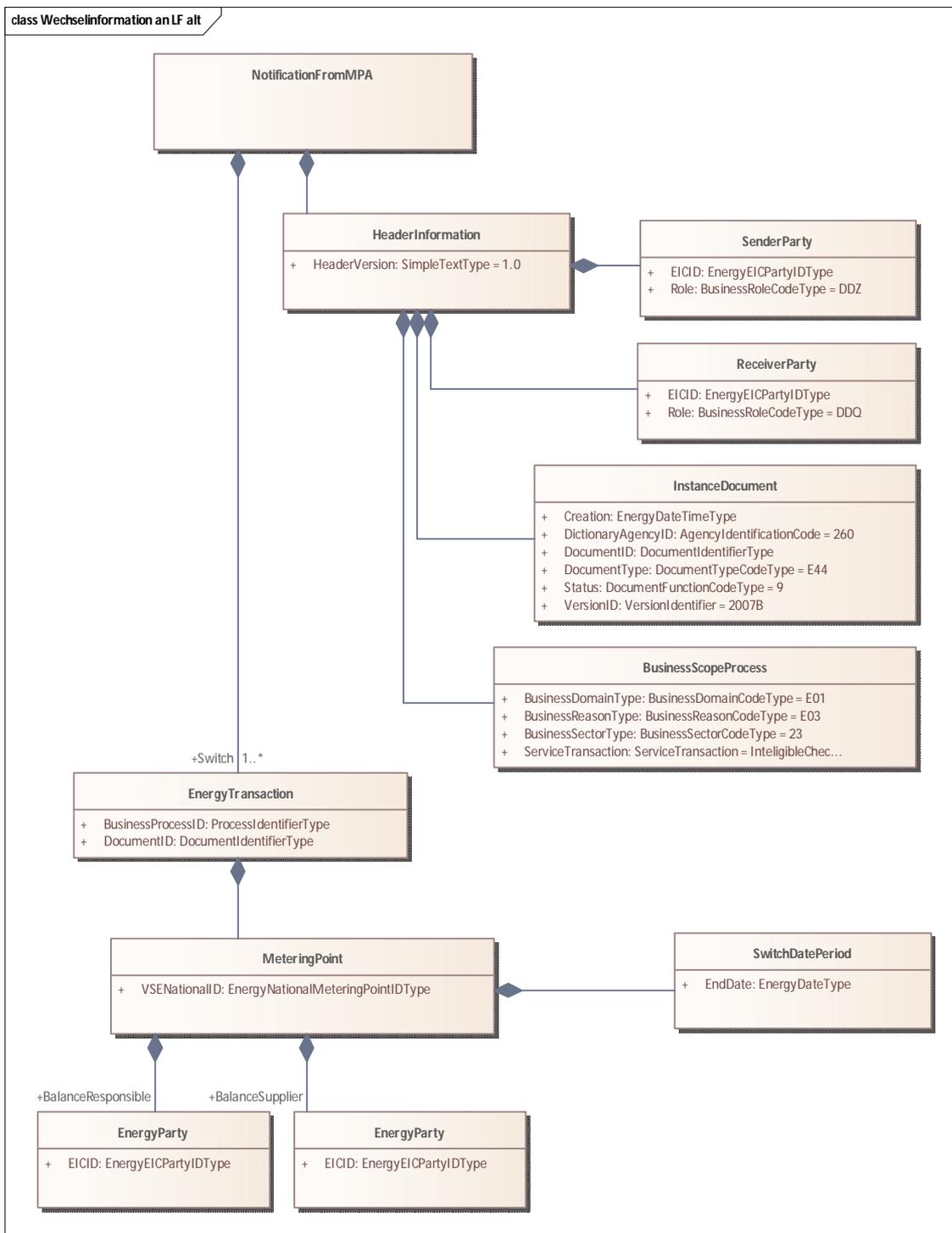


Figure 5: Diagramme de classes 'Notification de changement'

**Remarque au sujet du diagramme:**

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'en fin mars 2021. EndDate: 2021-04-01.



### 1.2.1.7 Diagramme de classes 'Notification de changement' (séquence 4)

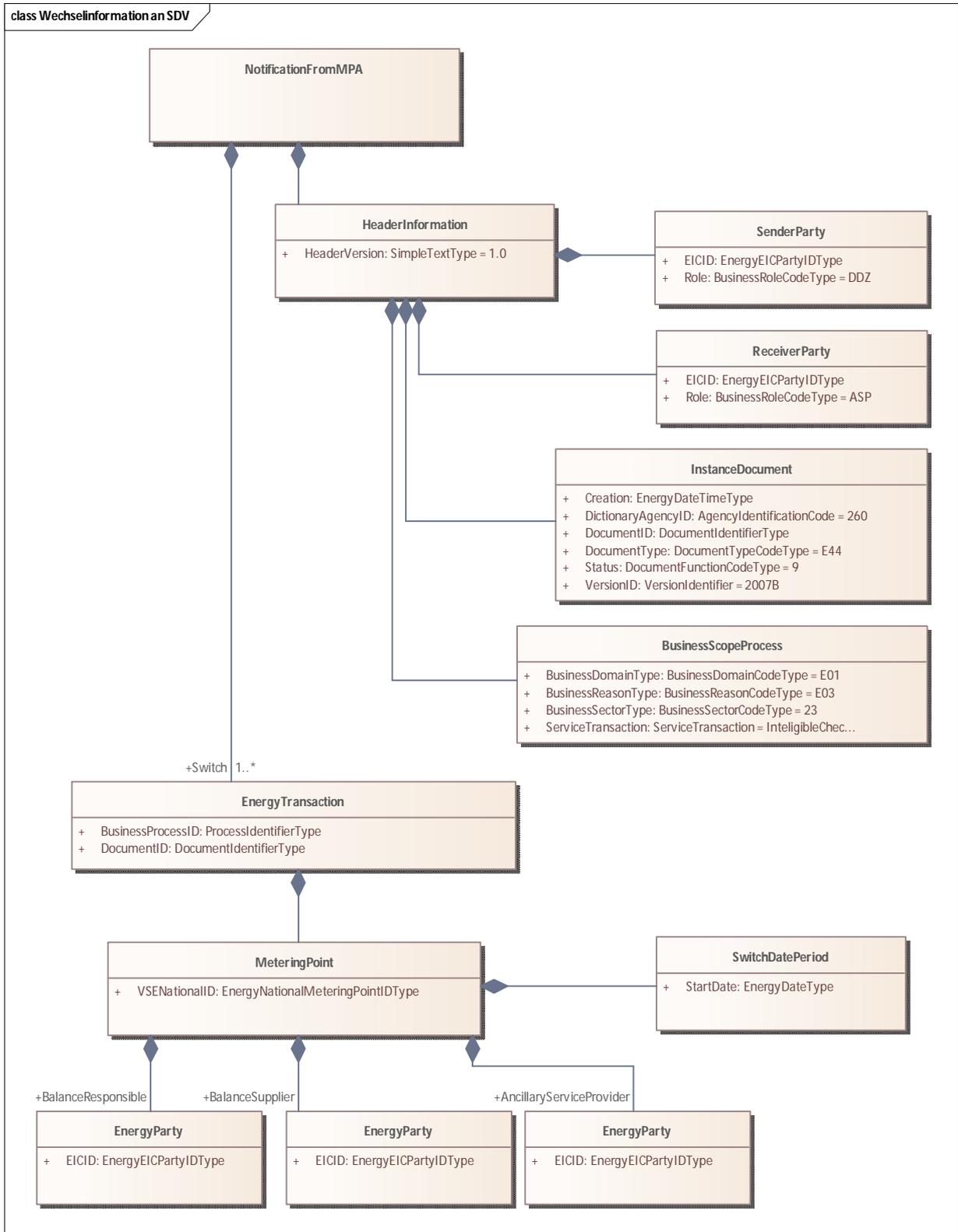


Figure 6: Diagramme de classes 'Notification de changement'



## 1.2.2 Fin de fourniture

### 1.2.2.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Fin de fourniture
<b>Brève description</b>	Ce processus décrit les interactions entre les acteurs de marché lorsqu'un fournisseur souhaite mettre fin à son attribution à un point de mesure. Cela signifie qu'il ne fournit plus le point de mesure en question. S'il y a, par ailleurs, des modifications du côté du consommateur final (par exemple un déménagement), il faut aussi appliquer le chapitre 1.3.
<b>Précondition</b>	Le contrat de fourniture ouvert a été résilié.
<b>Postcondition</b>	Tous les acteurs de marché concernés sont informés de la fin de fourniture. La facture de clôture de la consommation d'énergie peut être établie. Si le point de mesure continue à être exploité et si le gestionnaire de réseau de distribution ne dispose pas d'attribution du point de mesure à un fournisseur 10 JO avant la fin de la fourniture, le processus 'approvisionnement de remplacement' ou 'approvisionnement de base' entre en vigueur.
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée à terme d'un contrat à durée déterminée.</li> <li>• Résiliation d'un contrat ouvert.</li> </ul>
<b>Remarque</b>	Les fins de fourniture peuvent être envoyées jusqu'à 6 mois avant la date de fin au gestionnaire de réseau de distribution.

Tableau 3: Description structurée 'Fin de fourniture'

### 1.2.2.2 Diagramme de séquence

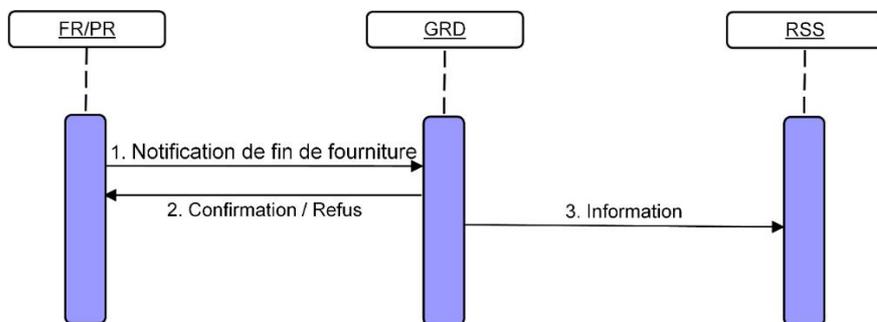


Figure 7: Diagramme de séquence 'Fin de fourniture'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le FR/PR notifie la fin de fourniture au GRD.	point de mesure, date de fin de fourniture	Immédiatement, mais au plus tard 10 JO avant la fin de la fourniture.	392	
2	Le GRD envoie au FR/PR une confirmation ou un refus.	point de mesure, date de fin de fourniture	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la notification de fin de fourniture	414	Le processus est terminé en cas de refus
3	Le GRD envoie l'information au RSS	point de mesure, date de fin de fourniture	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la notification de fin de fourniture	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure

Tableau 4: Description de la séquence 'Fin de fourniture'



### 1.2.2.3 Diagramme de classes 'Notification de fin de fourniture' (séquence 1)

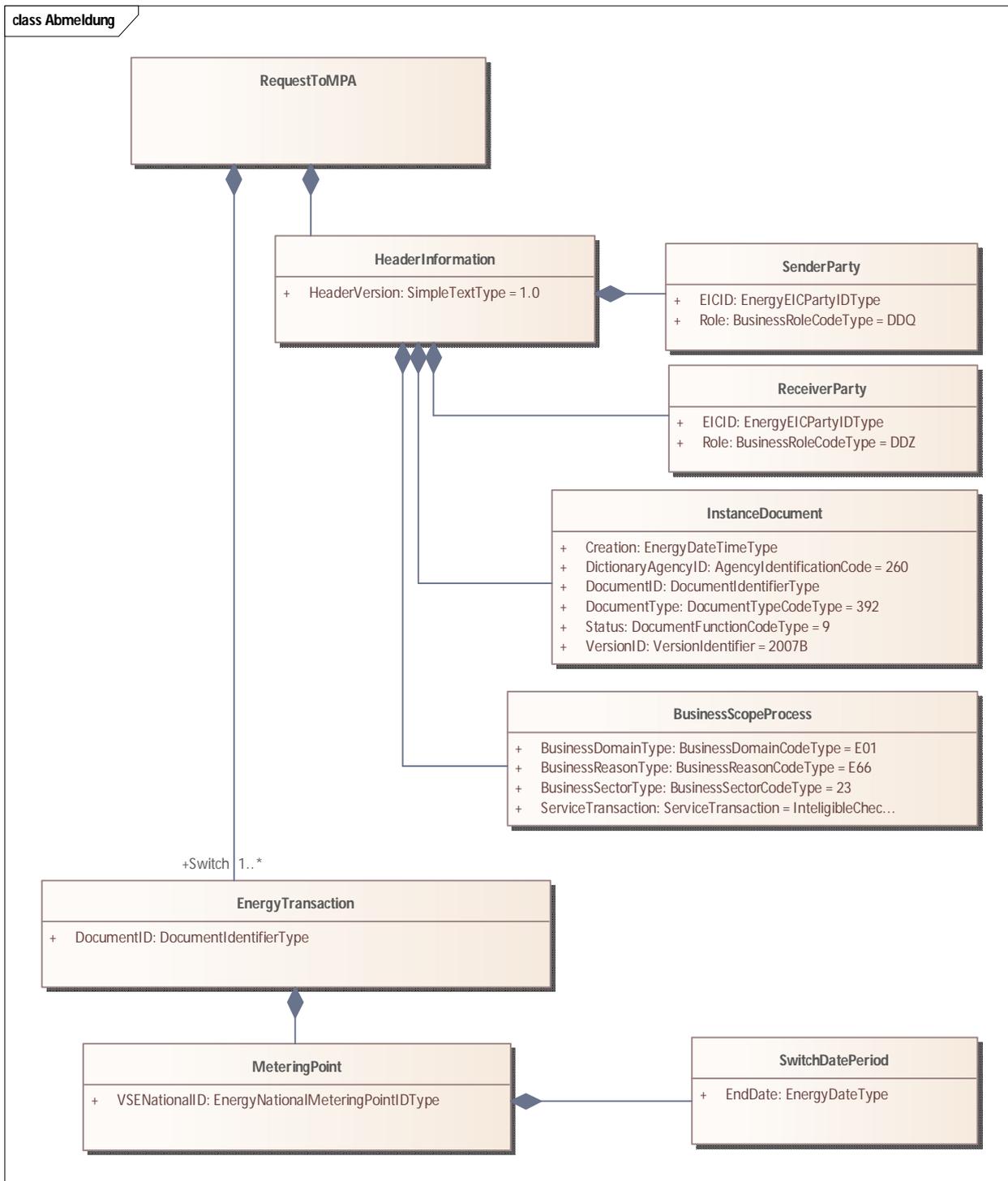


Figure 8: Diagramme de classes 'Notification de fin de fourniture'

#### Remarque au sujet du diagramme:

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'en fin mars 2021. EndDate: 2021-04-01.



### 1.2.2.4 Diagramme de classes 'Confirmation de fin de fourniture' (séquence 2)

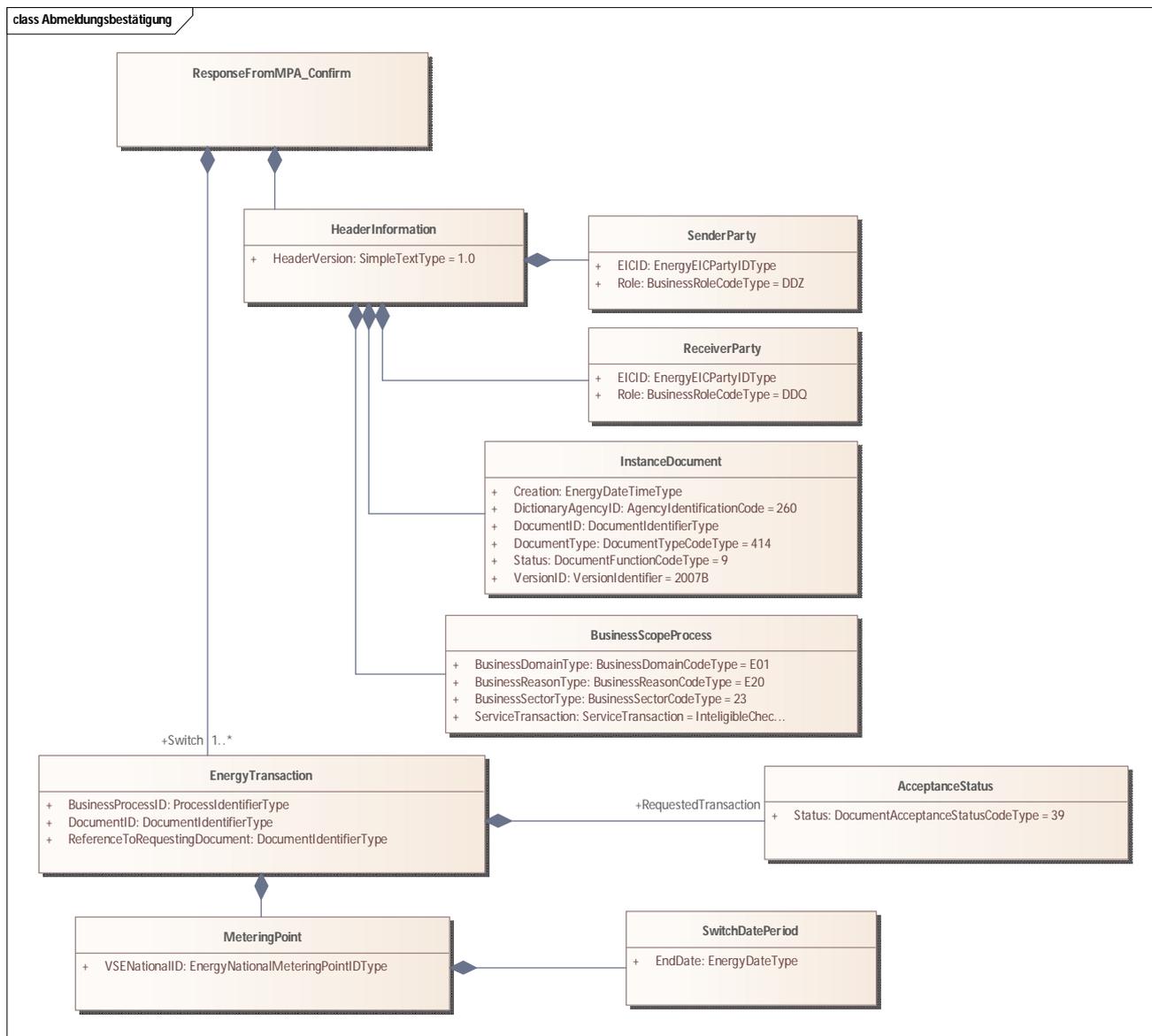


Figure 9: Diagramme de classes 'Confirmation de fin de fourniture'

**Remarque au sujet du diagramme:**

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'en fin mars 2021. EndDate: 2021-04-01.



### 1.2.2.5 Diagramme de classes 'Refus de fin de fourniture' (séquence 2)

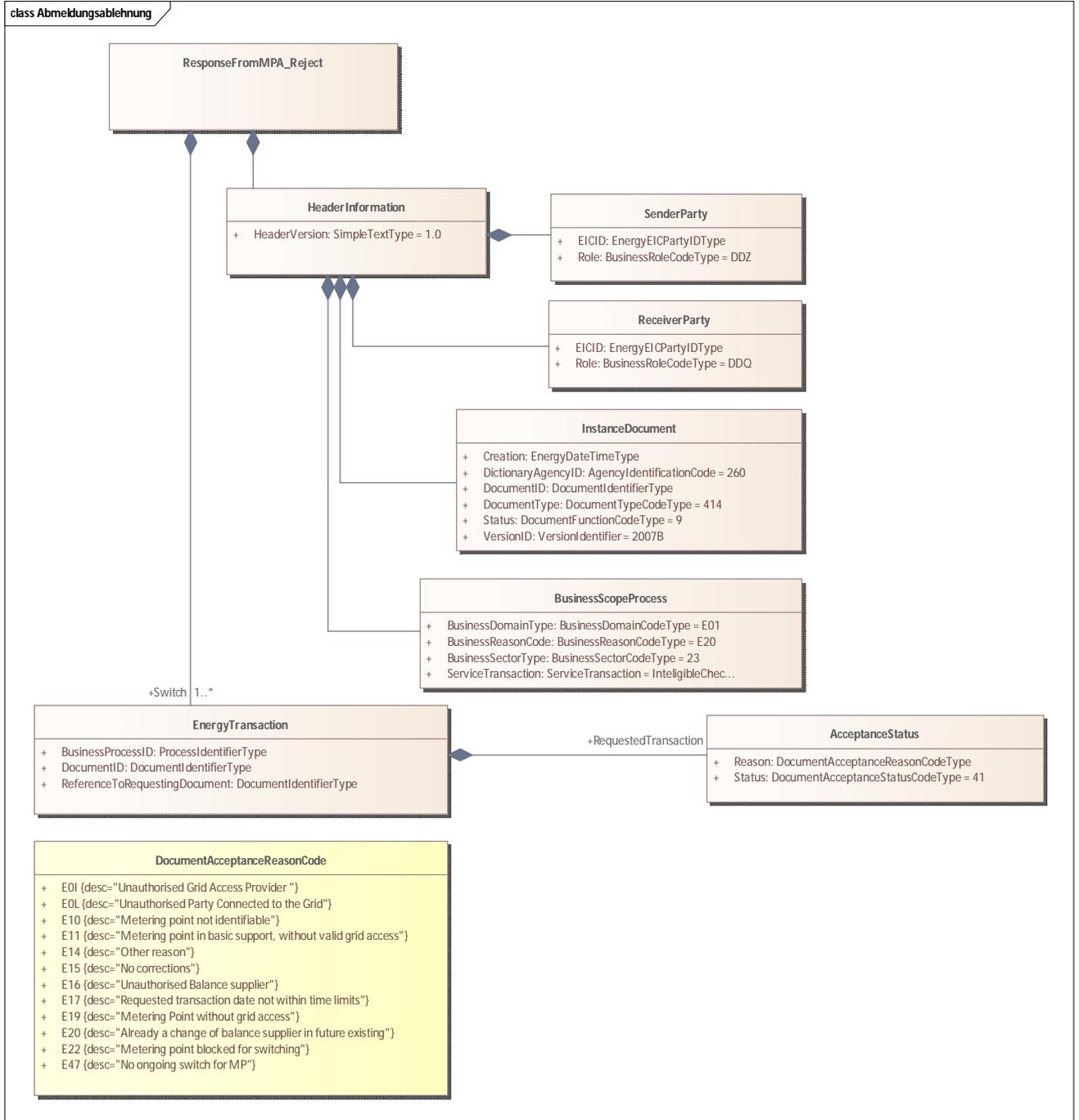


Figure 10: Diagramme de classes 'Refus de fin de fourniture'



### 1.2.2.6 Diagramme de classes 'Information de fin de fourniture' (séquence 3)

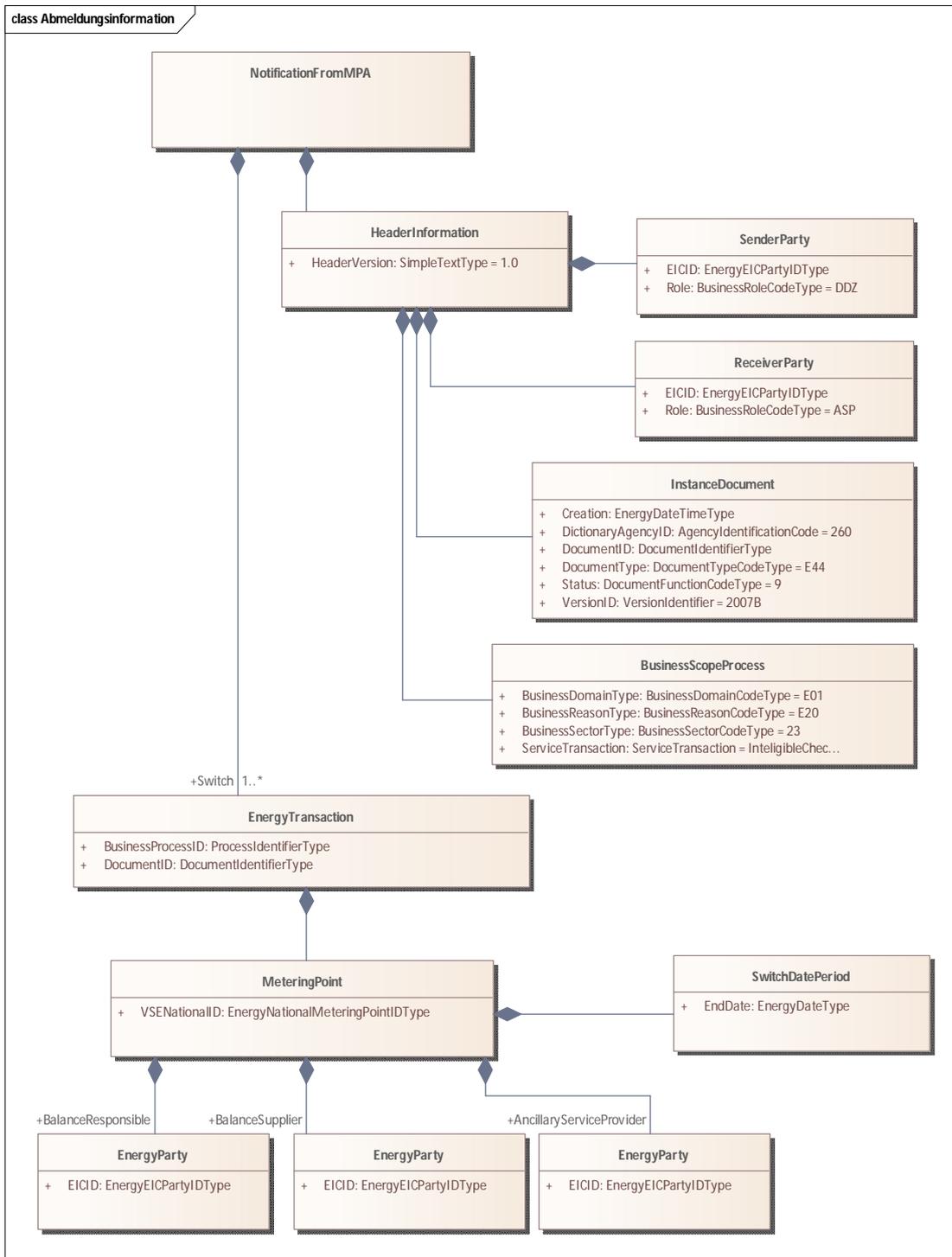


Figure 11: Diagramme de classes 'Information de fin de fourniture'

**Remarque au sujet du diagramme:**

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'en fin mars 2021. EndDate: 2021-04-01.



## 1.2.3 Approvisionnement de base

### 1.2.3.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Début de l'approvisionnement de base
<b>Brève description</b>	Le processus décrit le passage à l'approvisionnement de base. Par ce processus, tous les points de mesure non encore attribués doivent être attribués au fournisseur de base.
<b>Précondition</b>	Avec le déménagement du consommateur final, le contrat de fourniture est résilié. Un nouveau consommateur final entre dans l'approvisionnement de base. Le gestionnaire de réseau doit veiller à ce que les contrats correspondants soient conclus avec un fournisseur de base.
<b>Postcondition</b>	Le point de mesure est attribué au fournisseur de base. Le fournisseur de base informe le consommateur final quant à la fourniture.
<b>Déclencheur</b>	Le contrat existant a déclenché le processus 'Fin de fourniture' (voir paragraphe 1.2.2.1) ainsi que le processus 'Déménagement' (voir paragraphe 1.3.2.1). Le point de mesure continue d'être exploité et il n'existe pour le gestionnaire de réseau de distribution aucune attribution à un fournisseur jusqu'à 10 JO avant la fin de la fourniture.
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approvisionnement de base prend fin avec l'emménagement d'un consommateur final qui conclut un contrat avec un fournisseur. Le fournisseur initie le processus de changement de fournisseur, en respectant les délais.</li> <li>Dans la LApEI actuelle, le passage à l'approvisionnement de base après le processus 'Fin de fourniture' n'est pas possible pour les consommateurs finaux avec accès au réseau.</li> </ul>

Tableau 5: Description structurée 'Approvisionnement de base'

### 1.2.3.2 Diagramme de séquence

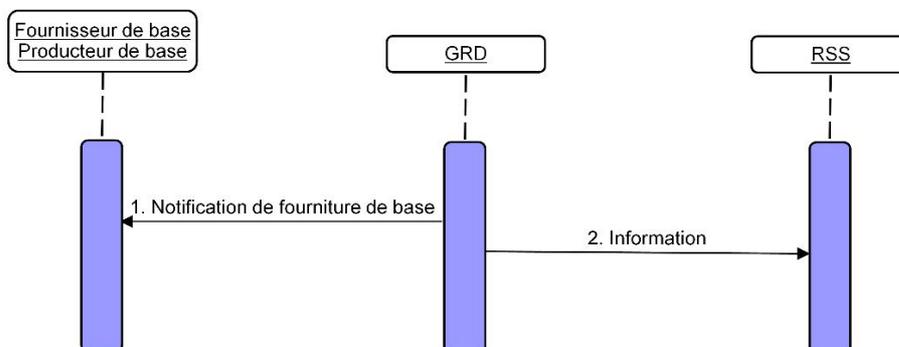


Figure 12: Diagramme de séquence 'Approvisionnement de base'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le GRD annonce l'approvisionnement de base à son fournisseur de base.	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès le constat	E44	
2	Le GRD annonce le passage à l'approvisionnement de base aux RSS	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès le constat	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.

Tableau 6: Description de la séquence 'Approvisionnement de base'



### 1.2.3.3 Diagramme de classes 'Annonce d'approvisionnement de base' (séquence 1)

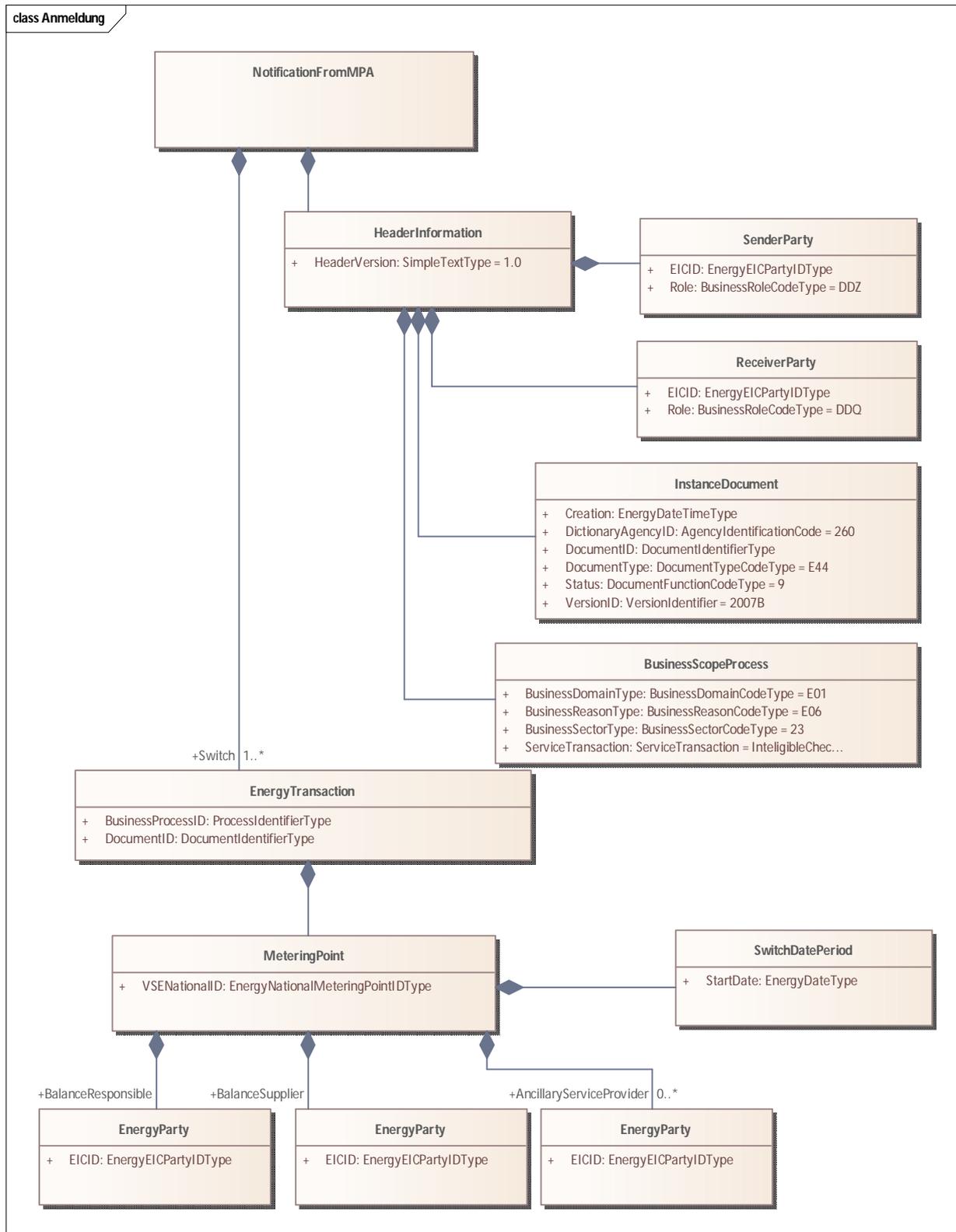


Figure 13: Diagramme de classes 'Annonce d'approvisionnement de base'



### 1.2.3.4 Diagramme de classes 'Information d'approvisionnement de base' (séquence 2)

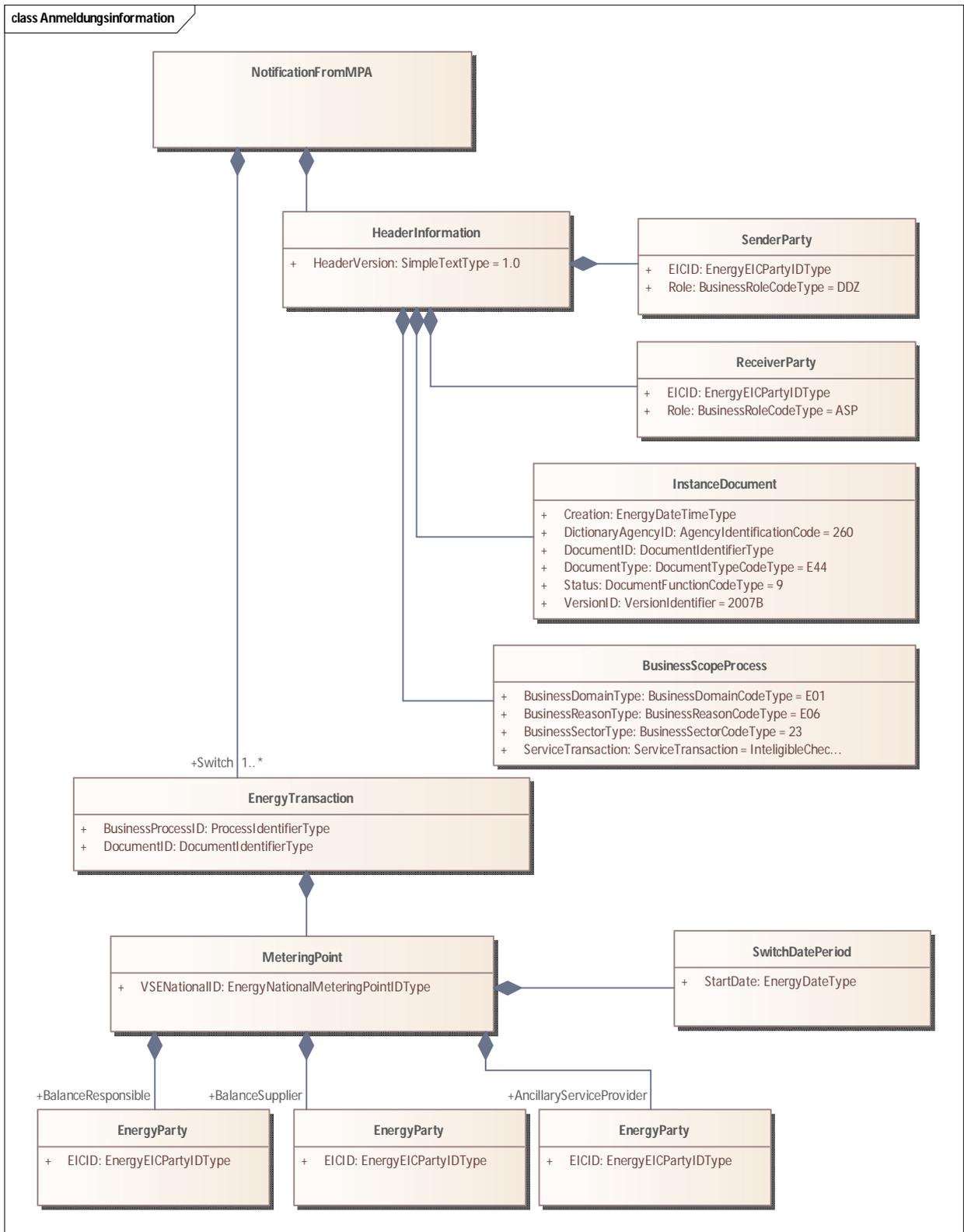


Figure 14: Diagramme de classes 'Information d'approvisionnement de base'



## 1.2.4 Approvisionnement de remplacement

### 1.2.4.1 Description structurée

- (1) Le processus 'Approvisionnement de remplacement' est appliqué lorsqu'un consommateur final avec accès au réseau a omis de régler contractuellement sa fourniture d'électricité dans les délais ou que son fournisseur fait défaut. Dans ce cas, le gestionnaire de réseau de distribution est tenu de garantir un approvisionnement de remplacement ou d'urgence.

<b>Cas d'application</b>	Mise en œuvre de l'approvisionnement de remplacement.
<b>Brève description</b>	Ce processus décrit le passage vers l'approvisionnement de remplacement. À l'aide de ce processus, tous les points de mesure non attribués sont à attribuer au fournisseur attribué/fournisseur de base.
<b>Précondition</b>	À la date de référence, le gestionnaire de réseau ne dispose pas d'information sur une future attribution régulière d'un point de mesure à un fournisseur et à un groupe-bilan, ou le fournisseur existant ne peut plus s'acquitter de ses obligations. Le gestionnaire de réseau a pris les dispositions contractuelles nécessaires avec le fournisseur de remplacement.
<b>Postcondition</b>	Le point de mesure en question est attribué au fournisseur de remplacement. Le fournisseur de remplacement informe le consommateur final du fait de la fourniture.
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le consommateur final résilie un contrat de fourniture sans en conclure un nouveau.</li> <li>Résiliation unilatérale de la part du fournisseur sans qu'un autre fournisseur ne prenne la relève.</li> <li>Première mise en service / remise en service d'un point de mesure sans déclaration de fournisseur.</li> <li>D'autres raisons qui font qu'un point de mesure ne soit attribué à aucun fournisseur et groupe-bilan.</li> <li>Un fournisseur fait défaut.</li> </ul>
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approvisionnement de remplacement prend fin lorsque le consommateur final conclut un contrat avec un nouveau fournisseur. Le fournisseur initie le processus de changement de fournisseur dans le respect des délais.</li> <li>Le législateur part du principe que l'approvisionnement d'urgence constitue une circonstance dérogatoire et qu'il faut revenir le plus vite possible à un «état normal». Le client électricité a un droit à être libéré de l'approvisionnement d'urgence dès qu'il a trouvé un nouveau fournisseur d'électricité.</li> </ul>

Tableau 7: Description structurée 'Approvisionnement de remplacement'

### 1.2.4.2 Diagramme de séquence 'Approvisionnement de remplacement'

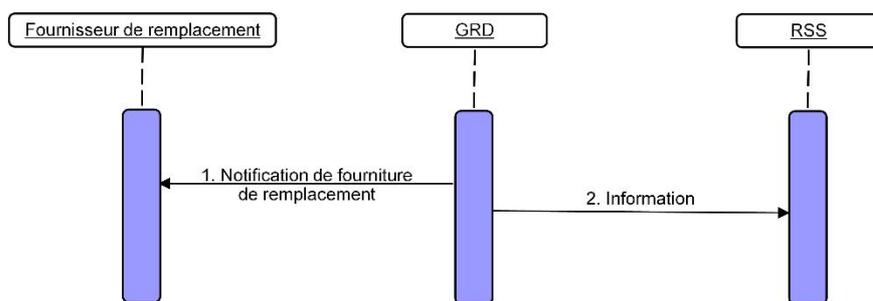


Figure 15: Diagramme de séquence 'Approvisionnement de remplacement'



<b>N°:</b>	<b>Description/activité</b>	<b>Information</b>	<b>Délai</b>	<b>Type de message</b>	<b>Remarques/conditions</b>
1	Le GRD informe son fournisseur de base de la mise en application de l'approvisionnement de remplacement.	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès le constat	E44	
2	Le GRD annonce le passage à l'approvisionnement de remplacement au RSS	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès le constat	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.

Tableau 8: Description de la séquence 'Approvisionnement de remplacement'



### 1.2.4.3 Diagramme de classes 'Annonce d'approvisionnement de remplacement' (séquence 1)

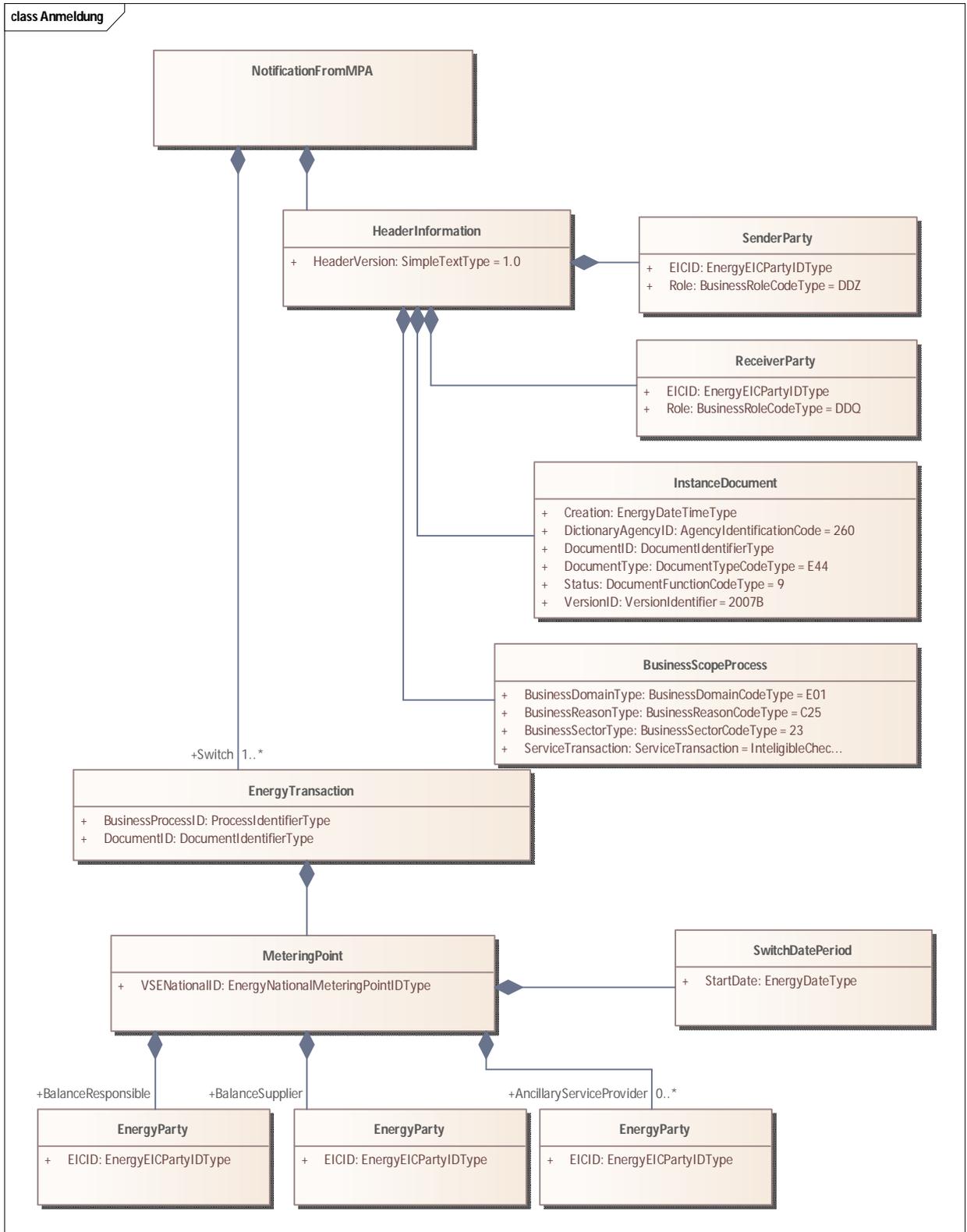


Figure 16: 'Annonce d'approvisionnement de remplacement'



### 1.2.4.4 Diagramme de classes 'Information de l'approvisionnement de remplacement' (séquence 2)

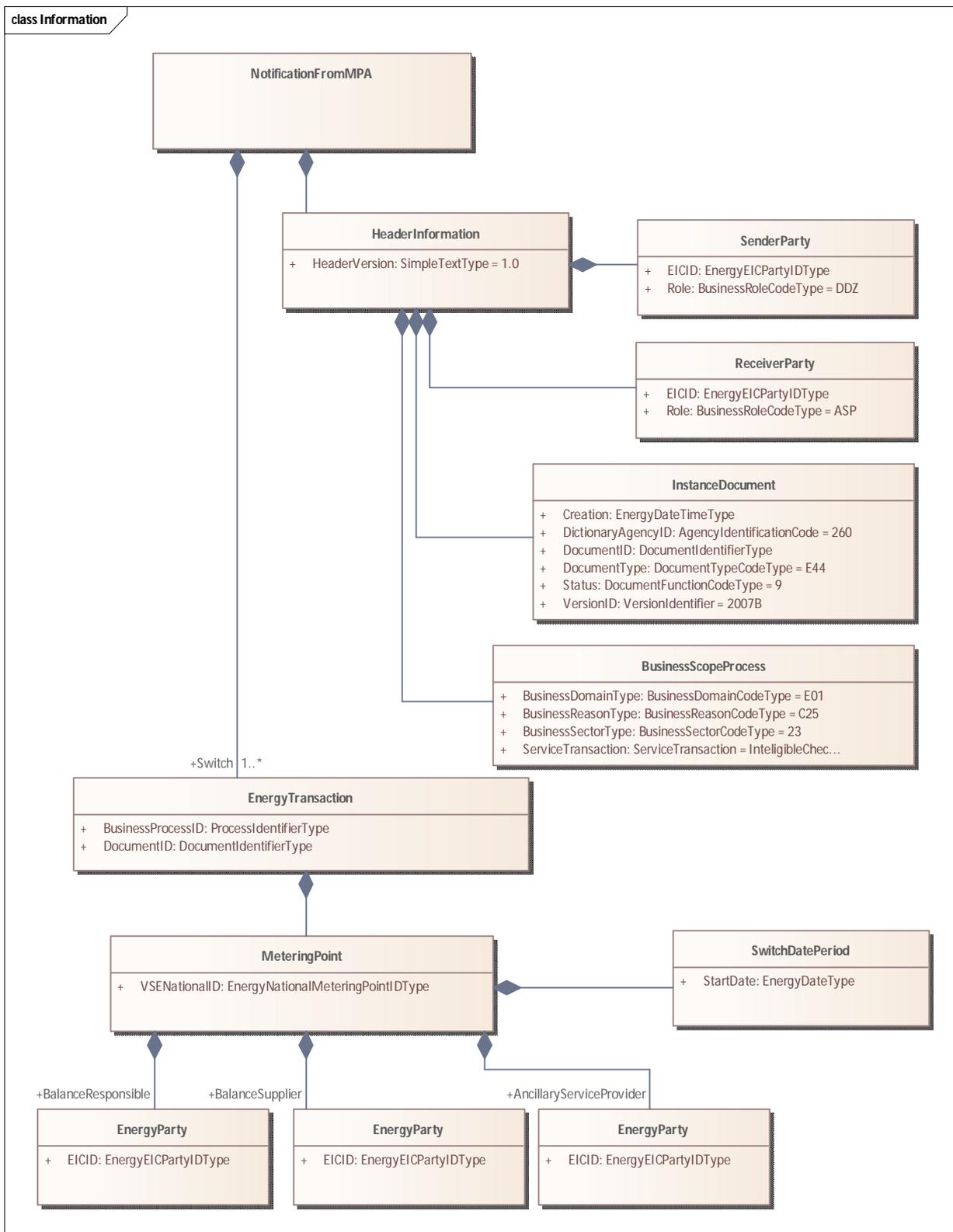


Figure 17: Diagramme de classes 'Information de l'approvisionnement de remplacement'



### 1.3 Consommateur final

#### 1.3.1 Emménagement / changement de consommateur final

##### 1.3.1.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Emménagement / changement de consommateur final
<b>Brève description</b>	Ce processus décrit les interactions entre les acteurs de marché lorsqu'il s'agit d'attribuer un nouveau consommateur final à un point de mesure donné. Le fournisseur attribué au point de mesure reste inchangé. Lorsqu'un autre fournisseur est demandé, il faut effectuer en plus le processus de changement de fournisseur.
<b>Précondition</b>	Le nouveau consommateur final a conclu un contrat de fourniture ouvert avec le fournisseur faisant l'annonce. La relation commerciale entre le GRD et le fournisseur est réglée (contrat cadre, CG ou autre accord). Le nouveau consommateur final a un contrat d'utilisation du réseau avec le gestionnaire de réseau de distribution / les CG du GRD s'appliquent.
<b>Postcondition</b>	Le nouveau consommateur final est attribué au point de mesure. La facturation de l'utilisation du réseau de l'ancien consommateur final (en cas de changement de consommateur final) peut être clôturée.
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommateur final à un point de mesure nouvellement créé (emménagement)</li> <li>• Changement de consommateur final à un point de mesure</li> </ul>
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'attribution au fournisseur et le groupe-bilan est joint au processus afin de procéder en même temps au changement de fournisseur.</li> <li>• L'attribution du point de mesure et du RSS devra être terminée après la date du départ effectif.</li> <li>• En cas de changement de données de référence, toutes les données de référence doivent être échangées.</li> </ul>

Tableau 9: Description structurée 'Emménagement / changement de consommateur final'

##### 1.3.1.2 Diagramme de séquence

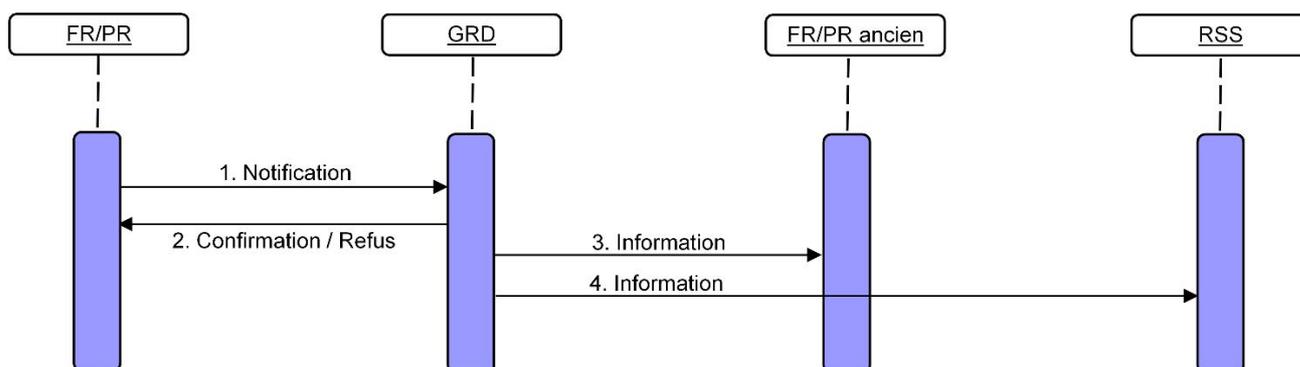


Figure 18: Diagramme de séquence 'Emménagement / changement de consommateur final'



N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/ conditions
1	Le FR notifie au GRD l'emménagement / le changement de consommateur final.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au moins 10 JO avant l'emménagement / le changement de consommateur final	392	
2	Le GRD confirme / refuse la notification.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au maximum 5 JO après la réception de la notification	414	Le processus se termine en cas de refus.
3	Le GRD informe l'ancien FR du départ.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au maximum 5 JO après la réception de la demande de changement.	E44	Cette étape du processus est supprimée si l'ancien fournisseur s'est désinscrit au préalable ou que l'ancien et le nouveau fournisseur sont le même.
4	Le GRD informe le RSS du départ.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au maximum 5 JO après la réception de l'annonce de départ.	E44	Cette étape est supprimée si aucun RSS n'est attribué.

Tableau 10: Description de la séquence 'Emménagement / changement de consommateur final'



### 1.3.1.3 Diagramme de classes 'Annonce de l'emménagement / du changement de consommateur final' (séquence 1)

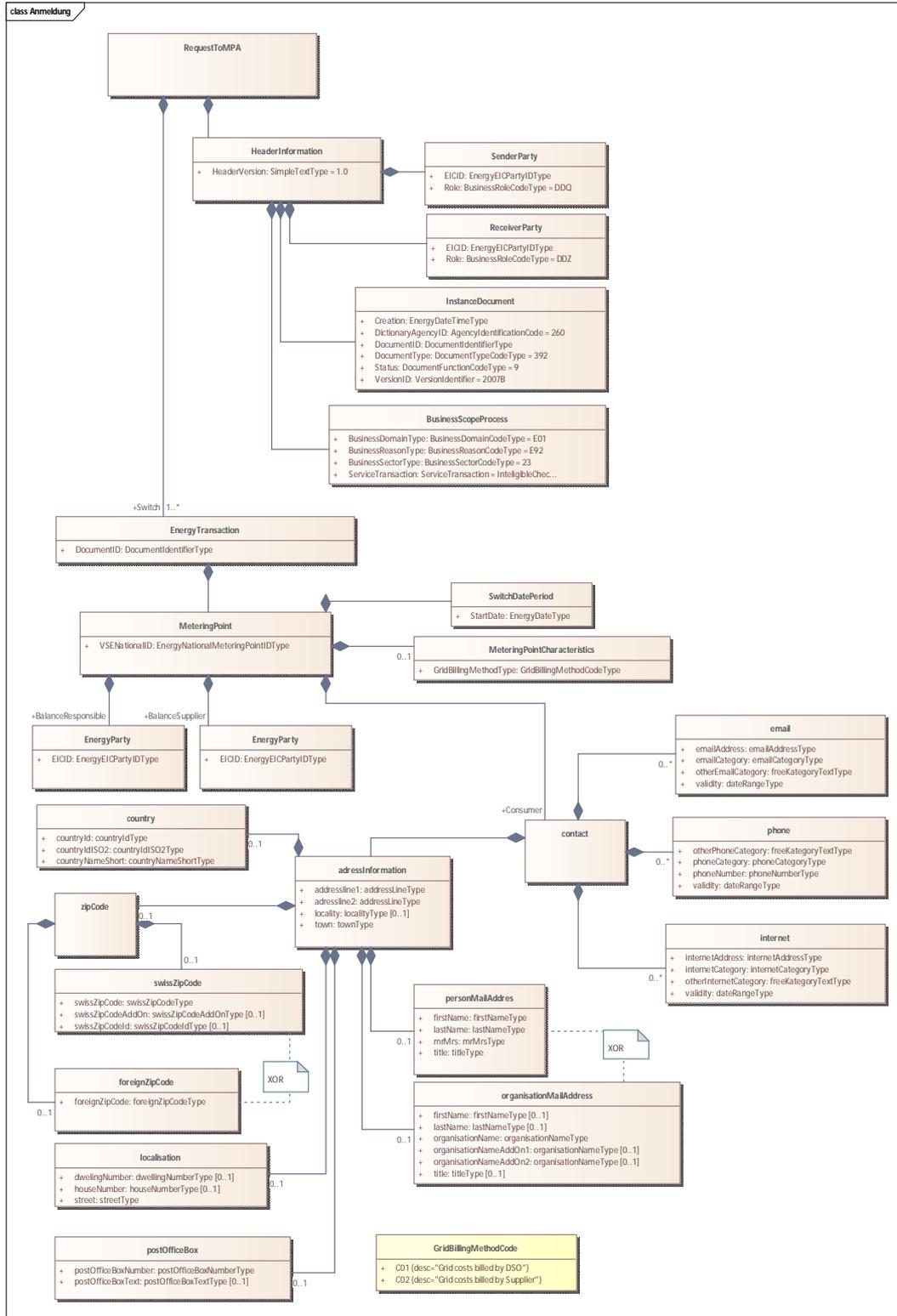


Figure 19: Diagramme de classes 'Annonce de l'emménagement / du changement de consommateur final'

### 1.3.1.4 Diagramme de classes 'Confirmation de l'emménagement / du changement de consommateur final' (séquence 2)

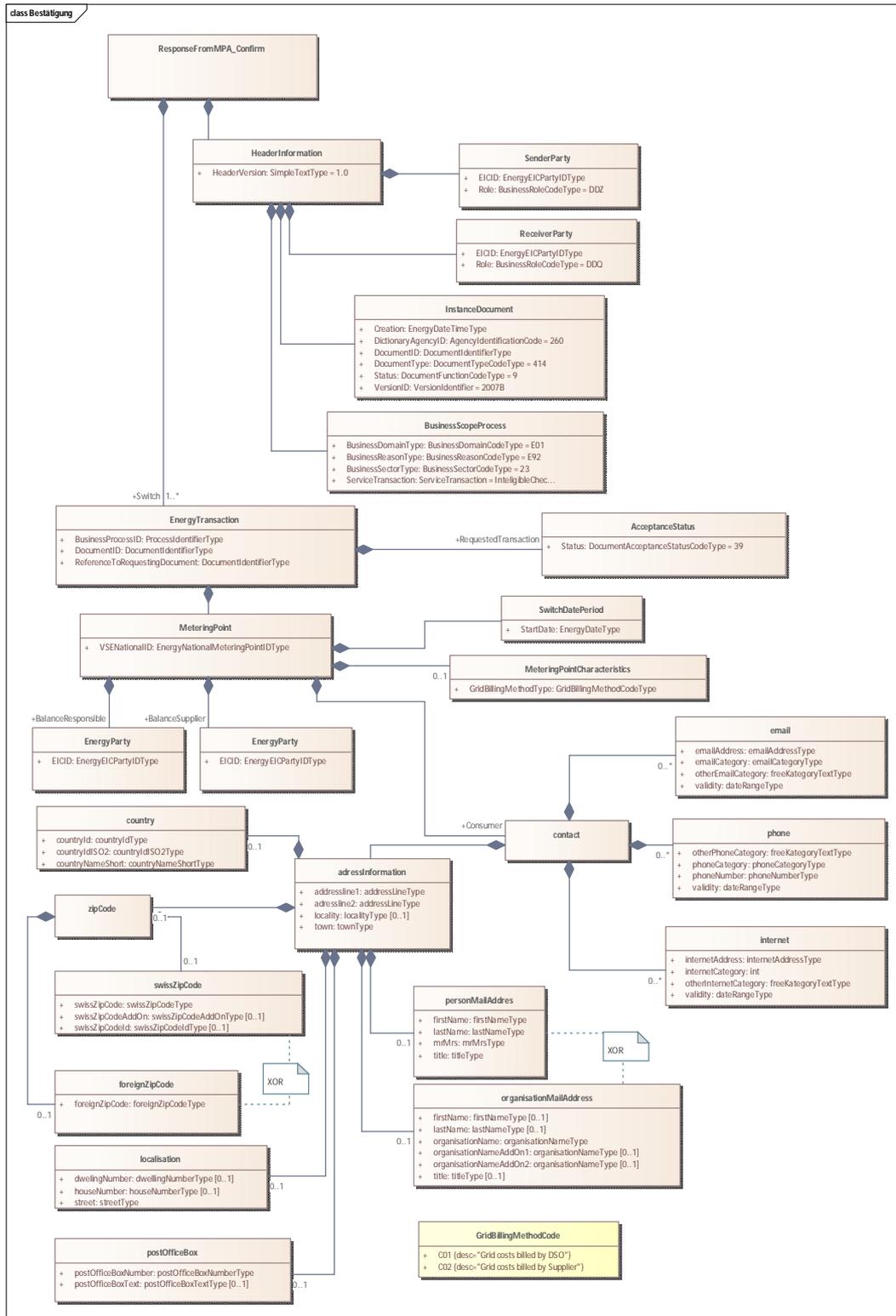


Figure 20: Diagramme de classes 'Confirmation de l'emménagement / du changement de consommateur final'



### 1.3.1.5 Diagramme de classes 'Refus de l'emménagement / du changement de consommateur final' (séquence 2)

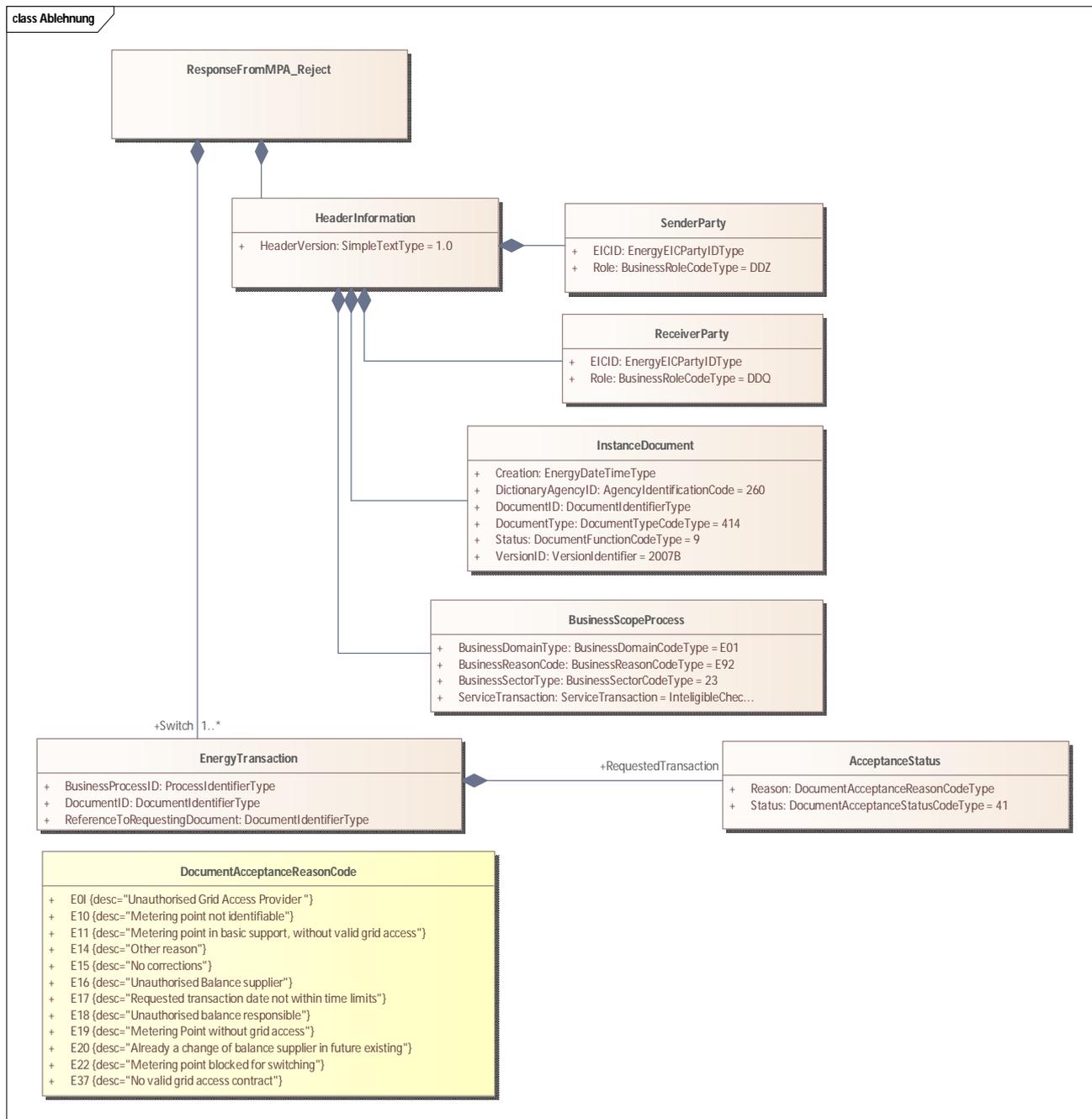


Figure 21: Diagramme de classes 'Refus de l'emménagement / du changement de consommateur final'



### 1.3.1.6 Diagramme de classes 'Information' (séquence 3)

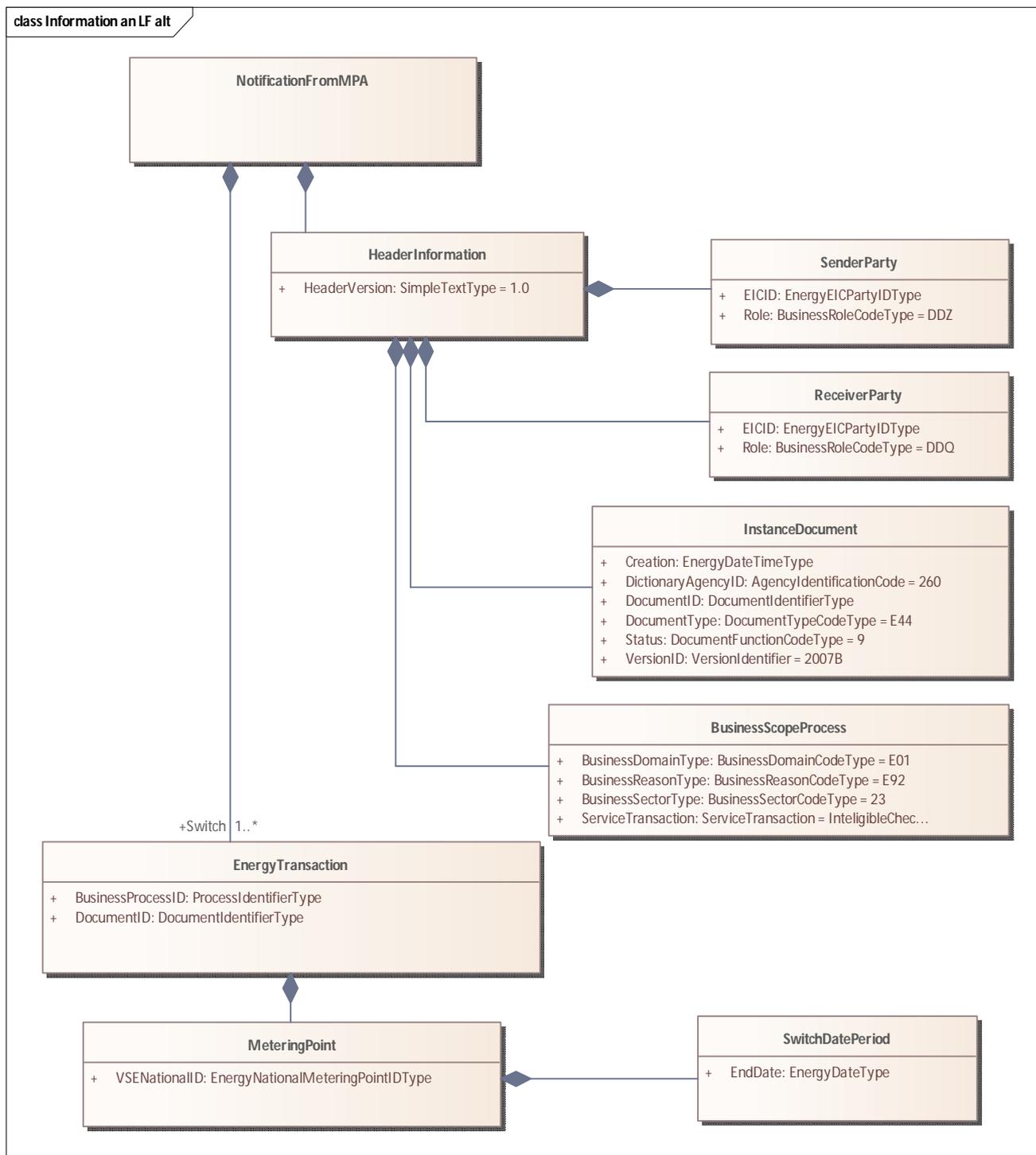


Figure 22: Diagramme de classes 'Information'

#### Remarque sur le diagramme:

- (1) La date de fin n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021 -> EndDate: 2021-04-01.



### 1.3.1.7 Diagramme de classes 'Information' (séquence 4)

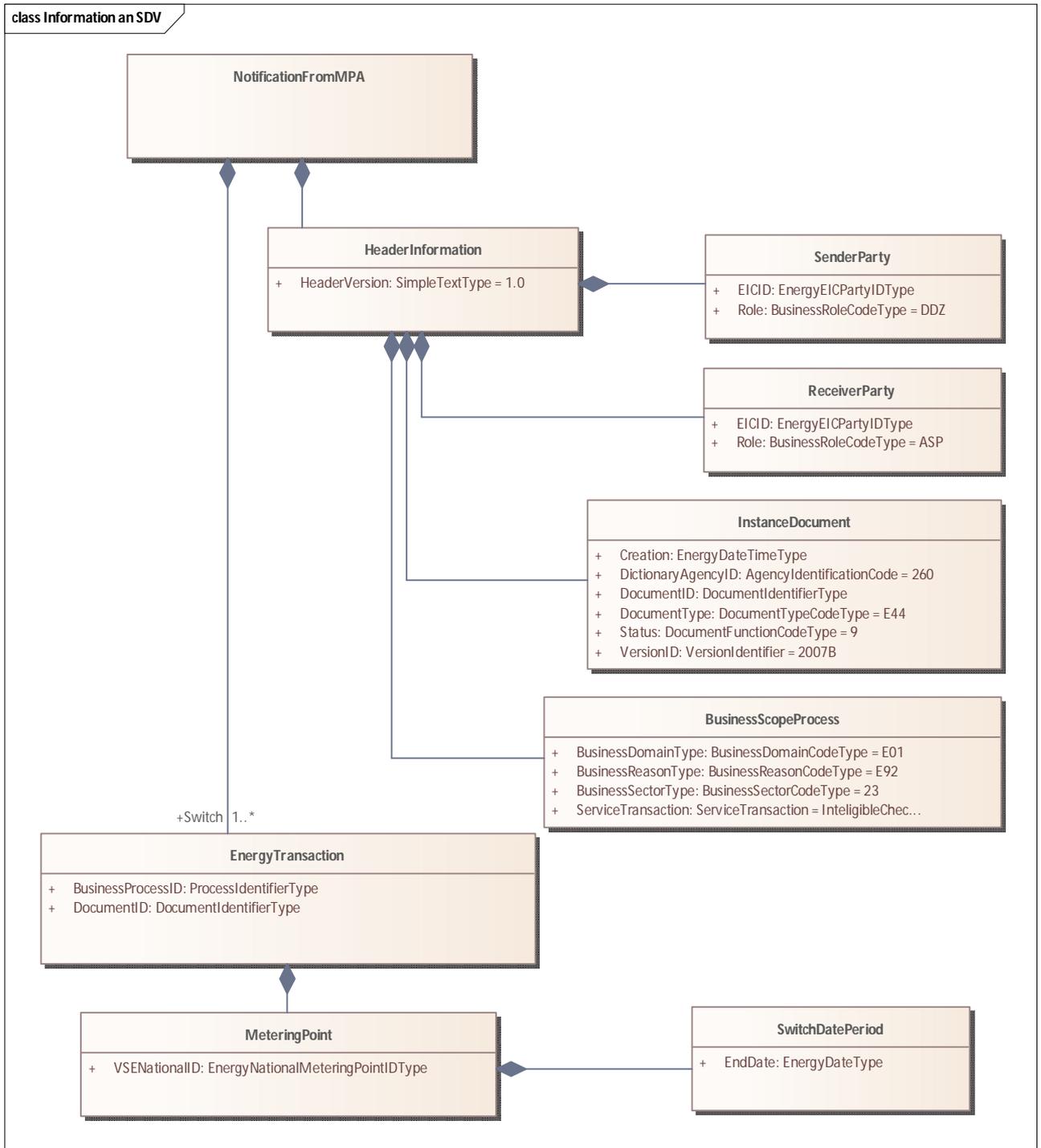


Figure 23: Diagramme de classes 'Information'



## 1.3.2 Déménagement

### 1.3.2.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Déménagement
<b>Brève description</b>	Ce processus décrit les interactions entre les acteurs de marché lorsqu'un consommateur final quitte un point de mesure. En cas de départ d'un consommateur, le fournisseur est tenu d'effectuer le processus fin de livraison (le fournisseur abandonne le point de mesure) en plus du processus de départ du client, dans le cas où il n'existe pas de contrat de fourniture avec le consommateur suivant. Ainsi, le point de mesure retombe dans le giron du fournisseur de base.
<b>Précondition</b>	Le consommateur final est attribué à un point de mesure, et il dispose des contrats correspondants.
<b>Postcondition</b>	Le consommateur final n'est plus attribué au point de mesure. Il est possible d'effectuer une facturation de l'utilisation du réseau.
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déménagement</li> <li>• Mise à l'arrêt (démolition)</li> <li>• Décès</li> </ul>
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le fournisseur reste le même lors d'un changement de consommateur final, il est possible de n'envoyer qu'une notification d'emménagement (et donc de changement de consommateur), au lieu d'une notification de déménagement plus d'une notification d'emménagement.</li> <li>• L'attribution du point de mesure et du RSS devra être terminée après la date du départ effectif.</li> </ul>

Tableau 11: Description structurée 'Déménagement'

### 1.3.2.2 Diagramme de séquence

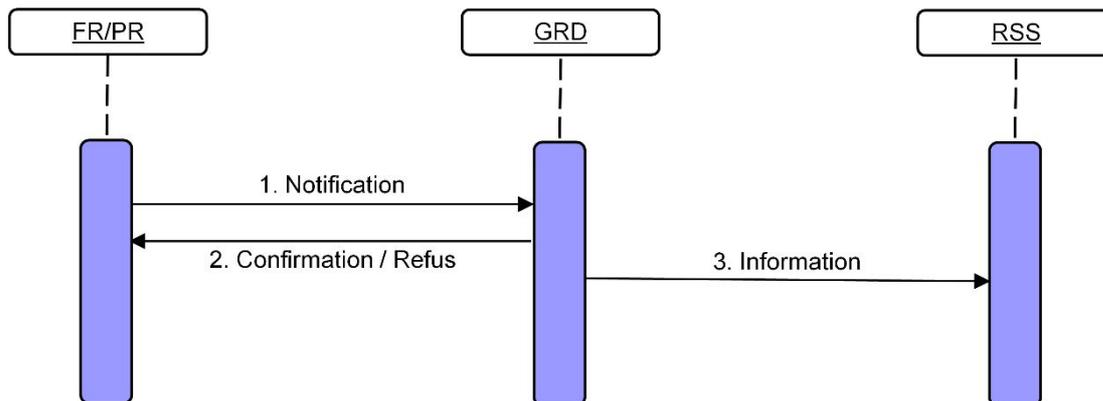


Figure 24: Diagramme de séquence 'Déménagement'



N°:	Description / activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le FR informe le GRD du déménagement.	point de mesure, date de fin de fourniture	Immédiatement, mais au moins 10 JO avant le déménagement	392	
2	Le GRD confirme / refuse la notification de déménagement.	point de mesure, date de fin de fourniture	Immédiatement, mais au moins 5 JO après la réception de la notification de déménagement.	414	Attention: Lorsque le fournisseur qui notifie le déménagement n'est pas attribué au point de mesure en question, ceci n'est pas une raison de refuser: il est possible que le fournisseur ait déjà résilié son attribution au point de mesure, c'est-à-dire que la notification de déménagement arrive après la fin de fourniture. Le processus se termine en cas de refus.
3	Le GRD annonce le départ aux RSS	point de mesure, date	Immédiatement, au plus tard 5 JO après réception de l'annonce de départ.	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.

Tableau 12: Description de la séquence 'Déménagement'



### 1.3.2.3 Diagramme de classe 'Notification de déménagement' (séquence 1)

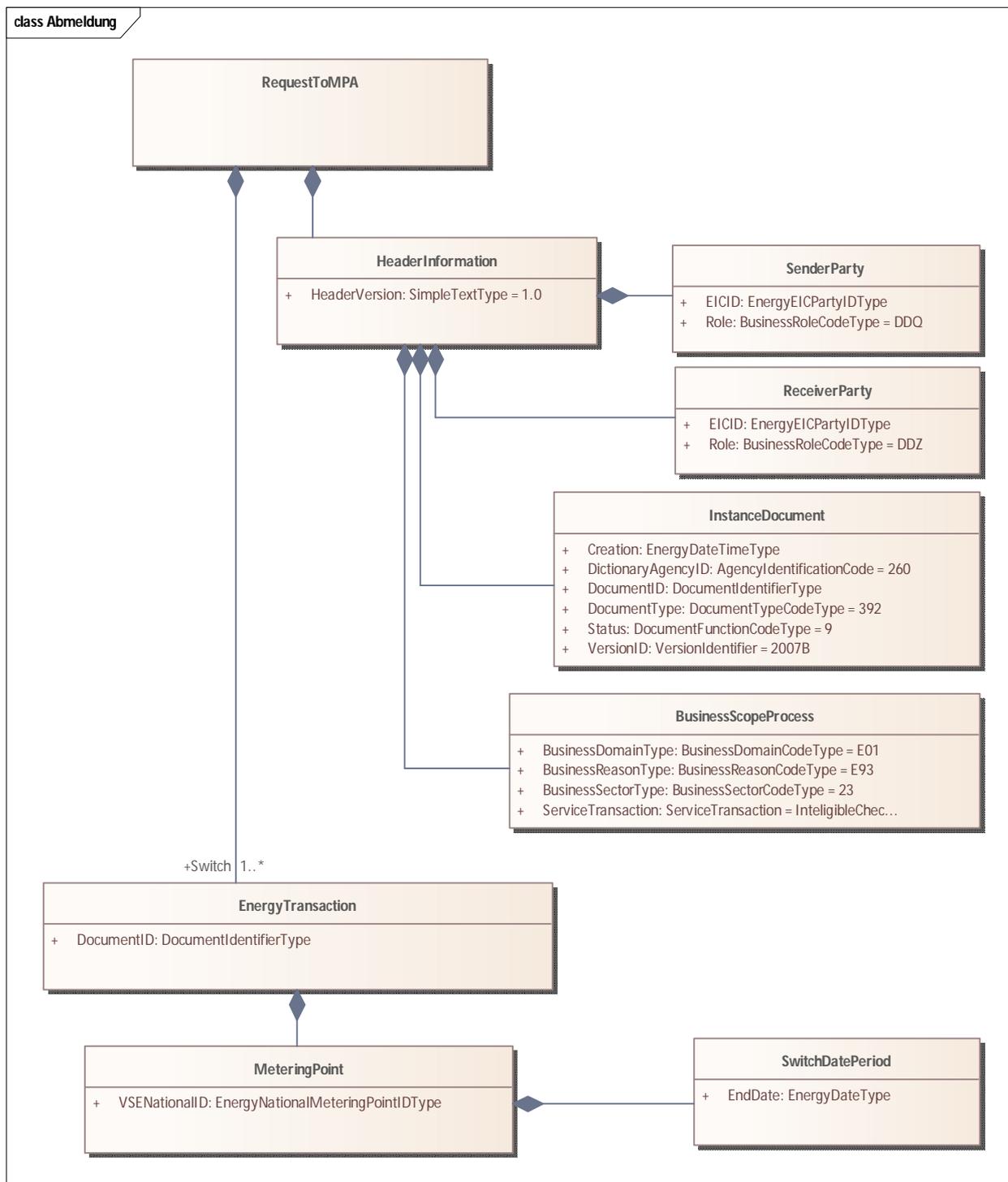


Figure 25: Diagramme de classes 'Notification de déménagement'

**Remarque au sujet du diagramme:**

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021. EndDate: 2021-04-01.



### 1.3.2.4 Diagramme de classes 'Confirmation de déménagement' (séquence 2)

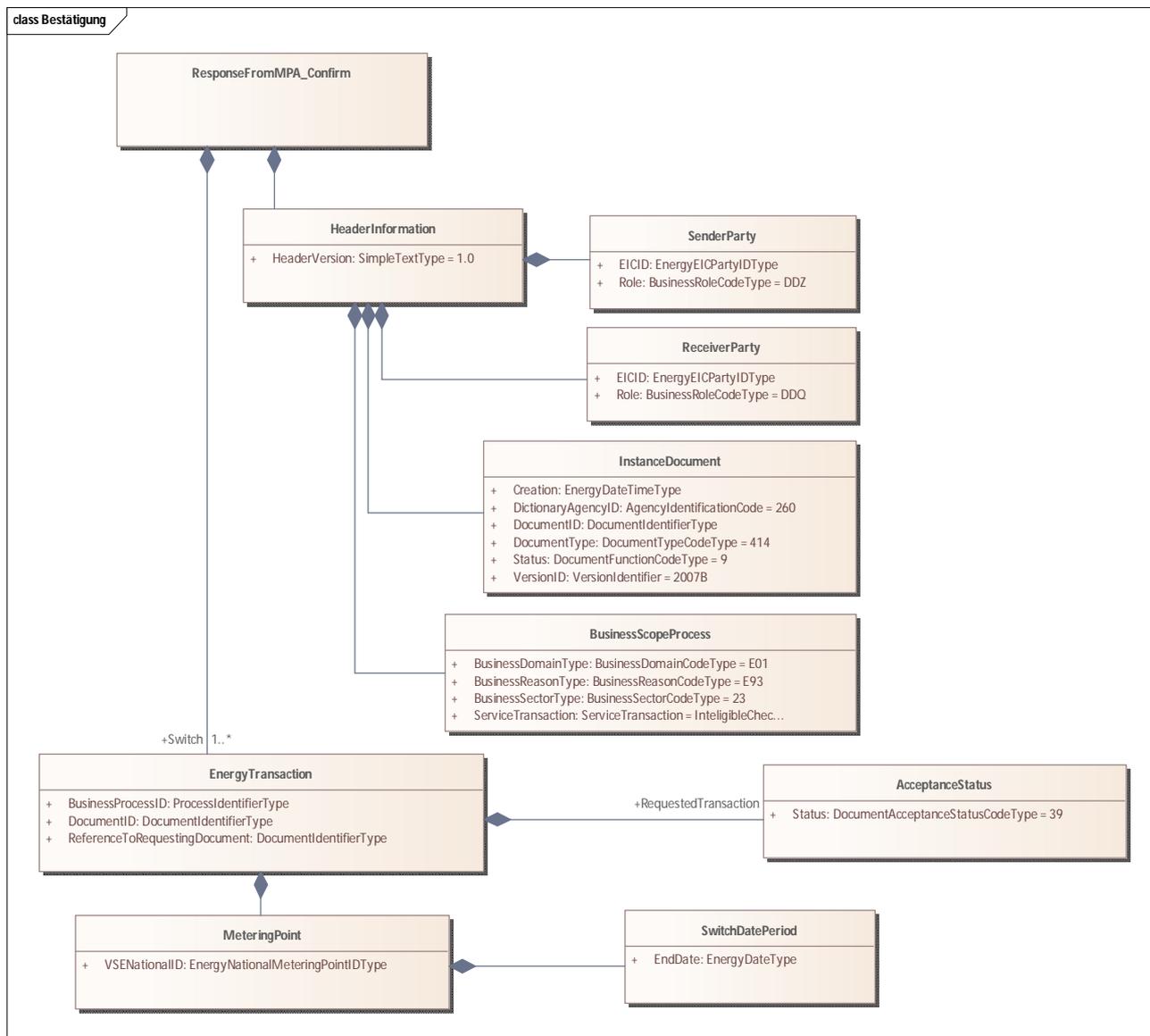


Figure 26: Diagramme de classes 'Confirmation de déménagement'

#### Remarque au sujet du diagramme:

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.  
EndDate: 2021-04-01.



### 1.3.2.5 Diagramme de classes 'Refus de déménagement' (séquence 2)

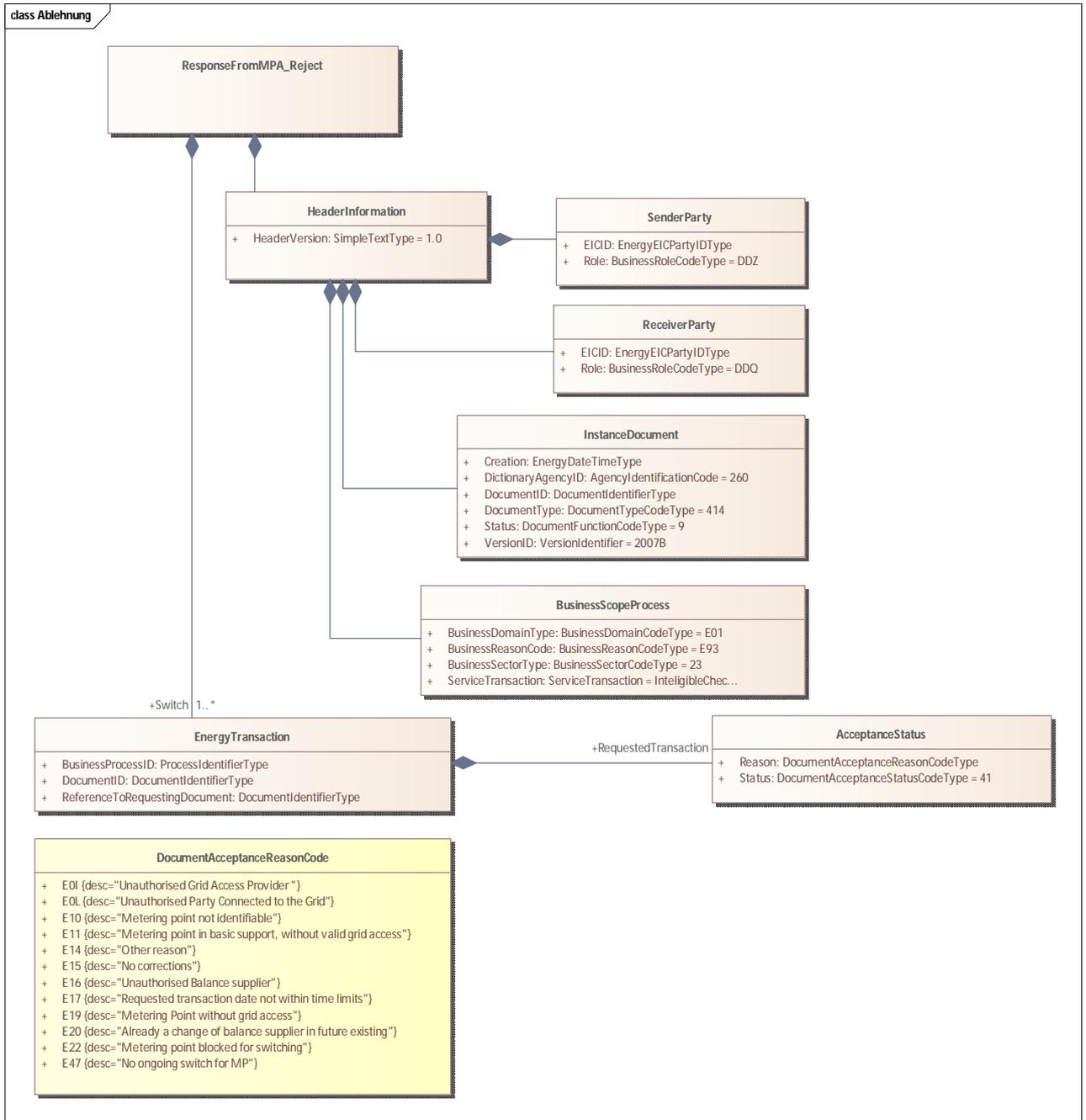


Figure 27: Diagramme de classes 'Refus de déménagement'



### 1.3.2.6 Diagramme de classes 'Information de déménagement' (Séquence 3)

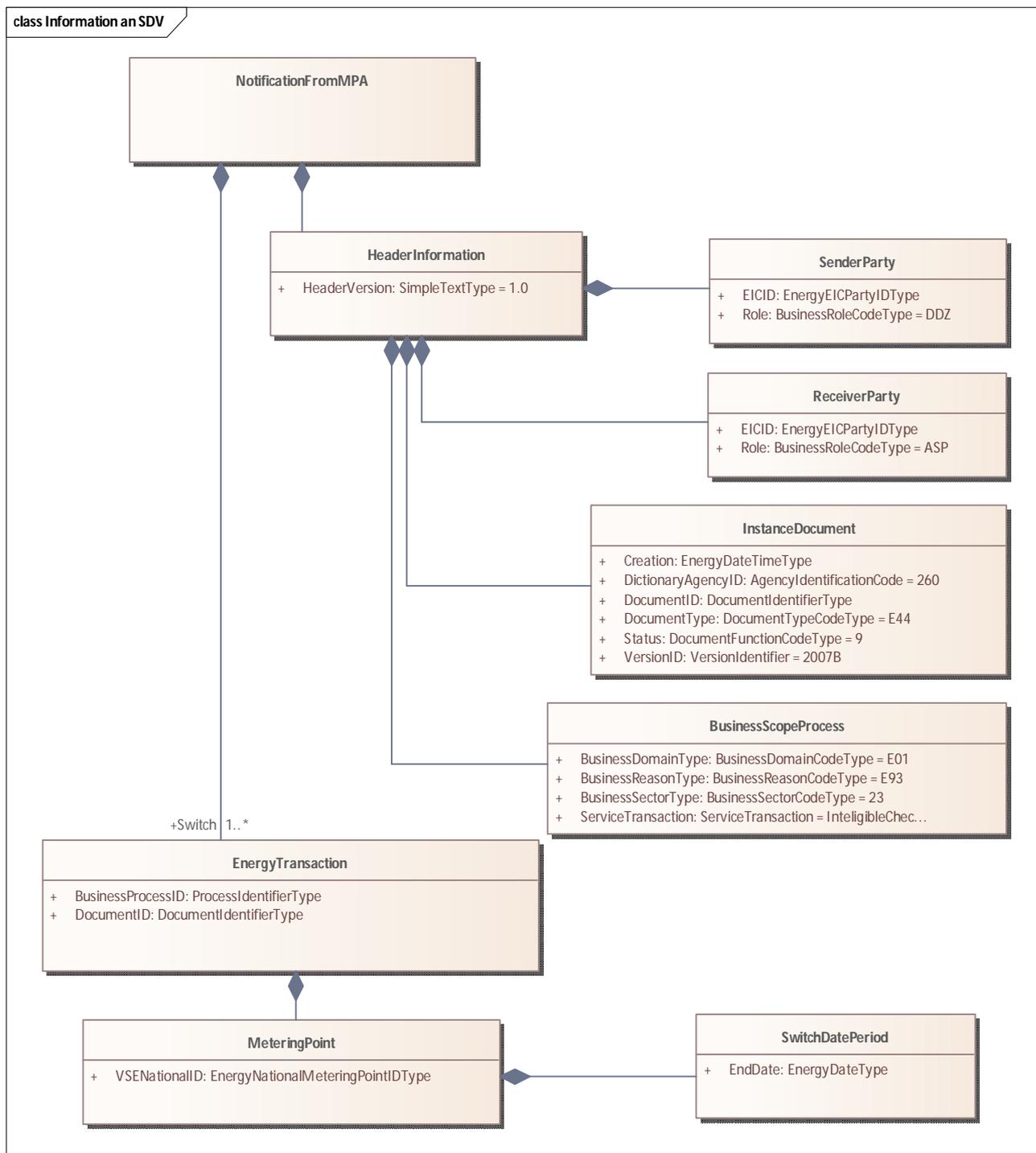


Figure 28: Diagramme de classes 'Information de déménagement'

#### Remarque au sujet du diagramme:

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.  
EndDate: 2021-04-01.



## 1.4 Responsables de services-système (RSS)

### 1.4.1 Annonce de RSS

#### 1.4.1.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Annonce d'un responsable de services-système à un point de mesure
<b>Brève description</b>	Le processus décrit les interactions entre les acteurs du marché dans le cas où un RSS veut annoncer son attribution à un point de mesure. Cela signifie qu'un nouveau RSS devient actif derrière un point de mesure et qu'il influence le cas échéant le comportement prévu de ce dernier. Le nombre de RSS pouvant être attribués à un point de mesure n'est pas limité.
<b>Précondition</b>	Il existe une relation contractuelle entre le RSS et le consommateur final / l'unité de production.
<b>Postcondition</b>	Le GRD est informé de l'attribution du RSS et fait suivre cette information au consommateur final / à l'unité de production correspondant(e).
<b>Déclencheur</b>	Un consommateur final / une unité de production a conclu un contrat de pool de réglage avec un RSS.
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce processus est pertinent pour le décompte de groupe-bilan. Si le processus n'est pas effectué, cela peut entraîner une énergie de compensation plus élevée et, par là même, des coûts plus élevés.</li> <li>Plusieurs RSS peuvent être attribués à un point de mesure.</li> </ul>

Tableau 13: Description structurée 'Annonce RSS'

#### 1.4.1.2 Diagramme de séquence

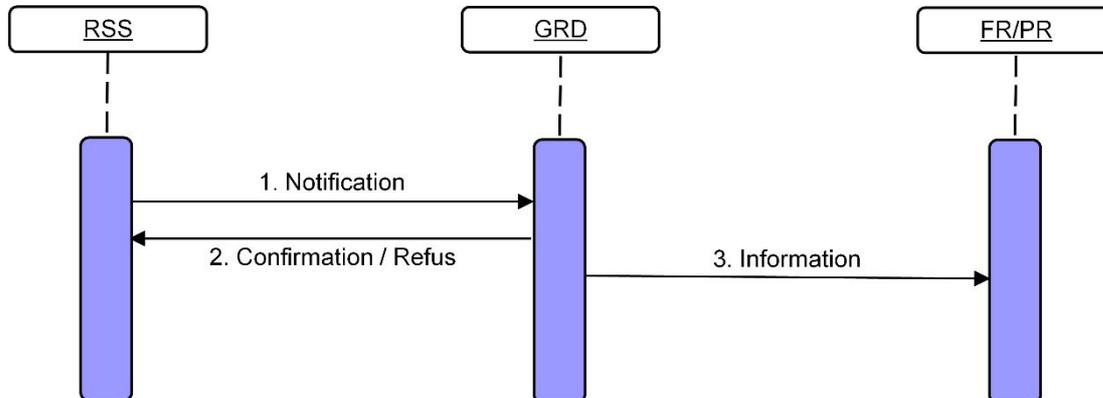


Figure 29: Diagramme de séquence 'Annonce de RSS'

N°:	Description / activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	RSS§ s'annonce auprès du GRD pour un point de mesure.	Point de mesure, date	Au plus vite, mais au moins 10 JO avant le début de la première intervention.	392	
2	Le GRD envoie une confirmation ou un refus au RSS.	Point de mesure, date	Au plus vite, mais au plus tard 5 JO après réception de l'annonce.	414	Le processus s'arrête en cas de refus
3	Le GRD informe le FR/PR de l'annonce d'un RSS	Point de mesure, date	Au plus vite, mais au plus tard 5 JO après réception de l'annonce.	E44	

Tableau 14: Description de la séquence 'Annonce RSS'



### 1.4.1.3 Diagramme de classes 'Annonce de RSS' (séquence 1)

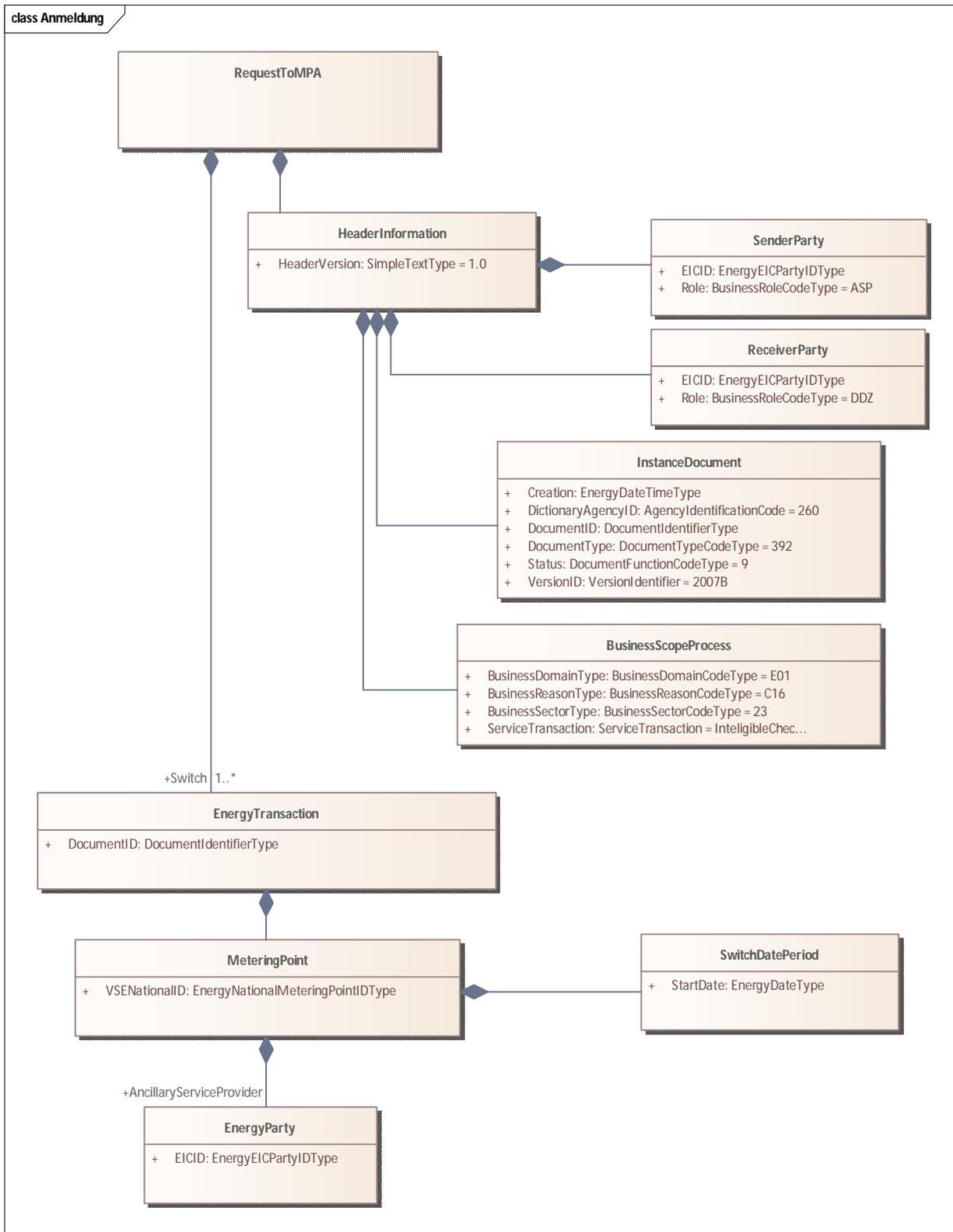


Figure 30: Diagramme de classes 'Annonce de RSS'



### 1.4.1.4 Diagramme de classes 'Confirmation de l'annonce de RSS' (séquence 2)

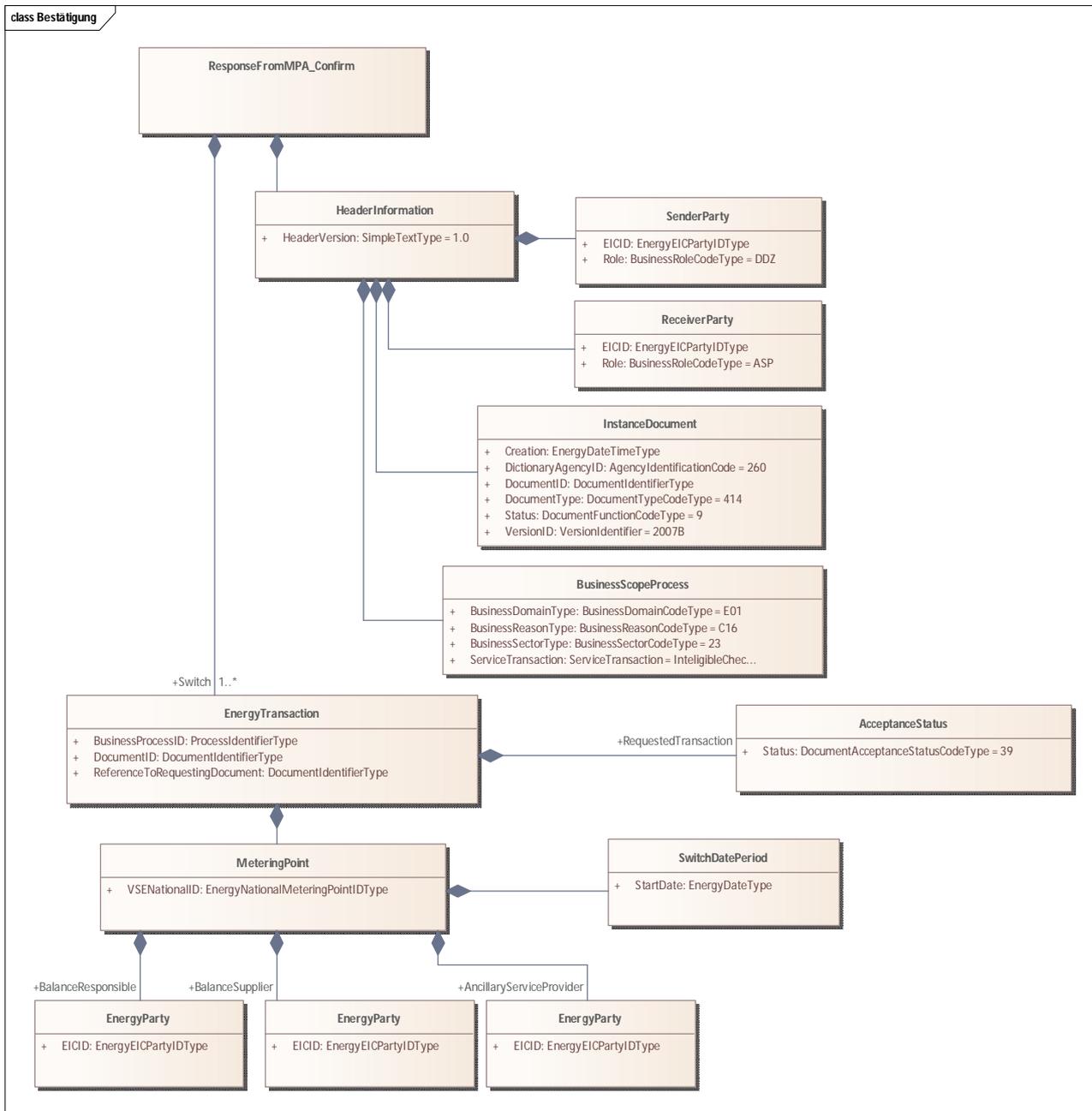


Figure 31: Diagramme de classes 'Confirmation de l'annonce de RSS'



### 1.4.1.5 Diagramme de classes 'Refus de l'annonce de RSS' (séquence 2)

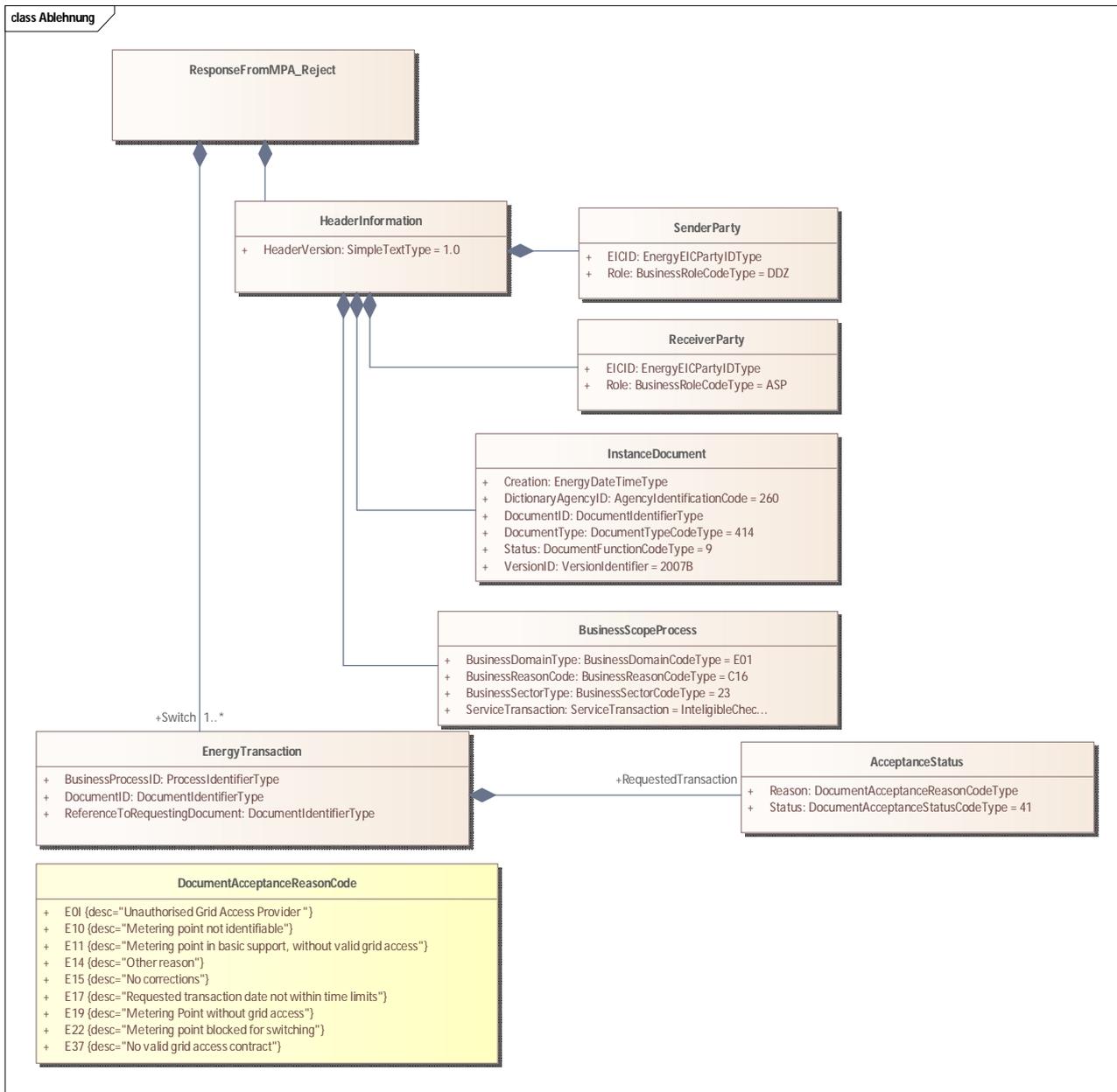


Figure 32: Diagramme de classes 'Refus de l'annonce de RSS'



### 1.4.1.6 Diagramme de classes 'Information de l'annonce de RSS' (séquence 3)

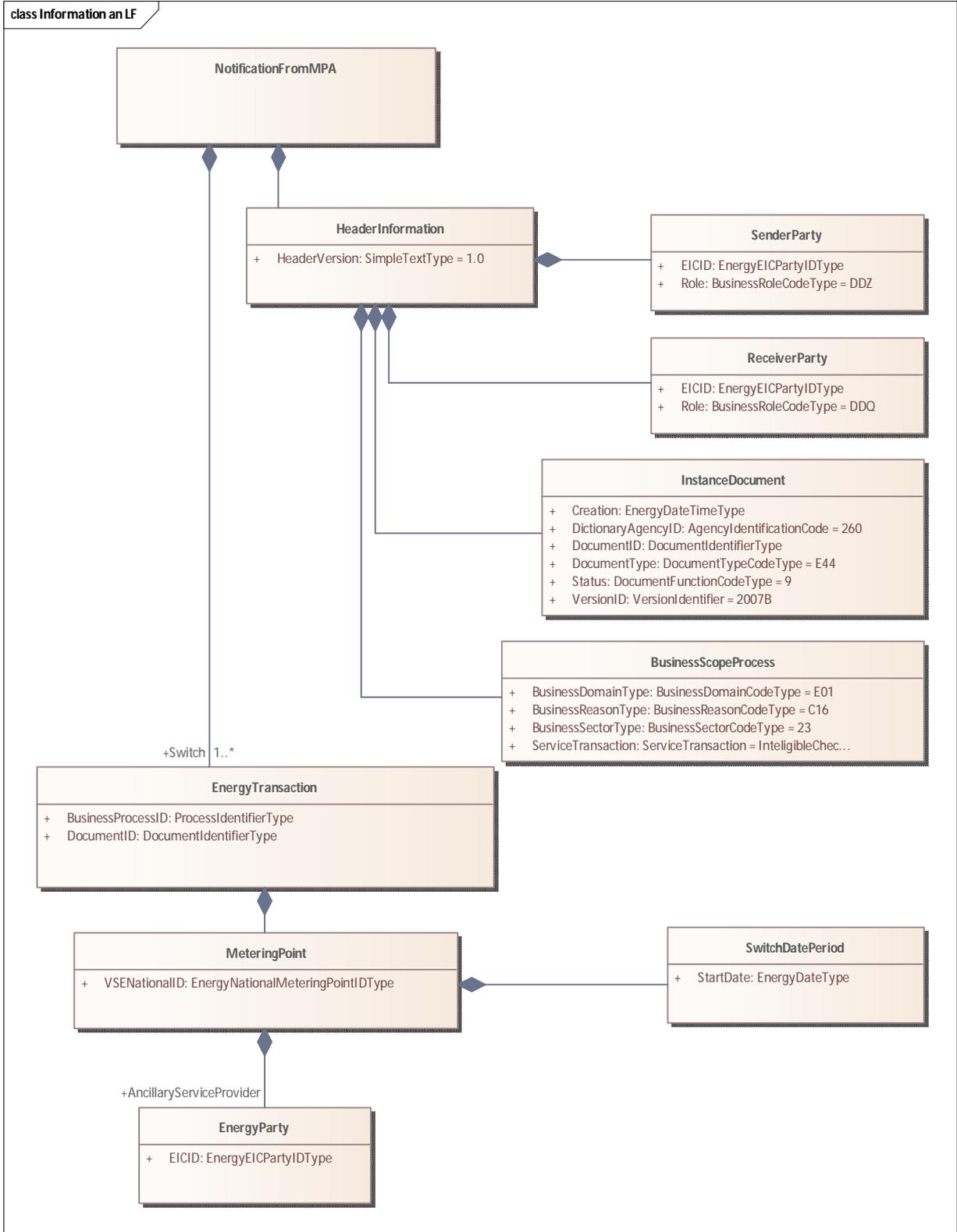


Figure 33: Diagramme de classes 'Information de l'annonce de RSS'



## 1.4.2 Cessation d'activité d'un RSS

### 1.4.2.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Annonce de cessation d'activité d'un RSS à un point de mesure
<b>Brève description</b>	Le processus décrit les interactions entre les acteurs du marché dans le cas où un RSS veut terminer son attribution à un point de mesure.
<b>Précondition</b>	Le RSS est actif à ce point de mesure.
<b>Postcondition</b>	Le GRD est informé de la suppression de l'attribution du RSS et fait suivre cette information au FR/PR correspondant.
<b>Déclencheur</b>	Un consommateur final / une unité de production a résilié le contrat de pool de réglage avec le RSS.
<b>Remarque</b>	Ce processus est pertinent pour le décompte de groupe-bilan. Si le processus n'est pas effectué, cela peut entraîner une énergie de compensation plus élevée et, par là même, des coûts plus élevés.

Tableau 15: Description structurée de la cessation d'activité d'un RSS

### 1.4.2.2 Diagramme de séquence

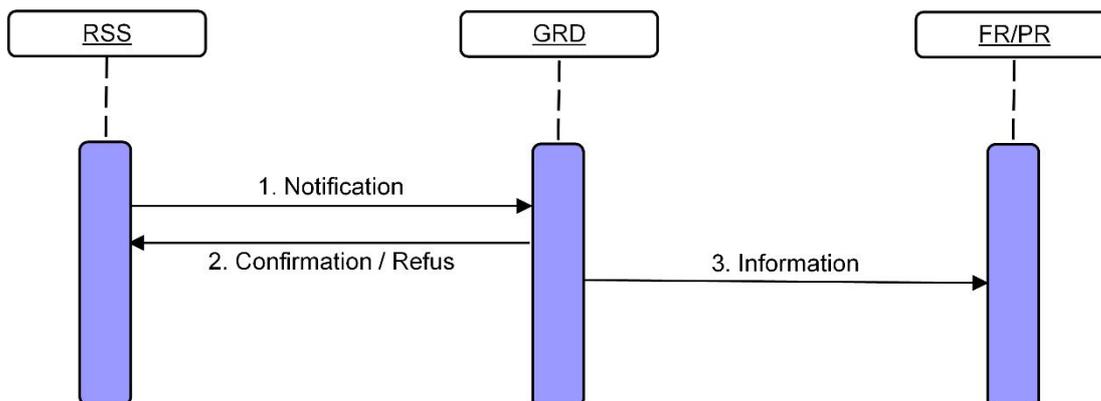


Figure 34: Diagramme de séquence de la cessation d'activité d'un RSS

N°:	Description / activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le RSS annonce au GRD sa cessation d'activité à un point de mesure.	Point de mesure, date	Au plus vite, mais au moins 10 JO avant la fin du contrat	392	
2	Le GRD envoie une confirmation ou un refus au RSS.	Point de mesure, date	Au plus vite, mais au plus tard 5 JO après réception de l'annonce de cessation	414	Le processus s'arrête en cas de refus
3	Le GRD informe le FR/PR de la cessation d'activité d'un RSS à un point de mesure	Point de mesure, date	Au plus vite, mais au plus tard 5 JO après réception de l'annonce de cessation.	E44	

Tableau 16: Diagramme de séquence de la cessation d'activité d'un RSS



### 1.4.2.3 Diagramme de classe 'Cessation d'activité d'un RSS' (séquence 1)

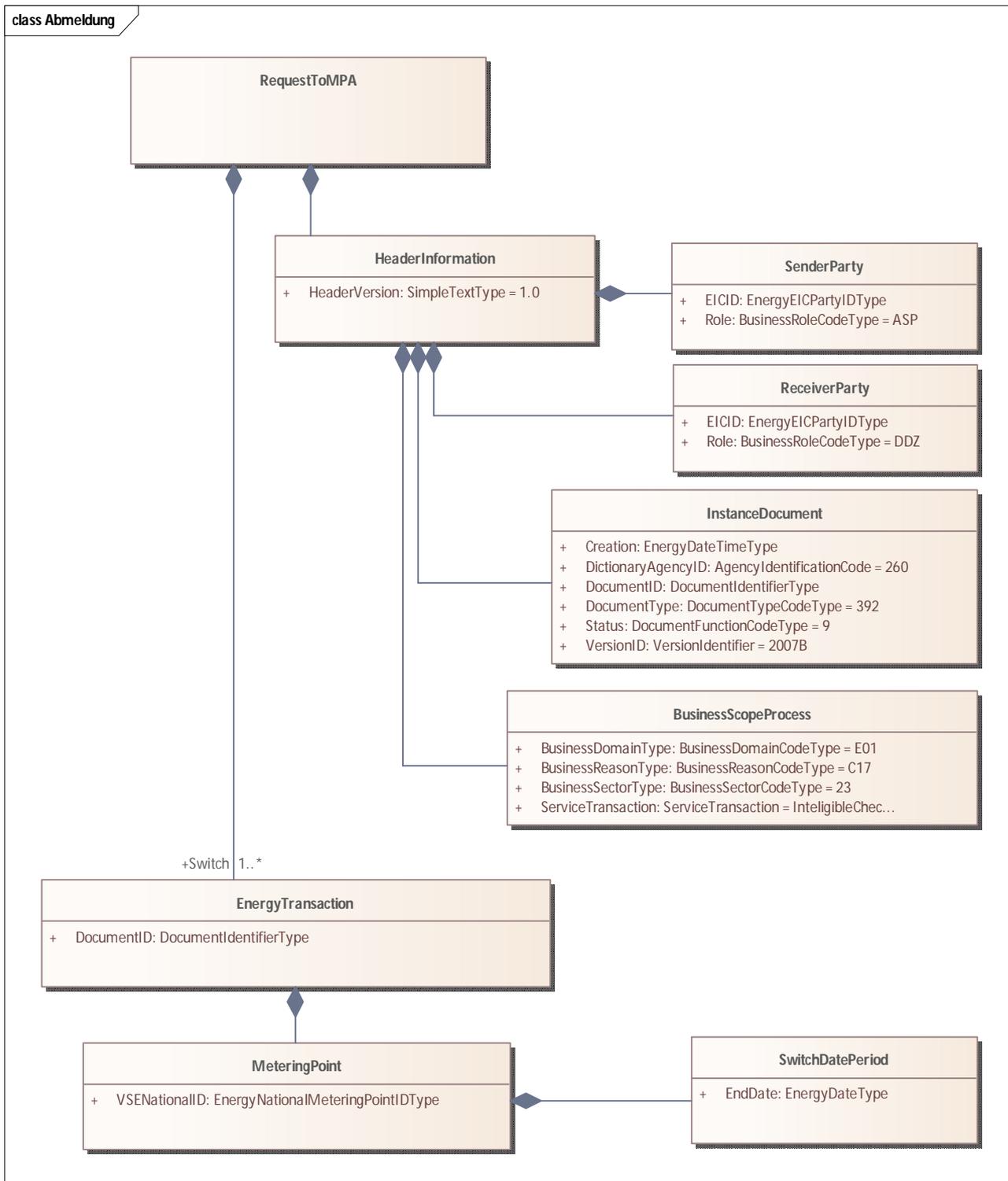


Figure 35: Diagramme de classe 'Cessation d'activité d'un RSS'



### 1.4.2.4 Diagramme de classe 'Confirmation de cessation d'activité d'un RSS' (séquence 2)

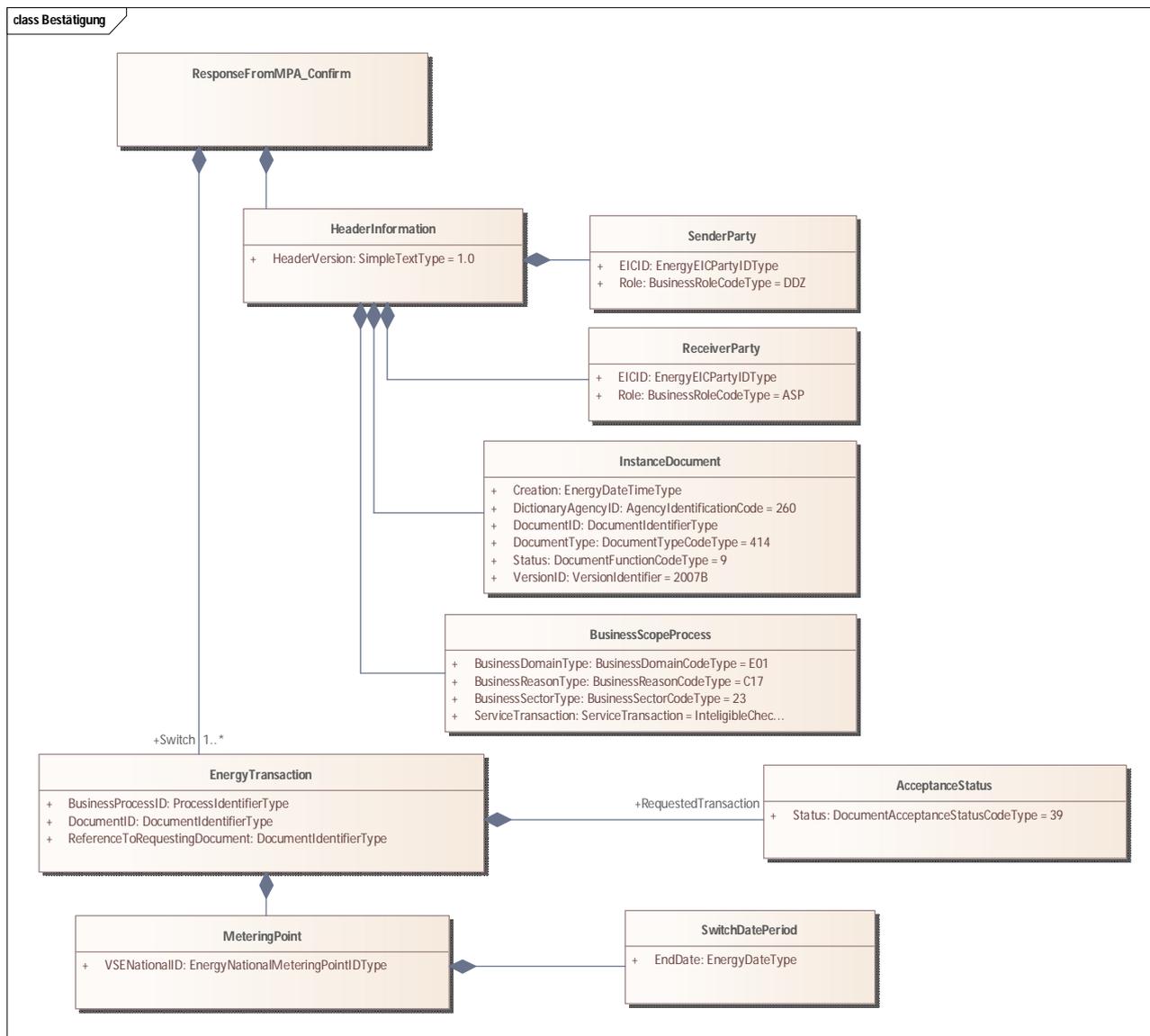


Figure 36: Diagramme de classe 'Confirmation de cessation d'activité d'un RSS'

#### Remarque au sujet du diagramme:

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.  
EndDate: 2021-04-01.



### 1.4.2.5 Diagramme de classe 'Refus de cessation d'activité d'un RSS' (séquence 2)

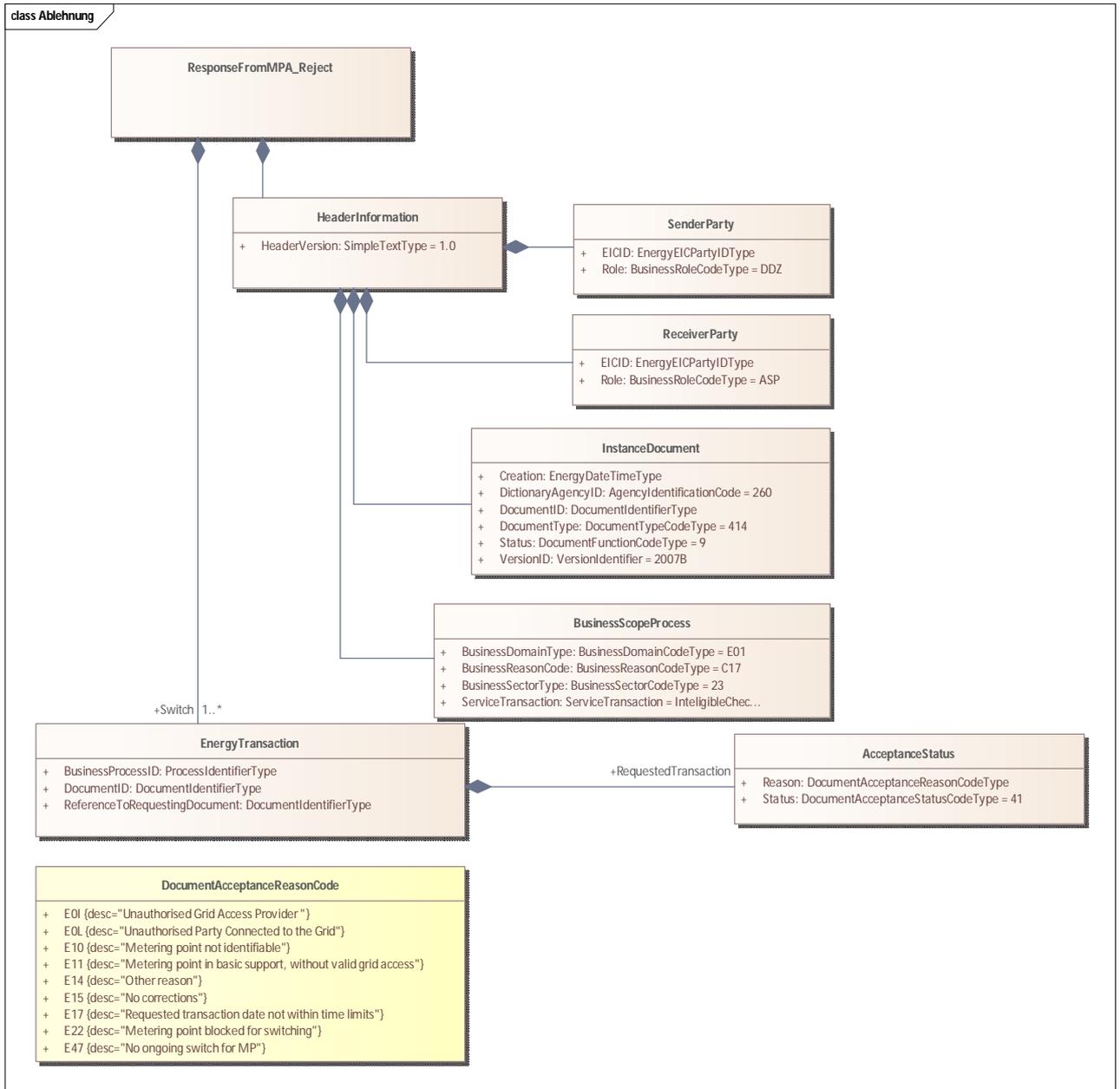


Figure 37: Diagramme de classe 'Refus de cessation d'activité d'un RSS'



### 1.4.2.6 Diagramme de classes 'Information de la cessation d'activité d'un RSS' (séquence 3)

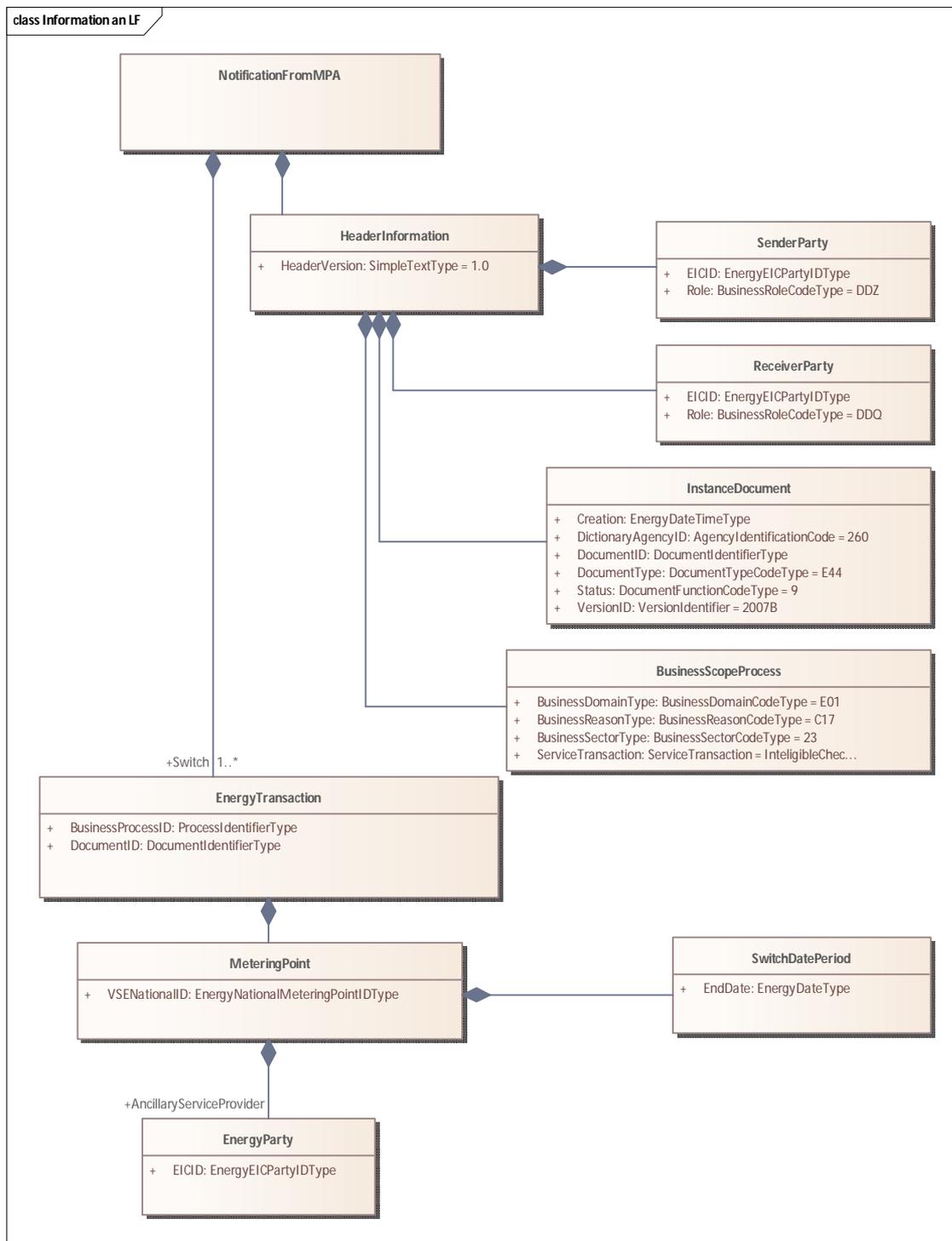


Figure 38: Diagramme de classes 'Information de la cessation d'activité d'un RSS'

**Remarque au sujet du diagramme:**

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.  
EndDate: 2021-04-01.



## 1.5 Autres processus

### 1.5.1 Changement des données de référence du client final par le FN/PR

#### 1.5.1.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Changement des données de référence du client final
<b>Brève description</b>	Le processus décrit le changement de données de référence du client final. Les informations doivent être communiquées sans tarder aux acteurs concernés.
<b>Précondition</b>	Il existe une relation de fourniture active ou active dans le futur. Un changement est connu ou a été porté à la connaissance du fournisseur/producteur (FN/PR).
<b>Postcondition</b>	Tous les acteurs du marché disposent de données de référence coordonnées.
<b>Déclencheur</b>	Les cas de figure suivants peuvent déclencher le processus de changement des données de référence: <ul style="list-style-type: none"><li>• Changement de nom</li><li>• Changement de l'adresse de facturation</li><li>• Changement d'informations concernant le contact</li><li>• Énumération non exhaustive</li></ul>
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'information devant être échangée se rapporte à l'adresse de facturation du client final avec lequel le fournisseur a un rapport contractuel au point de mesure concerné.</li><li>• Cette procédure est à appliquer dans le cas où les données de référence concernant le client final changent. S'il s'agit d'un changement de client final au sens d'un emménagement ou d'un déménagement, il faut alors utiliser les procédures correspondantes selon le chapitre 1.3.</li><li>• En cas de modifications des données de référence, toutes les données de référence doivent être échangées.</li></ul>

Tableau 17: Description structurée changement des données de référence

#### 1.5.1.2 Diagramme de séquence Changement des données de référence du client final par le FN/PR

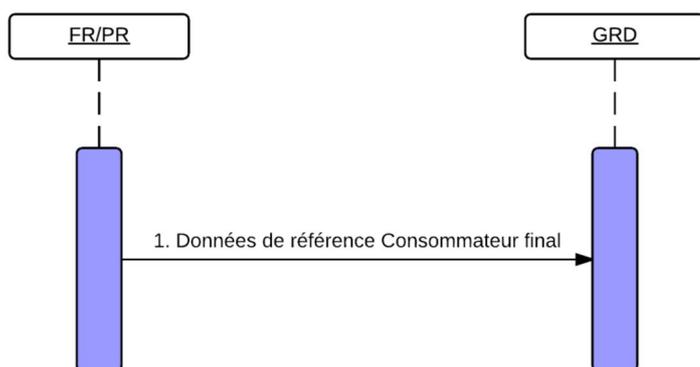


Figure 39: Diagramme de séquence 'Changement des données de référence du client final par le FN/PR'



N°:	Description / activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le fournisseur annonce un changement au GRD	Point de mesure, Information concernant le contact du CF attribué au point de mesure, début du changement.	Sans tarder mais au plus tard 5 JO après avoir eu connaissance du changement	E21	

Tableau 18: Description de la séquence 'Changement des données de référence du client final par le FN/PR'



### 1.5.1.3 Diagramme de classes 'Information Changement des données de référence du CF par le FN/PR' (séquence 1)

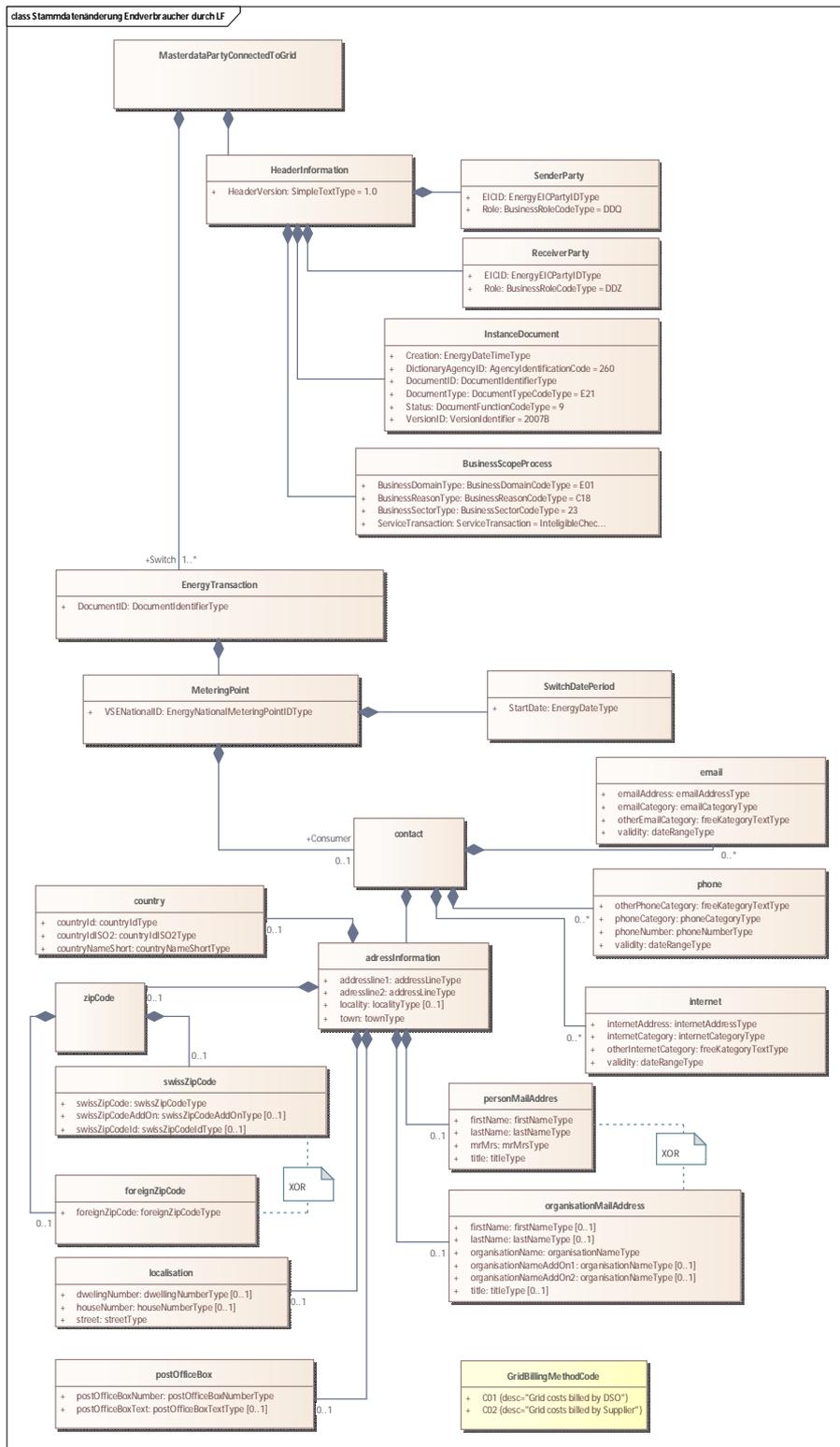


Figure 40: Diagramme de classes Information 'Changement des données de référence du CF par le FN/PR'

## 1.5.2 Changement de données de référence du point de mesure

### 1.5.2.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Changement des données de référence du point de mesure
<b>Brève description</b>	Le processus décrit le changement de données de référence du point de mesure. Les informations doivent être communiquées sans tarder aux acteurs concernés.
<b>Précondition</b>	Il existe une relation de fourniture active ou active dans le futur. Un changement est connu ou a été porté à la connaissance du gestionnaire de réseau (GRD)
<b>Postcondition</b>	Tous les acteurs du marché disposent de données de référence coordonnées.
<b>Déclencheur</b>	Les cas de figure suivants peuvent déclencher le processus de changement des données de référence: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des caractéristiques du point de mesure</li> <li>• Changement de l'adresse du point de mesure</li> </ul>
<b>Remarque</b>	En cas de modifications des données de référence, toutes les données de référence doivent être échangées.

Tableau 19: Description structurée 'Changement de données de référence du point de mesure'

### 1.5.2.2 Diagramme de séquence 'Changement de données de référence du point de mesure'

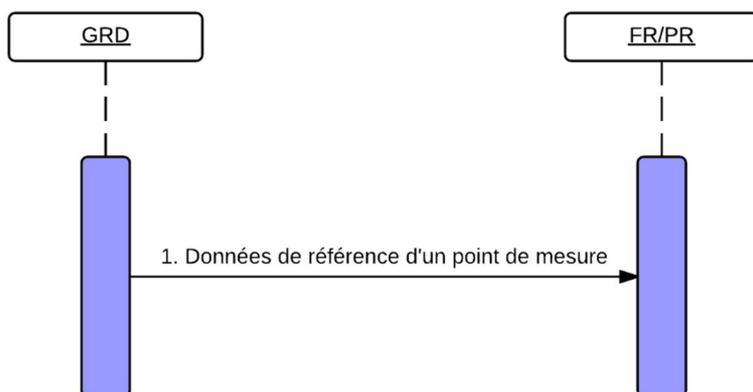


Figure 41: Diagramme de séquence 'Changement de données de référence du point de mesure'

N°:	Description / activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le GRD annonce le changement au FR/PR	Point de mesure, début du changement	Sans tarder, mais au plus tard 5 JO après avoir eu connaissance du changement	E07	

Tableau 20: Description de la séquence 'Changement des données de référence du point de mesure'



### 1.5.2.3 Diagramme de classes 'Changement des données de référence du point de mesure' (séquence 1)

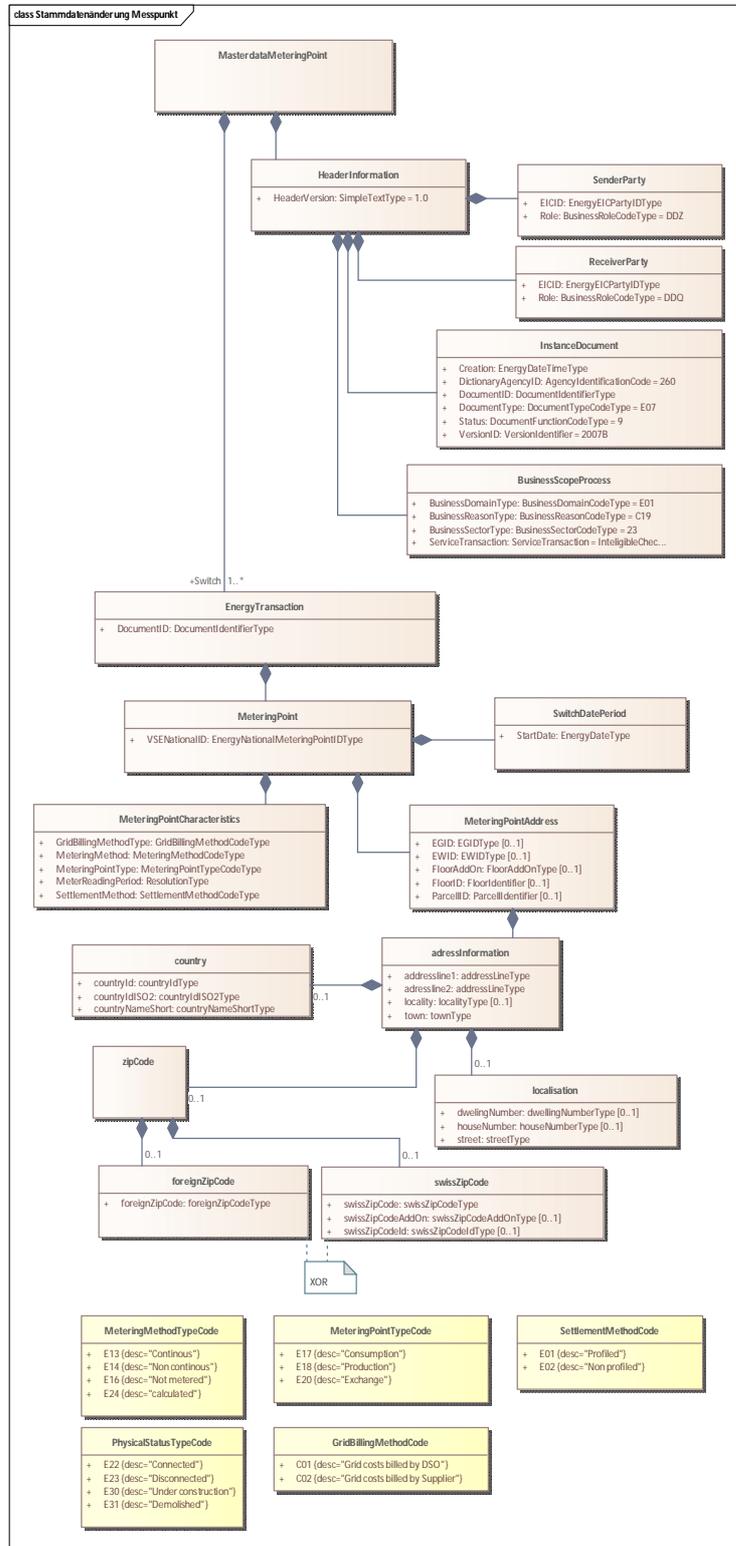


Figure 42: Diagramme de classes 'Changement des données de référence du point de mesure'



### 1.5.3 Échange de listes d'attribution

#### 1.5.3.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Échange de listes d'attribution
<b>Brève description</b>	Ce processus sert à des fins de contrôle. L'échange de la liste d'attribution, c'est-à-dire d'une liste indiquant tous les points de mesure attribués au fournisseur et au responsable de services-système RSS (état définitif du mois écoulé), est effectué afin de vérifier et d'harmoniser les données du gestionnaire de réseau de distribution, du fournisseur et du RSS. Le GRD établit les agrégations sur la base de la liste d'attribution <sup>2</sup> .
<b>Précondition</b>	Au moins un point de mesure de ce réseau de distribution est attribué au fournisseur ou au RSS.
<b>Postcondition</b>	Correction des attributions erronées au moyen des processus correspondants.
<b>Déclencheur</b>	Périodiquement chaque mois jusqu'au 4 <sup>e</sup> JO du mois, avec l'état d'information actuel du gestionnaire de réseau de distribution.
<b>Contenu</b>	La liste contient l'état actuel du mois précédent au moment de l'envoi. La liste contient uniquement des entrées avec des attributions dans les mois concernés.

Tableau 21: Description structurée 'Échange de listes d'attribution'

#### 1.5.3.2 Diagramme de séquence 'Échange de listes d'attribution'

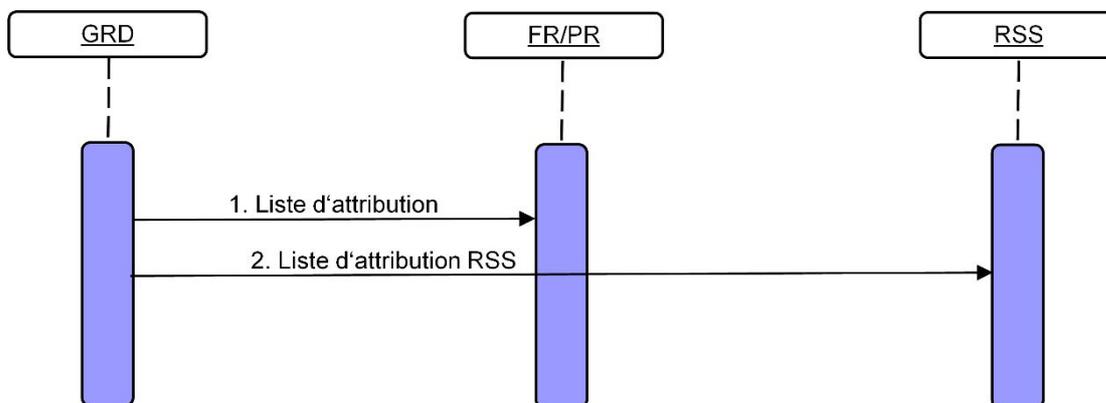


Figure 43: Diagramme de séquence 'Échange de listes d'attribution'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le GRD envoie au FR/PR et au RSS la liste d'attribution.	point de mesure, date du début, date de fin	Au plus tard 4 JO après la fin du mois de fourniture.	C02	

Tableau 22: Description de la séquence 'Échange de listes d'attribution'

<sup>2</sup> Voir aussi section 1.6 dans la partie «SDAT-CH-Processus d'échange de données de mesure»





### 1.5.3.4 Diagramme de classes 'Liste d'attribution RSS' (séquence 2)

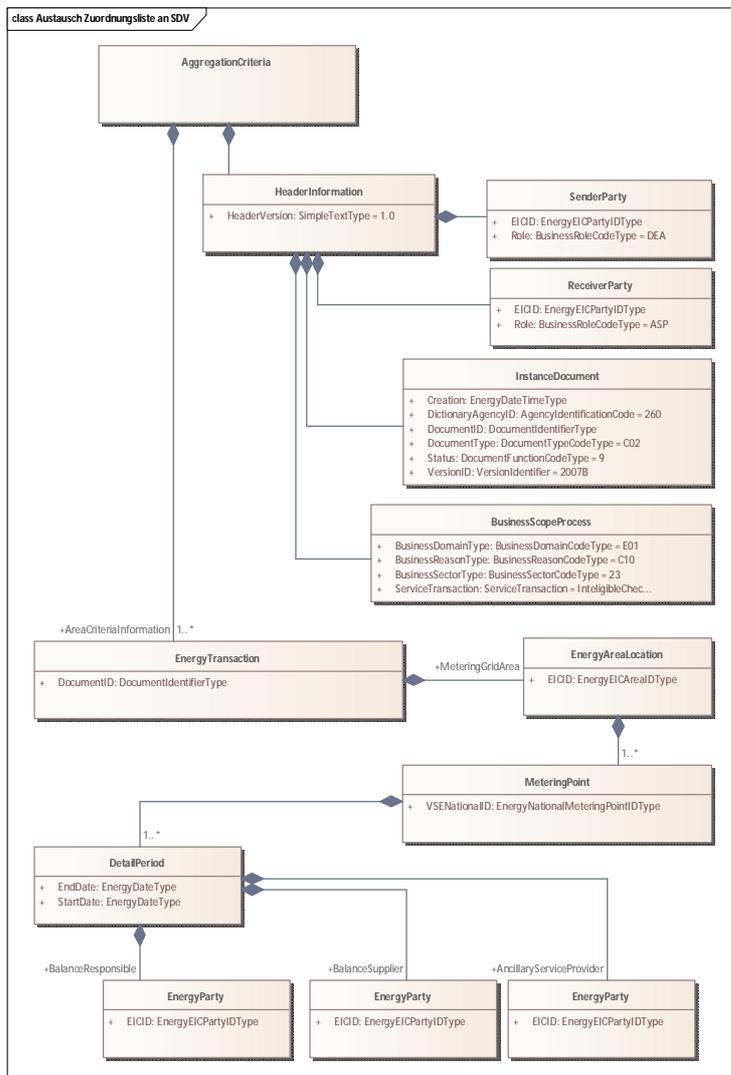


Figure 45: Diagramme de classes 'Liste d'attribution RSS'

#### Remarques à propos du diagramme:

- (1) Si la date de début ou de fin est située en dehors du mois pour lequel la liste d'attribution a été rédi-gée (en-dehors de la ReportPeriod), il faut introduire la date limite de la «ReportPeriod».
- (2) Les informations Start/End de DetailPeriod ne contiennent contrairement à ReportPeriod pas d'indication quant au temps. Dans le cas d'EndDate, le jour lui-même n'est pas inclus. Par exemple, dans un message pour mars 2014, un point de mesure est attribué à l'ensemble du mois. Nous avons donc:
  - ReportPeriod: StartDateTime: 2021-02-28T23:00:00Z, EndDateTime: 2021-03-31T22:00:00Z
  - DetailPeriod: StartDate: 2021-03-01, EndDate: 2021-04-01.
- (3) Si l'on remarque des erreurs dans la liste d'attribution, le GRD doit annuler les parties erronées (se-lon l'annexe 2) et livrer après cela les informations correctes.



## 1.5.4 Demande 'Date de changement'

### 1.5.4.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Demande concernant la date de changement
<b>Brève description</b>	Le processus décrit la demande concernant la date de changement dans le cas où un fournisseur potentiel ne la connaît pas. Le consommateur final remet au demandeur de renseignement une procuration permettant à ce dernier de réclamer les informations nécessaires auprès du fournisseur actuel. Le droit à demander la date de changement peut aussi être un élément d'un rapport contractuel existant entre les fournisseurs.
<b>Précondition</b>	Le nouveau fournisseur est muni d'une procuration valable, afin de demander des informations au sujet d'un rapport contractuel existant. Le nouveau fournisseur connaît le fournisseur actuel ainsi que la dénomination de point de mesure du consommateur final.
<b>Postcondition</b>	Le nouveau fournisseur connaît la prochaine date de changement possible
<b>Situations avec erreurs</b>	Le nouveau fournisseur n'a pas droit à l'information demandée. L'acteur questionné ne dispose pas des données désirées
<b>Déclencheur</b>	Préparation d'un changement de fournisseur.
<b>Remarque</b>	L'information concernant un changement peut consister en l'une ou l'autre des informations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une date fixe de fin de contrat (ContractTerminationDate)</li> <li>• Un délai de résiliation (ContractTerminationTimeOfNotice) en mois et jours</li> </ul>

Tableau 23: Description structurée 'Demande date de changement'

### 1.5.4.2 Diagramme de séquence 'Demande date de changement'

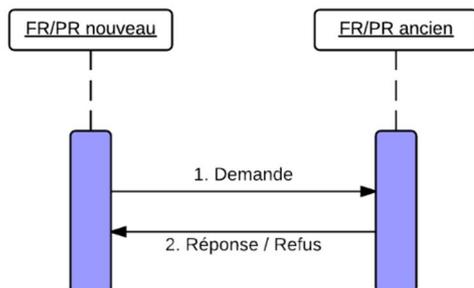


Figure 46: Diagramme de séquence 'Demande date de changement'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	L'interpellant de renseignement envoie une demande de renseignement concernant la prochaine date de changement possible	Dénomination du point de mesure		C03	
2	Le fournisseur actuel répond à la demande.	Informations concernant le changement	Sans tarder, mais au plus tard 5 JO après avoir eu connaissance de la demande	C04	

Tableau 24: Description de séquence 'Demande date de changement'



### 1.5.4.3 Diagramme de classes 'Demande date de changement' (séquence 1)

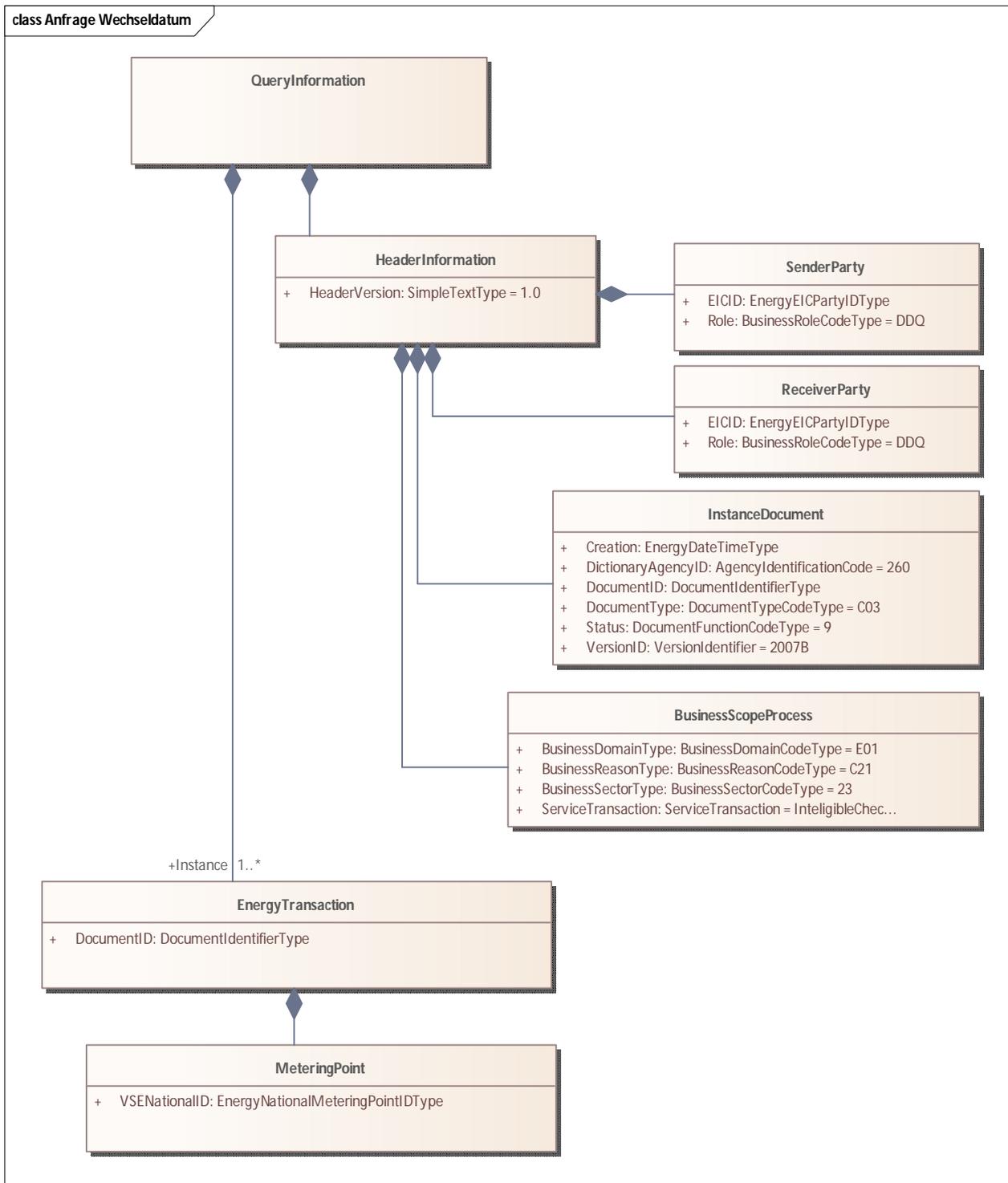


Figure 47: Diagramme de classes 'Demande date de changement'



### 1.5.4.4 Diagramme de classes 'Demande date de changement – réponse' (séquence 2)

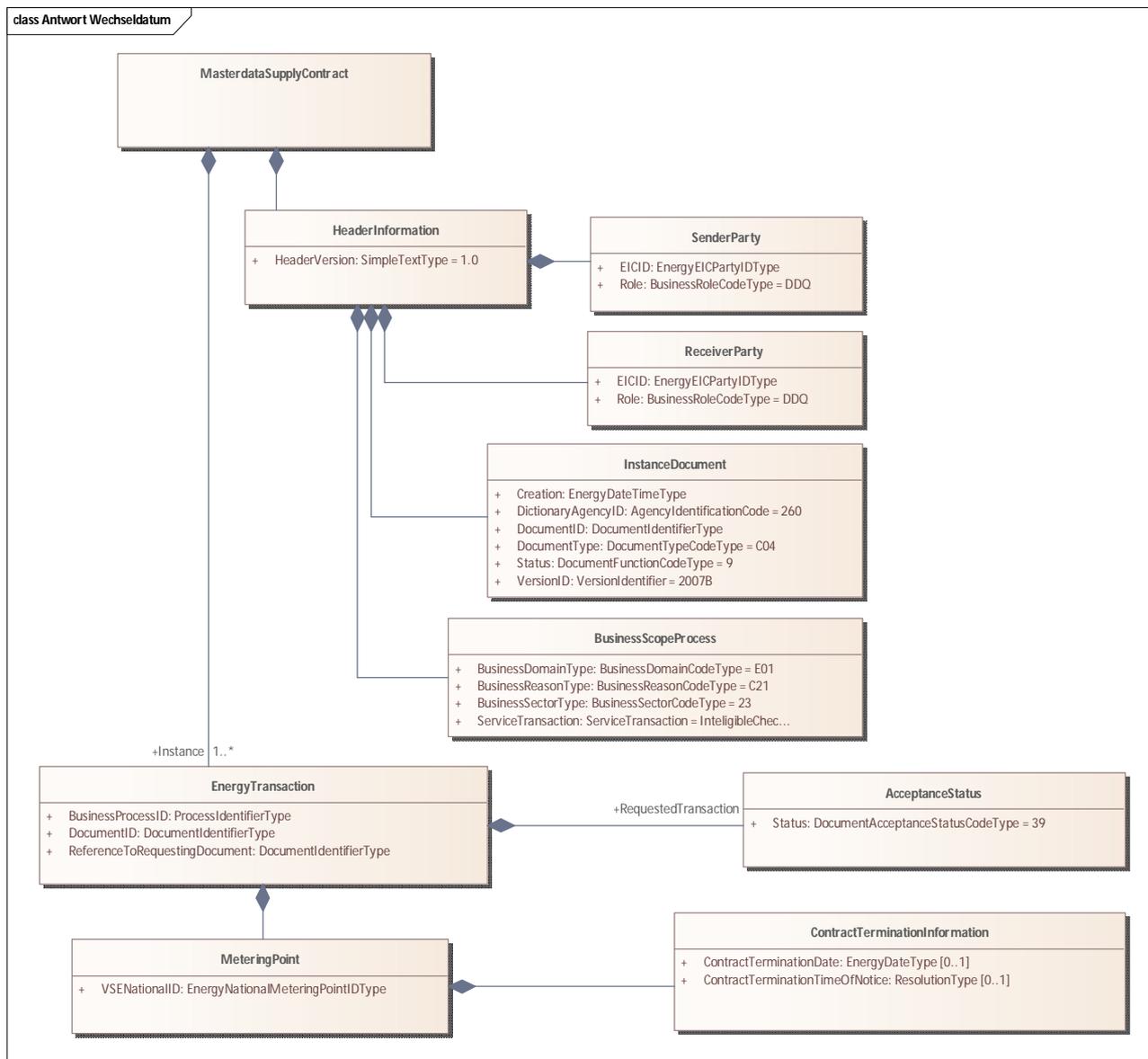


Figure 48: Diagramme de classes 'Demande date de changement – réponse'



### 1.5.4.5 Diagramme de classes 'Demande date de changement – refus' (séquence2)

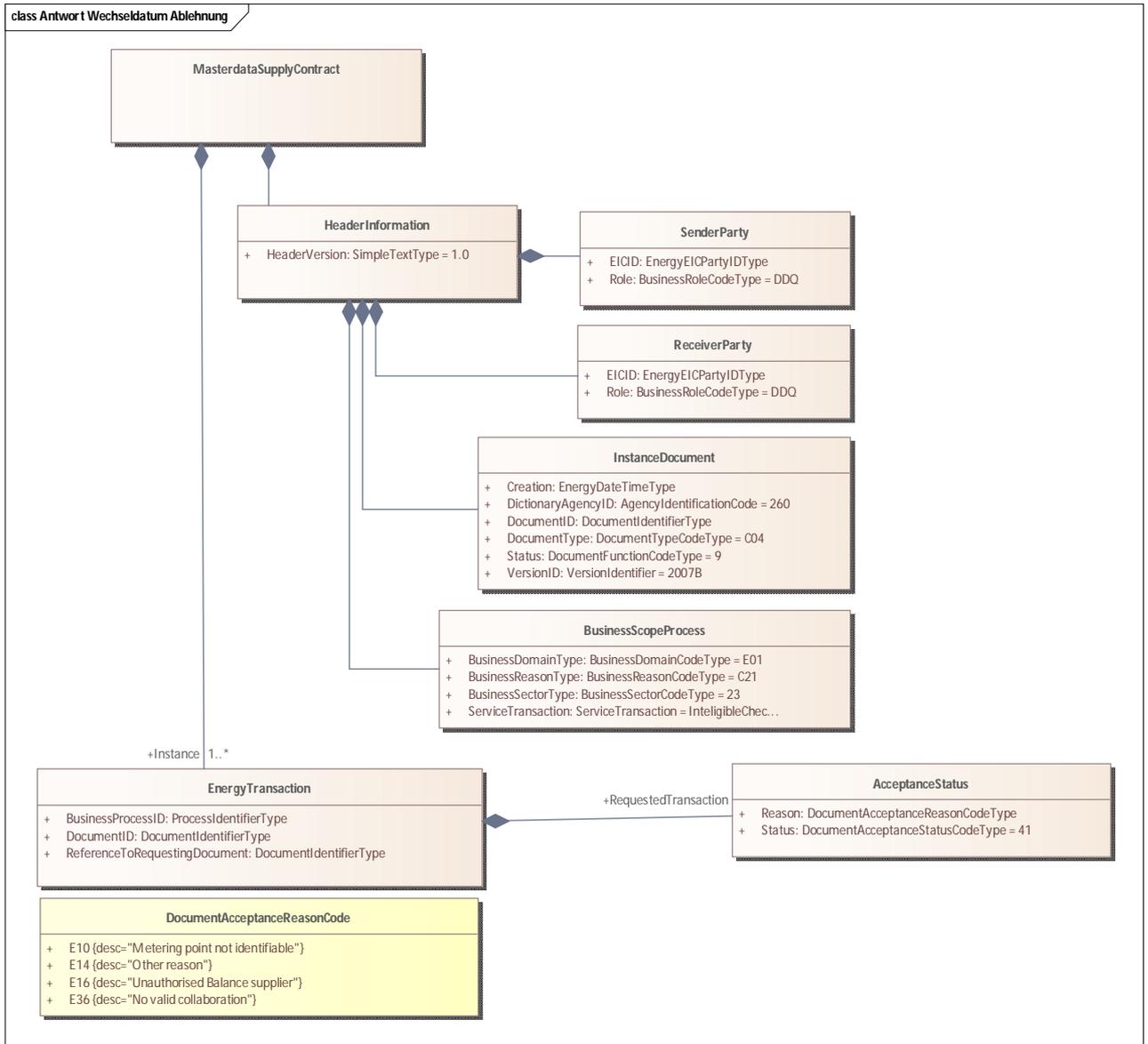


Figure 49: Diagramme de classes 'Demande date de changement – refus'



## 1.5.5 Demande 'Informations concernant le point de mesure'

### 1.5.5.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Demande d'informations concernant le point de mesure
<b>Brève description</b>	Le processus décrit la demande concernant le point de mesure dans le cas où un demandeur ne la connaît pas. L'interpellant peut être aussi bien le fournisseur actuel qu'un nouveau fournisseur. Le consommateur final remet au nouveau fournisseur une procuration permettant à ce dernier de réclamer les informations nécessaires auprès du GRD. Si la demande est faite par le fournisseur actuel, l'information doit être livrée.
<b>Précondition</b>	L'interpellant est muni d'une procuration valable, afin de demander des informations au sujet d'un rapport contractuel existant. L'interpellant connaît la dénomination de point de mesure du consommateur final.
<b>Postcondition</b>	L'interpellant a reçu les informations concernant le point de mesure
<b>Situations avec erreurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'interpellant n'a pas droit à l'information demandée.</li> <li>Le GRD ne dispose pas des données désirées</li> </ul>
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation d'un changement de fournisseur</li> <li>Validation d'informations concernant un point de mesure</li> </ul>
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'interpellant est un fournisseur, les informations d'attribution (EnergyParty) ne doivent pas lui être communiquées.</li> <li>Toutes les données de référence doivent être échangées.</li> </ul>

Tableau 25: Description structurée 'Informations concernant le point de mesure' :

### 1.5.5.2 Diagramme de séquence 'Demande d'informations concernant le point de mesure'

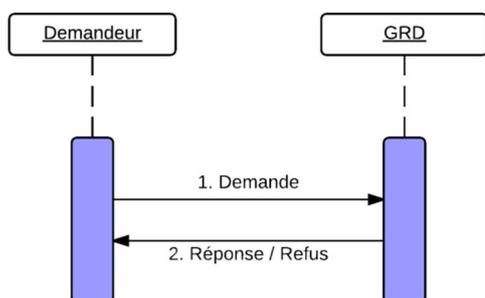


Figure 50: Diagramme de séquence 'Demande d'informations concernant le point de mesure'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	L'interpellant envoie une demande d'informations concernant le point de mesure.	Dénomination du point de mesure		C03	
2	Le GRD répond à la demande.	Informations	Sans tarder, mais au plus tard 5 JO après avoir eu connaissance de la demande	E07	

Tableau 26: Description de séquence 'Demande d'informations concernant le point de mesure'



### 1.5.5.3 Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure' (séquence 1)

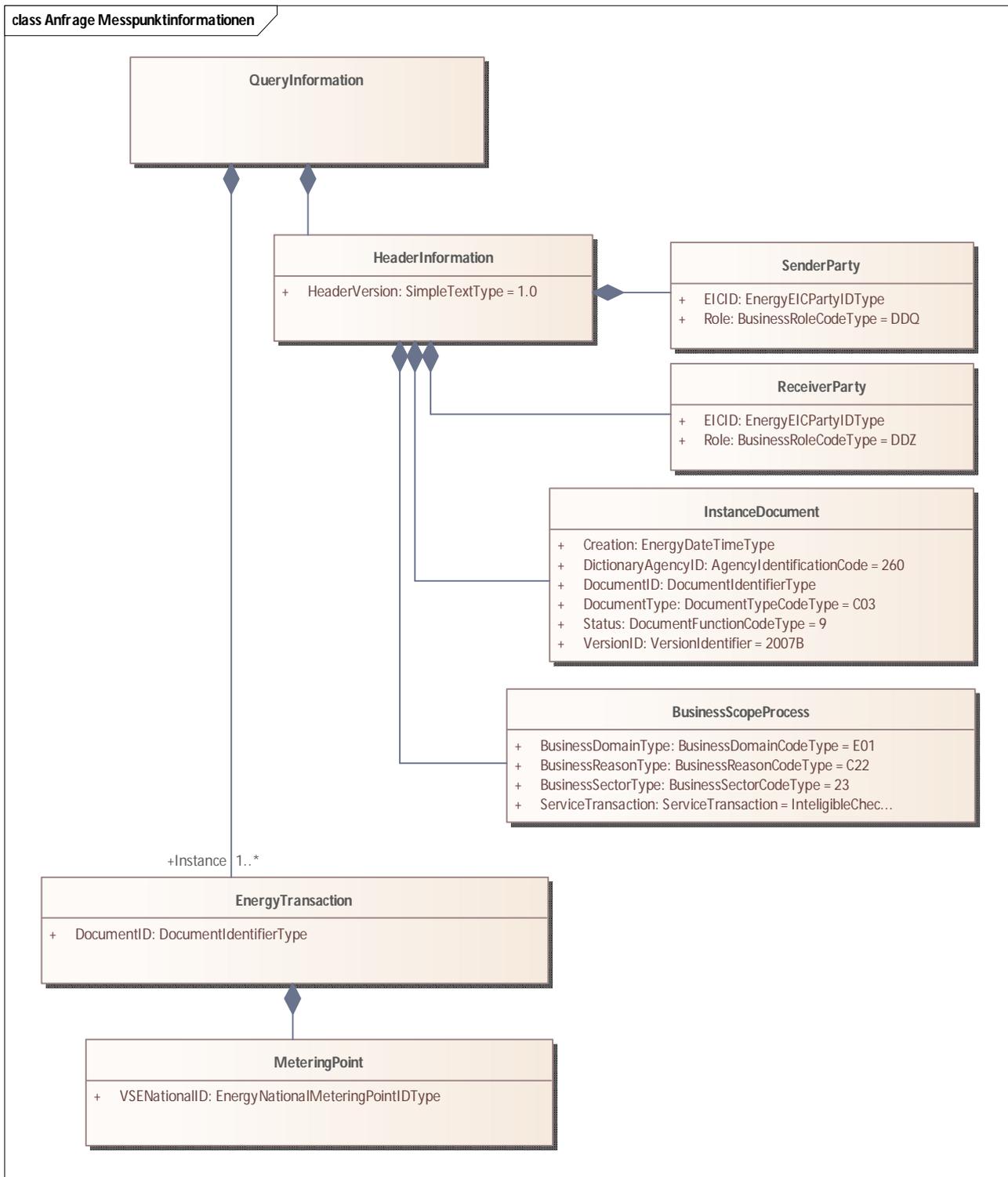


Figure 51: Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure'



### 1.5.5.4 Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse' (séquence 2)

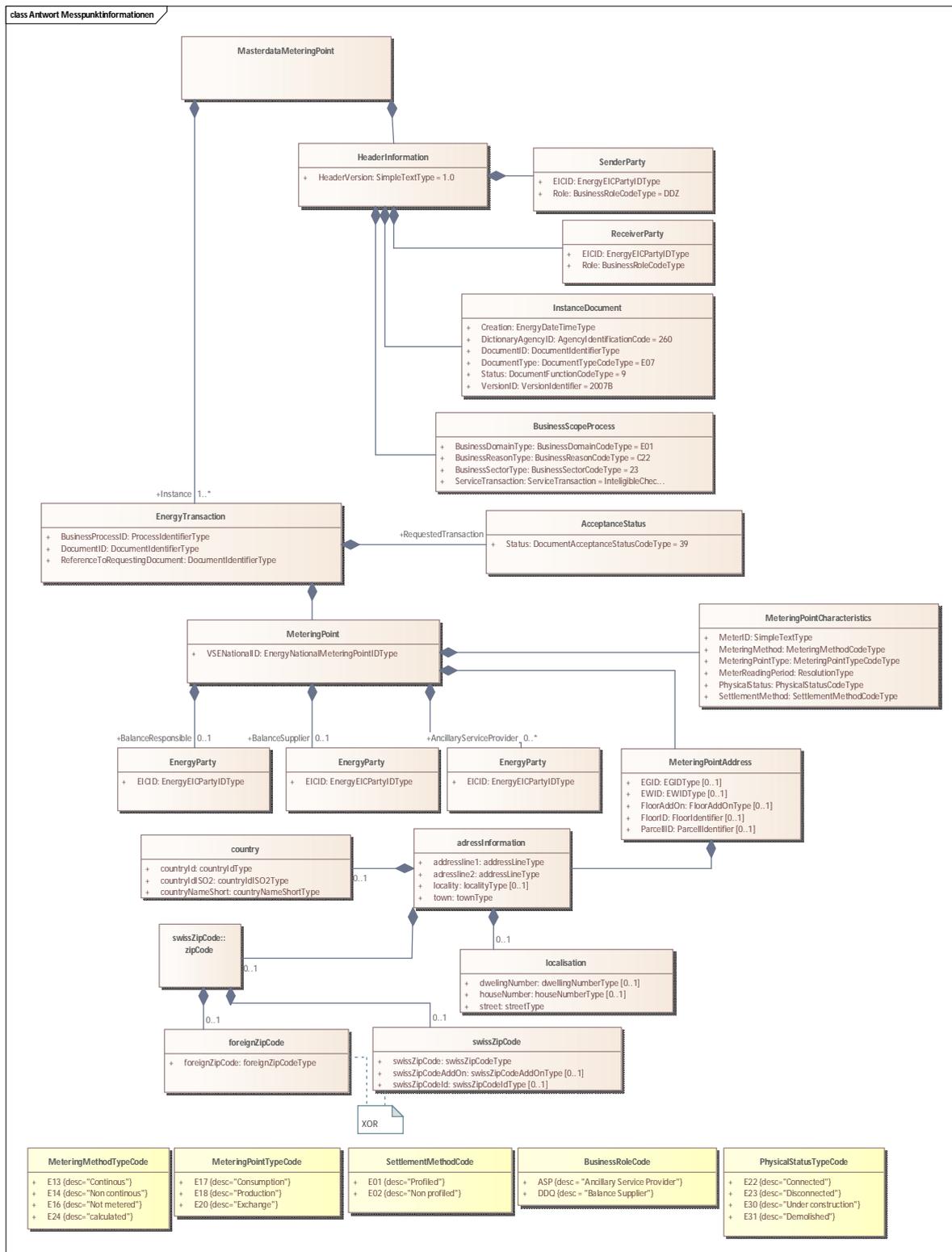


Figure 52: Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse'



**Remarques concernant le diagramme:**

- (1) Les informations concernant l'adresse (adressInformation) avec leurs classes subsidiaires se basent sur eCH E-Government Standard eCH-0010 Version 7.0. Des informations plus précises quant à leur contenu peuvent être tirées des documentations correspondantes sur [www.ech.ch](http://www.ech.ch).

**1.5.5.5 Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – refus' (séquence 2)**

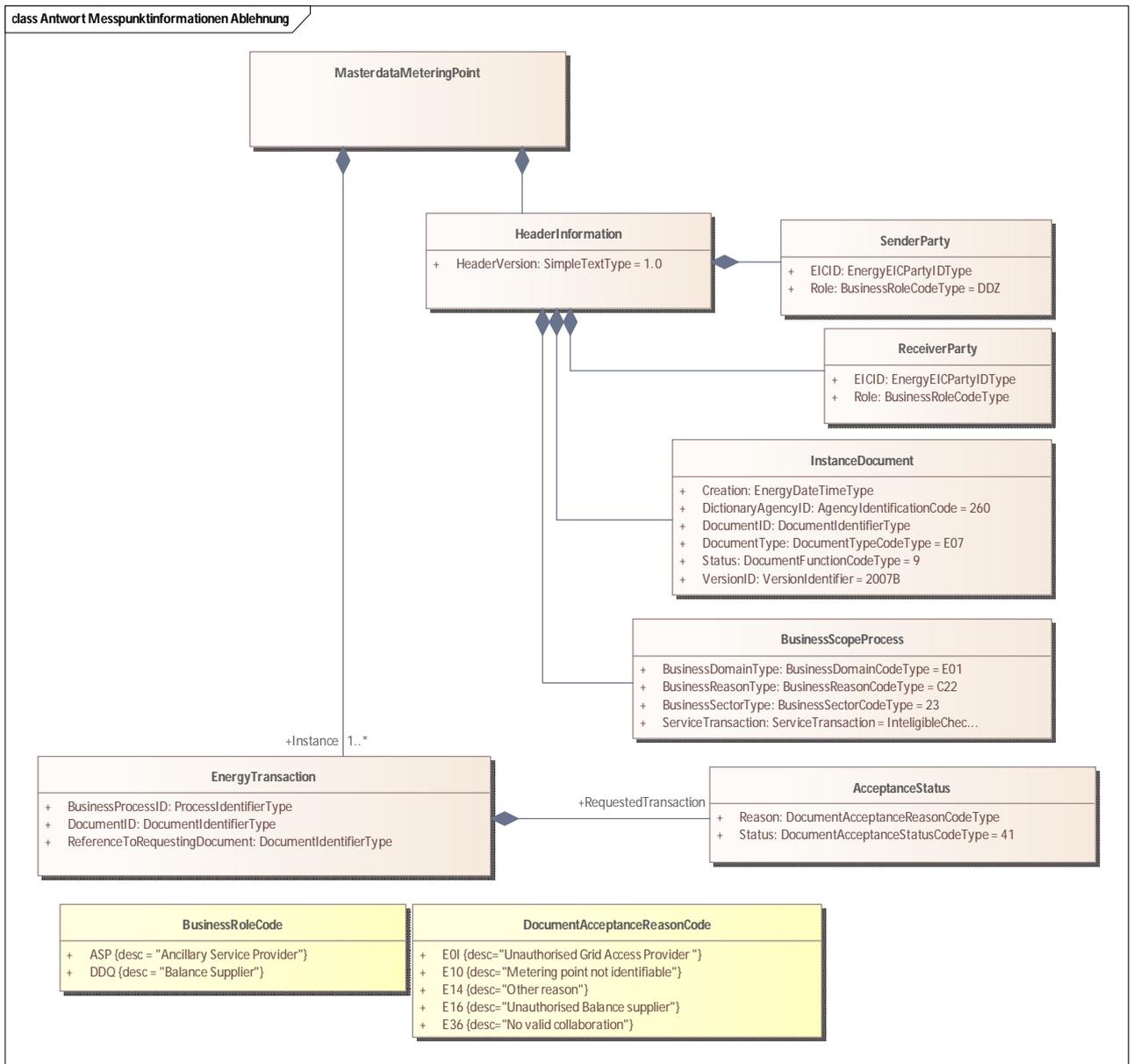


Figure 53: Diagramme de classes 'Demande d'informations concernant le point de mesure – refus'



## 1.5.6 Demande de données de mesure (SVC/SVI)

### 1.5.6.1 Description structurée

<b>Cas d'application</b>	Demande données de mesure (SVC/SVI)
<b>Brève description</b>	Le processus décrit la demande de données de mesure (SVC/SVI) d'un partenaire du marché dans le cadre d'activité dans son rôle. En plus, ce processus rend possible à des tiers n'ayant pas ou pas encore de rapport contractuel relatif au point de mesure correspondant de demander des données de mesure. Dans ce cas, une procuration du consommateur final du point de mesure est une condition préalable.
<b>Précondition</b>	L'interpellant est muni d'une procuration valable du consommateur final afin de demander des données de mesure et exerce un rôle en relation avec le point de mesure. L'interpellant connaît la dénomination du point de mesure. L'interpellant est responsable de la mise à disposition des procurations nécessaires du client final. Il garantit que seuls des espaces de temps dans lesquels le consommateur final actuel est attribué au point de mesure soient demandés.
<b>Postcondition</b>	L'interpellant a reçu les données de mesure.
<b>Situations avec erreurs</b>	L'interpellant n'a pas droit à l'information demandée. L'interpellé ne dispose pas des données demandées.
<b>Déclencheur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation d'un changement de fournisseur</li> <li>• Demandes supplémentaires de données</li> <li>• Service à la clientèle (par exemple conseil en énergie)</li> </ul>
<b>Remarque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'est possible de demander des données de mesure agrégées que pour une durée maximale de 5 ans dans le passé.</li> <li>• Il est possible de demander 2 ans au maximum par demande. Si on a besoin de données pour de plus longues périodes de temps, il faut établir plusieurs demandes.</li> <li>• Si les données de la période demandée ne sont pas toutes disponibles, c'est le dernier état disponible qui est envoyé. (Exemple: demande sur 24 mois. Les données sur seulement 13 mois sont disponibles. Les données des 13 mois disponibles sont transmises.)</li> </ul>

Tableau 27: Description structurée 'Données de mesure' (SVC/SVI)

### 1.5.6.2 Diagramme de séquence 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI)

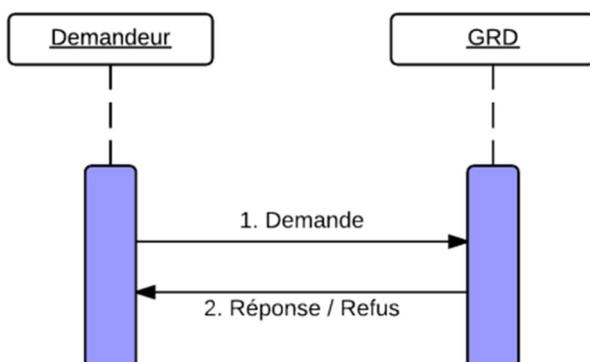


Figure 54: Diagramme de séquence 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI)



N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le demandeur envoie demande de données de mesure (SVC/SVI).	Dénomination du point de mesure, période		C03	
2	Le GRD répond à la demande.	Données de mesure	Sans tarder, mais au plus tard 5 JO après avoir eu connaissance de la demande	E66	

Tableau 28: Description de séquence 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI)



### 1.5.6.3 Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) (séquence 1)

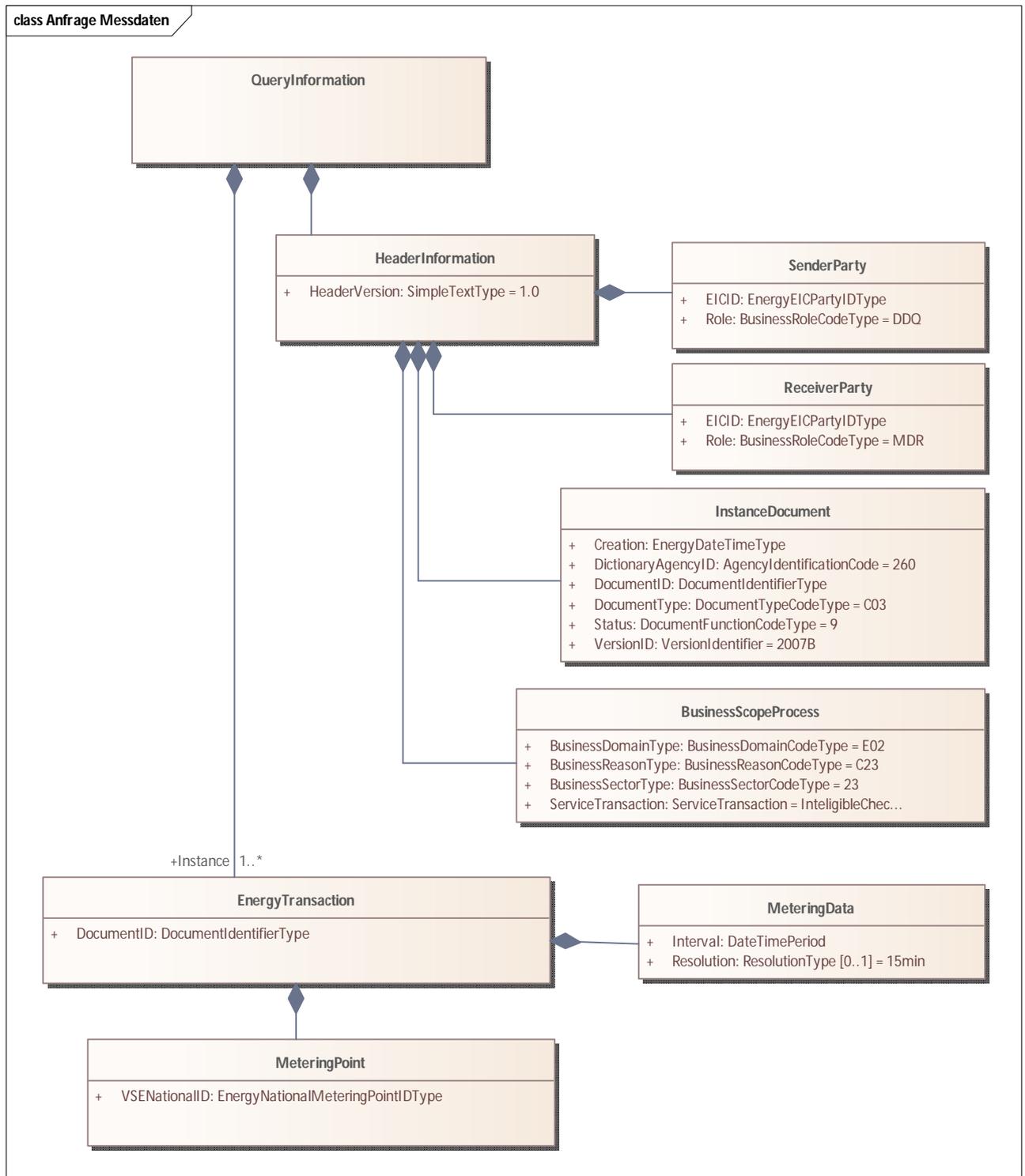


Figure 55: Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) (séquence 1)



### 1.5.6.4 Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – réponse (séquence 2)

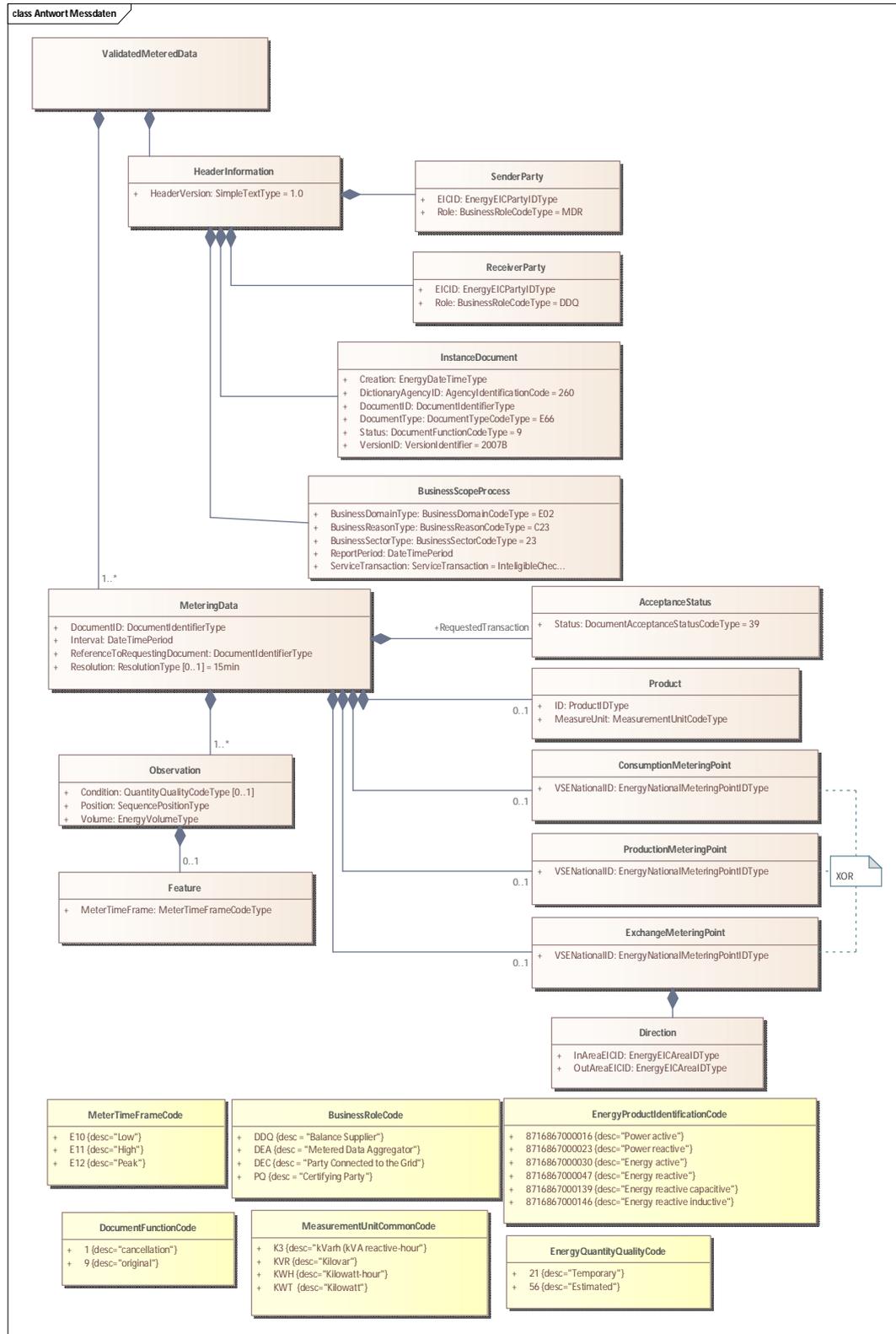


Figure 56: Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – réponse (séquence 1)



### 1.5.6.5 Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – refus (séquence 2)

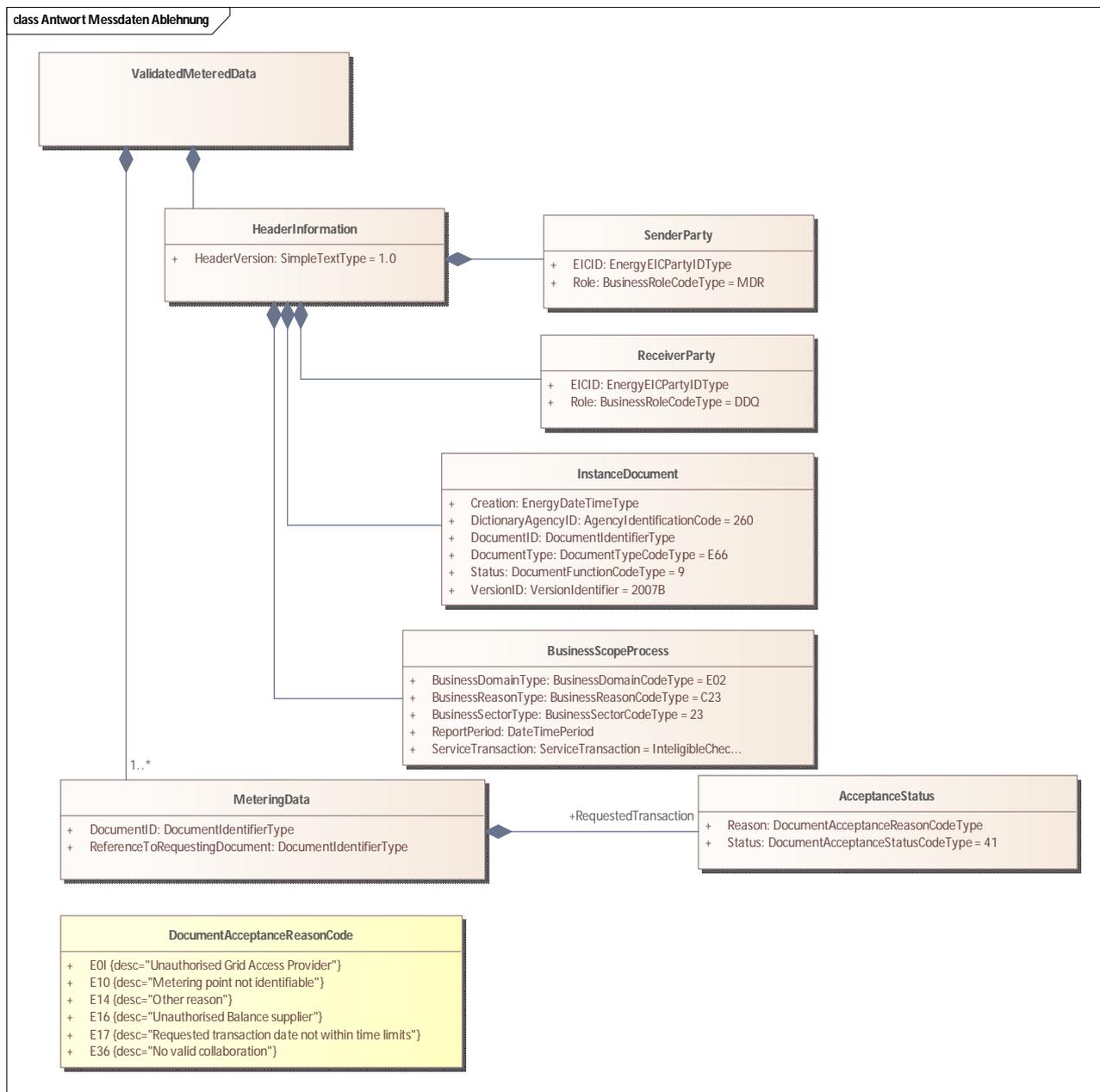


Figure 57: Diagramme de classes 'Demande de données de mesure' (SVC/SVI) – refus (séquence 2)

#### Remarque sur le diagramme:

- (1) Le motif de refus E14 est utilisé pour les rôles non autorisés, sauf pour le fournisseur.

